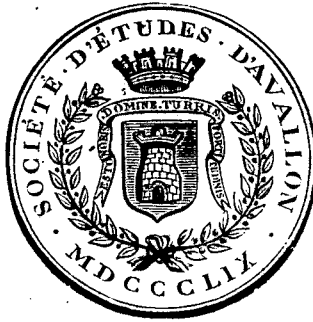


BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

47^e ANNÉE — 1906



AVALLON
IMPRIMERIE PAUL GRAND, RUE DE LYON, 14

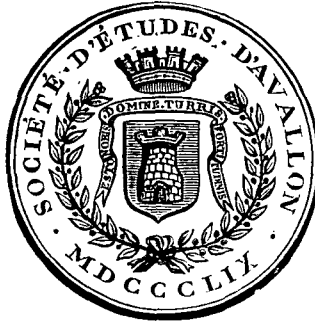
—
1907

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

Bien que la Société d'Études d'Avallon insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

47^e ANNÉE — 1906



AVALLON
IMPRIMERIE PAUL GRAND, RUE DE LYON, 14

1907

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES
D'AVALLON

47^e ANNÉE — 1906.

LISTE DES PRÉSIDENTS

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

Depuis février 1859, date de sa fondation,
jusqu'au 1^{er} janvier 1907.

MM.

L'abbé Michel GALLY, aumônier du collège, puis curé de Saint-Martin d'Avallon et chanoine à Sens, 1859 à 1879.

François MOREAU, licencié ès-sciences, ancien professeur de mathématiques au collège d'Avallon, 1880 à 1883.

Jules HUGUET D'ÉTAULES, commandant du génie en retraite à Avallon, 1884 à 1887.

Paul-Médéric BAUDOIN, architecte à Avallon, 1887 à 1890.

Gabriel JORDAN, avocat et propriétaire, à Avallon, 1891 à 1904.

Joseph PRÉVOST, industriel à Avallon, 1904 à 1906.

GOUSSARD, président du tribunal d'Avallon, élu le 21 juin 1906.

MEMBRES DU BUREAU

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON
au 1^{er} janvier 1907 :

MM.

Président : GOUSSARD.

Vice-Président : GUILLEMAIN D'ECHON.

Secrétaires : AMOUDRU, avoué, à Avallon.

Eugène CHAMBON, à Avallon.

Trésorier : Joseph PRÉVOST fils, à Avallon.

Archiviste-Bibliothécaire : E. CHAMBON.

CONSERVATEURS DU MUSÉE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

MM.

GIRAUD (l'abbé), GUILLEMAIN D'ECHON.

CONSERVATEUR DU PRIEURÉ DE SAINT-JEAN

M. l'abbé GIRAUD, à Etaules, par Avallon (Yonne).

COMMISSION D'EXAMEN DES TRAVAUX

A PUBLIER AU BULLETIN

MM.

E. CHAMBON, MITHOUARD, membres titulaires.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COLLECTIONS

MM.

Géologie : PARAT.

Archéologie : GIRAUD, GUILLEMAIN D'ECHON, PARAT.

Médailleur : GIRAUD, PESLIER, PRÉVOST fils.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

au 1^{er} janvier 1907

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Sous-Préfet.

Le Maire d'Avallon.

Le Président du Tribunal civil.

L'Archiprêtre d'Avallon, curé de Saint-Lazare.

Le curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

AMOUDRU, avoué, à Avallon.

BACHELIN, curé de Bleigny-le-Carreau (Yonne).

BARBIER (Honoré), négociant, à Avallon.

BAUDENET (Xavier), Conseiller d'Etat, 6, rue de
Villersexel, Paris.

BENOIT, curé de Bierry-les-Belles-Fontaines.

BILLARDON, maire d'Avallon.

BREUILLARD (Charles), docteur-médecin, à Saint-
Honoré-les-Bains.

BREUILLARD (Xavier), docteur-médecin, à Avallon.

CANDRAS (Abel), à Savigny-en-Terre-Plaine.

CHAMBON (Eugène), agent général d'assurances, secrétaire de la Société d'Etudes et du Syndicat d'Initiative, à Avallon.

CHAMPAGNE, curé d'Athie.

CHANVIN aîné, à Chablis.

CHARPENTIER (Edmond), architecte des monuments historiques, à Avallon.

CHASTELLUX (le comte Henry de), au château de Chastellux.

CHEVRETEAU (Edmond), à Avallon.

CLÉMENT (général), à Givry.

CUISINIER, instituteur, à Angely.

DARDAILLON, pharmacien, à Avallon.

DODOZ (René), à Vieux-Château.

DORNAU (F.), propriétaire, au château d'Island.

DURAND, inspecteur du chemin de fer, à Avallon.

DUVERGIER, négociant, à Avallon.

FAULQUIER (Bernard), archiviste-paléographe, 2, rue de Villersexel, à Paris.

FAULQUIER (Etienne), ancien président du Comice d'Avallon, à Cervon (Nièvre).

FICATIER (docteur), à Savigny-en-Terre-Plaine.

FLANDIN, député, à Cure.

GAGNIARD (Louis), ingénieur civil, à Avallon.

GAULON, conducteur des ponts et chaussées en retraite, à Avallon.

GENDRIER, directeur de l'agence de la Société Générale, à Avallon.

GIRAUD, chanoine honoraire de Sens, curé d'Etaules.

GOUSSARD (Georges), président du Tribunal, à Avallon.

GRAND (Paul), imprimeur, directeur de la *Revue de l'Yonne*, à Avallon.

GUILLEMAIN d'ECHOX, docteur en droit, président du
Syndicat d'Initiative, à Avallon.

GULAT (docteur), à Avallon.

HAINAULT (Charles), agent principal d'assurances, à
Avallon.

JAMEAU, conducteur des ponts et chaussées, à Avallon.

JUDICIER, chef de section au P.-L.-M. en retraite,
à Avallon.

LARGET, receveur des finances, à Avallon.

LEFÈVRE-NAILLY (colonel), propriétaire, à Avallon.

LORTAT-JACOB, à Avallon.

MACADOUX (l'abbé), à l'Isle-sur-le-Serain.

MIGNARD, à Avallon.

MITHOUARD, curé de Saint-Martin, à Avallon.

MORILLON (de), propriétaire à l'Isle-sur-le-Serain.

MORIO (Alexandre), propriétaire, à Avallon.

NAILLY (René de), propriétaire, au Vault-de-Lugny.

NEVEUX, notaire, à Avallon.

NOLIN, place Vauban, à Avallon.

NOLIN, notaire, à Clamecy.

ODOBÉ (J.-Emile), ancien imprimeur, à Avallon.

PARAT (l'abbé), à la Morlande, Avallon.

PAYS (Jacques), instituteur libre, à Avallon.

PÉRON, correspondant de l'Institut, président de la
Société Géologique de France et de la Société des
Sciences de l'Yonne, à Auxerre.

PERRIN (M^{me} Henri), à Avallon.

PESLIER (Louis), bijoutier, à Avallon.

PETIT (Ernest), conseiller général de l'Yonne, à Vausse.

PISSIER, curé de Saint-Père-sous-Vézelay.

POMBLAIN (Hippolyte de), propriétaire, à Girolles.

PRÉVOST (Henri), architecte, à Avallon.

PRÉVOST (Joseph), industriel, à Avallon.

PRÉVOST (Paul), abbé, professeur au grand Séminaire,
à Sens.

RADOT (Georges), à Avallon.

RADOT (Robert), à Avallon.

RANCE (Joseph), abbé, à Sainte-Magnance.

RAYSSIER, agent-voyer d'arrondissement, à Avallon.

ROBIT, propriétaire, à Nuits-sous-Ravières.

THIBAUT, instituteur en retraite, à Avallon.

TISSIER, curé de Saint-Germain-des Champs.

VALLERY-RADOT, homme de lettres, propriétaire, au
château de Marrault, près Avallon.

VIGNOT (Charles), propriétaire, à Joigny, ou à Paris,
30, rue de Lille.

VIGNOT (Pierre), (l'abbé), à Joigny.

VILLETARD, curé de Serrigny, par Tonnerre.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BOUSSAGUET, instituteur libre, à Avallon.

CHARTRAIRE (l'abbé), Grande-Rue, à Sens.

GAUTHIER (Gaston), instituteur, à Murlin (Nièvre), cor-
respondant du Ministère de l'Instruction publique.

LOISEAU-BAILLY, sculpteur, à Paris.

MARÉCHAL (l'abbé), à Chéroy (Yonne).

MARLOT (Hippolyte), géologue, à Martigny, par
Marmagne (S.-et-L.).

PORÉE, archiviste, à Auxerre.

SAILLY (baron de), maire, à Saily (Seine-et-Oise).

SELMERSHEIM, inspecteur général des monuments
historiques, à Paris.

TERRADE, à Survilliers (Seine-et-Oise).

SOCIÉTÉS et ÉTABLISSEMENTS CORRESPONDANTS

1. Annecy. — Société Florimontane (Haute-Savoie).
2. Autun. — Société Eduenne (Saône-et-Loire).
3. — Société d'histoire naturelle.
4. Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
5. Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie (Côte-d'Or).
6. Brest. — Société académique du Finistère.
7. Caen. — Société des antiquaires de Normandie (Calvados).
8. Chalon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie de Saône-et-Loire.
9. Château-Thierry. — Société historique de l'Aisne.
10. Cherbourg. — Société académique (Manche).
11. Clamecy. — Société scientifique et artistique.
12. Constantine. — Société archéologique (Algérie).
13. Dijon. — Académie des sciences et belles-lettres.
14. — Société Bourguignonne de géographie et d'histoire.
15. Le Havre. — Société des sciences et arts (Seine-Inférieure).
16. Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin (Haute-Vienne).
17. Lyon. — Société littéraire (Rhône).
18. Marseille. — Société de statistique (Bouches-du-Rhône).
19. Melun. — Société d'archéologie (Seine-et-Marne).
20. Montauban. — Société des sciences, arts et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.
21. Montbéliard. — Société d'Émulation du Doubs.

22. Nevers. — Société Nivernaise des sciences, lettres et arts (Nièvre).
 23. Nice. — Société des sciences, lettres et arts (Alpes-Maritimes).
 24. Nîmes. — Académie du Gard.
 25. Orléans. — Société archéologique et historique (Loiret).
 26. Paris. — Société philotechnique.
 27. Rochechouart. — Société archéologique (Haute-Vienne).
 28. Saint-Malo. — Société historique et archéologique (Ille-et-Vilaine).
 29. Semur. — Société des sciences historiques et naturelles (Côte-d'Or).
 30. Sens. — Société archéologique (Yonne).
 31. Toulouse. — Société d'histoire naturelle (Haute-Garonne).
 32. Troyes. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (Aube).
 33. Vitry-le-François. — Société des sciences et arts (Marne).
 34. Bibliothèque universitaire de Lille (Nord).
 35. Bruxelles. — Société archéologique.
 36. Bibliothèque publique d'Avallon.
 37. — — d'Auxerre.
 38. — — de Sens.
 39. — — de Joigny.
 40. — — de Tonnerre.
 41. Archives de l'Yonne, à Auxerre.
-

LA GROTTÉ DE NERMONT

à Saint-Moré (Yonne)

LA COUCHE A TRANCHETS, LES POTERIES CAMPINIENNES

Le département de l'Yonne est certainement un des mieux dotés pour l'étude de l'homme primitif. Dans presque toute son étendue, on trouve des documents remarquables d'archéologie préhistorique ; mais c'est surtout dans la région de la forêt d'Othe et sur les rives de la Cure (Arcy-sur-Cure, Saint-Moré, Voutenay) que ces vestiges ont été recueillis en grande abondance et offrent, pour la science qui nous occupe, les données les plus précieuses.

Nous étudierons aujourd'hui, en nous basant, tant sur les résultats de nos propres fouilles, que nous avons pratiquées avec toute l'attention et toute la méthode possible, que sur ceux des fouilles pratiquées antérieurement à nous par MM. Cotteau, Monceaux et Berthelot, la partie inférieure, c'est-à-dire la plus ancienne de la grotte de Nermont, réservant à l'étude de la grotte entière une monographie spéciale que nous avons l'intention de publier ultérieurement.

La grotte de Nermont et les grottes qui l'avoisinent sont situées dans l'épaisseur de la falaise sous laquelle passe le tunnel de la ligne du chemin de fer de Cravant à Avallon et sur la partie qui regarde Saint-Moré. Cette falaise, très-pittoresque et formée de rochers presque à pic, est connue dans le pays

sous le nom de Roches-Creuses, Côte-de-Chair ou Côte-de-Chaux. La grotte, étant donné son accès difficile, était ignorée presque entièrement des gens du pays, lorsqu'en 1872, notre compatriote et ami M. Léon Berthelot, mort depuis au service de la Science dans une mission au Sénégal, en signala l'existence à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne qui résolut d'y faire pratiquer des fouilles dont les résultats furent consignés dans le bulletin de la dite Société en 1875 et 1876.

Disons d'abord, en deux mots, que la grotte de Nermont appartient, par son mobilier, à l'époque néolithique, c'est-à-dire aux *temps actuels*.

Par *temps actuels*, nous entendons avec M. Gabriel de Mortillet, notre regretté maître, les temps qui se sont trouvés dans des conditions de géographie physique, d'hydrographie, de climatologie, de flore et de faune à peu près semblables à celles de nos jours. Au point de vue géologique et, jusqu'à présent, au point de vue paléoethnologique, il est difficile de déterminer depuis quand date cette similitude et à quel moment ont cessé les dernières différences caractérisant les temps quaternaires.

Quels ont été les caractères de transition, de passage entre les temps géologiques et les temps actuels ? L'état de nos connaissances ne nous permet pas de le dire d'une façon absolue. Il existe là une grande lacune dans les données de la science préhistorique. C'est cette lacune entre le quaternaire et l'actuel qu'on a appelée l'*hiatus*.

Nous verrons plus tard, dans la discussion de nos fouilles, si nous sommes autorisé à dire que cet *hiatus* est réel, ou s'il n'existe, en réalité, que dans

nos connaissances et si la grotte de Nermont servira à en combler au moins une partie.

En 1884 et 1885, nous reprîmes, pour notre compte personnel, les fouilles interrompues par la Société des Sciences de l'Yonne, fouilles, du reste, pratiquées sans ordre, sans méthode et dans l'unique but d'amonceler le plus possible de silex ouvrés, d'os travaillés, de poteries diverses, en un mot d'objets différents n'ayant entre eux aucun lien scientifique et ne servant dans une collection qu'à rendre les études plus embrouillées.

Car il ne faut pas se le dissimuler : les fouilles archéologiques quelles qu'elles soient doivent être suivies avec la plus grande attention et avec la plus grande méthode. Les objets recueillis doivent être classés couche par couche et étudiés alors séparément en allant de la profondeur à la surface ou, inversement, de la surface à la profondeur.

Comme l'a fort bien dit notre collègue M. l'abbé Parat dans un opuscule que j'ai entre les mains, l'archéologue doit être doublé d'un géologue. L'archéologie préhistorique marche de front avec la géologie ; ces deux sciences s'enchainent avec une cohésion telle que la première ne peut se passer de la seconde, car il est de toute évidence que c'est par l'étude des différentes couches de terrain que scientifiquement l'étude des débris archéologiques acquiert de la valeur et permet de formuler des conclusions.

Cette digression faite, revenons à notre grotte, dont nous poussâmes les fouilles aussi avant que possible, c'est-à-dire jusqu'au sol naturel de la grotte. C'est la couche archéologique la plus profonde

et aussi la plus épaisse qui va faire l'objet de cette communication ; les couches supérieures, très riches en mobilier néolithique, seront étudiées plus loin au point de vue spécial de la poterie préhistorique.

Pour la description de la grotte, nous renverrons nos lecteurs au *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne de 1876* (communication de Léon Berthelot); au *Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne*, de Ph. Salmon (Auxerre 1878), et à la communication que nous fîmes, à Grenoble, au Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, (tome XIV, 1885).

Nous noterons, en premier lieu, ce qui est très important au point de vue de la chronologie, que, sur le sol naturel de la grotte, c'est-à-dire sur la roche oolitique, existait une couche de gravier de rivière assez épaisse et dépourvue d'objets ayant appartenu à l'homme. Mais, immédiatement au dessus, sa première installation apparaît à la base du premier foyer qui mesurait cinquante centimètres d'épaisseur, avec les objets recueillis, c'est-à-dire avec une grande quantité d'éclats de silex (déchets de fabrication), des grattoirs, des lames et des perçoirs moins épais et plus finis que ceux de l'époque néolithique ou robenhausienne (temps actuels proprement dits), mais inférieurs comme élégance à ceux de l'époque magdalénienne (quaternaire). N'y a-t-il pas là un mobilier de transition entre les deux époques ? En plus de ces silex, taillés et retouchés, ayant manifestement conservé la tradition magdalénienne, nous avons trouvé plusieurs exemplaires d'un instrument spécial, et dont la découverte en cet endroit était des plus importants : je veux parler du *tranchet*.

Les tranchets, dont je mets du reste plusieurs exemplaires sous vos yeux, sont des instruments de silex, dont la forme générale se rapproche plus ou moins du triangle ; ils sont taillés à grands éclats sur toutes leurs faces, sauf à l'extrémité inférieure la plus large, qui se termine par un biseau uni finissant par un tranchant rectiligne très vif.

Or, les tranchets abondent dans les couches géologiques les plus anciennes de l'époque robenhausienne. On les trouve en grande quantité dans les stations des plateaux de l'Yonne, de l'Aube, de la Nièvre, du Calvados, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de Saône-et-Loire et de la Seine-Inférieure. Une station très importante, à ce point de vue, est celle de Campigny, commune de Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure).

On y a reconnu des emplacements d'habitation avec des foyers et des débris divers ; des fosses dans les alluvions quaternaires ; des cendres, des charbons, des fragments de poteries grossières, des éclats de silex, des outils en cette matière, les uns intacts, les autres craquelés par le feu ; des ateliers de fabrication, de très nombreux grattoirs, des pics en silex allongés, taillés grossièrement dans leur longueur et sur leur pourtour en forme de coin ; des écrasoirs ou retouchoirs pour la retaille des bords d'outils par pression ; on a remarqué particulièrement une abondante série de silex diversement et plus ou moins grossièrement taillés, auxquels il est difficile de donner une attribution précise. (Musée préhistorique n^{os} 413 et 418.) On a remarqué aussi *une très grande abondance de tranchets* ; ces instruments, de dimensions variées, étaient taillés à grands éclats sur toutes leurs faces, et l'une de leurs extré-

mités, plus ou moins large, se terminait par un biseau ou tranchant rectiligne vif (musée préhistorique, pl. XXXIX) ; le biseau était obtenu, soit par un seul coup, soit par des coups frappés en sens inverse.

Ces instruments sont tout à fait caractéristiques des Kjokken moëddings danois que l'on place généralement à la tête du néolithique, *mais qu'il faut peut-être faire remonter jusqu'au passage intermédiaire du magdalénien*. La station de Campigny, très pauvre en haches polies, se distingue par une énorme quantité de ces tranchets et de ces pièces indéterminées dont nous avons parlé plus haut ; elle a un cachet particulier qui représente positivement dans notre pays le commencement des néolithiques.

Or, pour la couche inférieure de notre grotte de Nermont, nous retiendrons, de ce qui précède, qu'elle contenait une assez grande quantité de tranchets analogues à ceux décrits plus haut et, en même temps, montre des silex taillés ayant conservé la tradition magdalénienne.

La station de Campigny a fourni à notre excellent et très regretté maître et ami le nom caractéristique de cette première et longue période, qu'il a appelée avec juste raison *époque campinienne*. Mais avant d'entrer plus avant dans la discussion de cette époque et d'essayer de déterminer quels rapports elle doit avoir avec le fameux *hiatus*, il serait peut-être bon de revenir un peu sur les tranchets.

A l'époque magdalénienne, il n'existait pas de tranchets. Dans le travail que nous avons publié sur la grotte du Trilobite, nous avons décrit comme tel

une longue lame de silex dont une extrémité avait été taillée en biseau. par polissage, c'est-à-dire en usant cette extrémité sur une pierre rugueuse. Sans accorder à cet instrument plus d'importance qu'il n'en mérite, nous le considérons néanmoins comme une transition entre les instruments magdaléniens et les tranchets néolithiques à biseau taillé, en même temps qu'un exemple de polissage à l'époque magdalénienne. En outre, ne peut-on pas considérer le tranchet comme le premier pas fait vers la hache polie (instrument essentiellement néolithique) dont il rappelle absolument la forme et l'usage ? D'où il semble résulter que les instruments en silex de l'époque campinienne se rapprochent beaucoup de ceux de l'époque magdalénienne, surtout pour notre grotte de Nermont, où ils ont conservé de grands points de ressemblance.

Or, les stations purement campiniennes sont fort rares. Près de Délémont (Suisse), dans la vallée de la Byrse, deux gisements bien caractérisés par leur aspect magdalénien, renfermaient, l'un du *renne* et du bouquetin, l'autre du cerf ordinaire abondant, sans *renne* (animal tellement caractéristique du magdalénien qu'on avait proposé d'appeler cette époque : *époque du renne*). Le premier appartenait donc au paléolithique et le second au néolithique, le renne ayant disparu. On a classé aussi dans cette période de passage aux temps actuels, la station du Long-Rocher, de la forêt de Fontainebleau, qui a donné des lames et des grattoirs de forme magdalénienne avec de nombreux éclats d'os. Dans les environs de Montbéliard (Doubs), existent des stations analogues. Bref, comme nous l'avons dit plus haut,

ces stations sont fort rares, et c'est précisément cette rareté qui va nous servir à démontrer que l'hiatus n'a pas existé et qu'il doit être remplacé directement par l'époque campinienne qui est scientifiquement et nécessairement la période de transition entre le quaternaire et l'actuel.

A l'époque de la Madeleine, la température était très froide avec des alternatives de chaleur. La faune des gisements magdaléniens démontre surabondamment cette assertion. L'homme ne luttait plus pour la vie comme aux époques précédentes ; il était devenu un chasseur et un pêcheur paisible. Presque toujours installé sur les berges des fleuves ou des rivières, il avait du poison en quantité et les troupeaux de rennes lui fournissaient tout ce qui était nécessaire à son existence : le lait, la viande, les vêtements et les armes !

Cet animal était toute sa vie ; il ne pouvait se passer de lui ; aussi, tous les gisements magdaléniens sont-ils remplis de ses ossements, excepté toutefois en Italie et en Espagne, où il ne paraît pas avoir pénétré. Il n'avait pas franchi les Alpes et les Pyrénées.

Tranquille sur son existence, qui était assurée, l'homme magdalénien avait des loisirs ; il était devenu artiste ainsi que le démontrent les nombreuses gravures sur os et sur bois de renne de cette époque.

Mais, à la fin de l'époque quaternaire, la scène change ; le climat devient plus tempéré et plus uniforme ; le renne émigre d'une façon permanente vers les régions du Nord. Que fait l'homme alors ? Privé de sa principale ressource, de son gibier favori, il émigre

avec lui, ne laissant dans l'Europe centrale qu'une petite quantité d'habitants qui vont devenir la race autochtone.

Alors l'époque campinienne commence ; l'homme qui est resté a perdu sa principale ressource ; la lutte pour l'existence devient plus dure ; plus de loisirs et, partant, plus d'art ! La fonte des glaciers quaternaires, avec les inondations gigantesques qu'elle amène à sa suite contribue pour une large part à augmenter la misère. Mais, au bout d'un certain temps, l'équilibre se rétablit dans la nature ; le génie industriel de l'homme se fait à sa nouvelle condition ; la pauvreté du mobilier campinien s'enrichit d'une invention nouvelle : la poterie. L'homme s'attache au sol qui va être chargé de le nourrir ; il se fait cultivateur, perfectionne ses silex par la taille et le polissage ; des races nouvelles envahissent l'Europe, apportant avec elles leur civilisation relative ; les races se mêlent et voilà l'époque néolithique fondée de toutes pièces.

L'anthropologie nous fournit encore d'importants documents pour établir solidement les points de contact des deux populations magdalénienne et néolithique. Tous les crânes réellement paléolithiques sont allongés (dolichocéphales) ; or, dans les sépultures robenhaussiennes, on retrouve le mélange de la race autochtone dolicocephale avec la race envahissante à crâne court (Brachycéphale) ; parfois, par atavisme, se reproduit le type chelléen. Du mélange des deux races, sont résultés les crânes mésaticéphales. Alors, la population, à la suite de ce mélange, est devenue très dense et s'est répandue de tous côtés, pendant un temps fort long ainsi que le

témoigne la quantité innombrable d'objets que l'on rencontre partout.

A notre avis, et d'après les documents qui précèdent, la prétendue lacune (hiatus) se trouve donc comblée par la première période de l'âge de la pierre polie (époque campinienne de Ph. Salmon) et la base de la grotte de Nermont avec les données déjà réunies, ses silex de tradition magdalénienne, ses tranchets et ses divers instruments, vient apporter à la paléoethnologie les documents chronologiques les plus importants. Nous osons espérer — la science n'a jamais dit son dernier mot — que de nouvelles observations viendront, dans la suite, corroborer les nôtres en leur donnant une plus grande valeur.

La couche inférieure de la grotte de Nermont présente encore un très grand intérêt au point de vue de l'histoire et de la poterie néolithique. Les fouilles de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne et les nôtres ont fourni les documents les plus importants, concernant la naissance de l'art du potier, documents qui permettront, à notre humble avis, d'en fixer la chronologie. Mais, auparavant, voyons quel est l'état de nos connaissances sur la question.

Un fait certain, c'est que la poterie n'a fait son apparition qu'à l'époque néolithique (époque actuelle). Pendant l'époque quaternaire, elle n'existait pas, et les exemples des débris de poterie trouvés dans des gisements purement quaternaires, ou bien sont le fait d'erreur, ou bien y sont parvenus des couches supérieures à la suite de remaniements qui peuvent être fort anciens. Nous n'en citerons qu'un exemple : celui qu'a ressuscité, il y a dix-huit ans, M. de Quatrefages,

dans un volume de la Bibliothèque ethnologique, *Histoire naturelle des races humaines* (Paris, Hennuyer, 1887). Il s'agit d'un vase en forme de bombe, à base arrondie, avec deux petits mamelons troués, recueillis dans un milieu paléolithique, par Dupont, au Trou-du-Frontal (Belgique). Un remaniement paléolithique avait occasionné l'erreur du savant belge qui, mieux informé, a, depuis longtemps, cessé de présenter le vase dans les vitrines du musée de Bruxelles, comme appartenant à la période géologique. Mais le Muséum de Paris persiste; le musée de Saint-Germain persiste, et ces deux établissements continuent à présenter, comme paléolithique, le vase en question dont ils possèdent le moulage. De semblables pêle-mêle, fruit souvent de fouilles inattentives, ont eu lieu pour Nabrigras et Spy; les *Matériaux* et *l'Homme*, 1886, pourront édifier nos lecteurs à cet égard. Pour ne dire qu'un mot de la poterie du Trou-du-Frontal, c'est un type maintenant bien connu et souvent trouvé dans les stations et les sépultures néolithiques.

S'en suit-il pour cela que l'usage des vases ait été inconnu à l'époque quaternaire? Certainement non. Mais ces vases étaient de telle nature (écorce ou bois par exemple) qu'ils ont disparu et n'ont pu parvenir jusqu'à nous. Les récipients les plus anciens que nous connaissons datent de l'époque magdalénienne. Ce sont des mortiers en roche granitoïde, en quartzite ou en grès. Ils sont formés de cailloux de diverses grandeurs dans lesquels on a creusé, sur la face la plus plane, de petits godets. Il en a été rencontré un certain nombre à la Madeleine depuis l'état d'ébauche à peine commencée jusqu'à celui de

pièce très finie et ornementée d'une gorge ou sillon autour du godet. On n'en connaît qu'un de ce genre. Mais les grottes des Eyzies en ont fourni plusieurs ordinaires. Il en a été également recueilli à la Gorge d'Enfer et à Laugerie-Basse, ainsi qu'à la Salpêtrière du Pont du Gard. Les dimensions varient beaucoup ; pourtant le godet est assez restreint et surtout très peu profond. Le musée de Saint-Germain en possède un de la Madeleine, dont la pierre a 222 millimètres de grand diamètre et le godet seulement 79. Un autre également de la Madeleine mesure : pierre, 166 millimètres ; godet, 60.

Celui de la Gorge d'Enfer, un des plus petits, n'a que : pierre, 48 millimètres de grand diamètre ; godet, 24.

Ces mortiers à petits godets servaient très probablement à triturer des couleurs minérales et à les amalgamer avec de la moëlle pour le tatouage et la peinture du corps. En effet, avec les mortiers, on rencontre des cailloux ovalaires, excellents triturateurs qui ne portent pas trace de percussion.

Mais la poterie proprement dite ne date, comme nous l'avons déjà dit, que de l'époque néolithique où on la trouve à l'état de débris quelquefois fort nombreux.

La grotte de Nermont, entre autres, a fourni dans ses différentes couches une énorme quantité de fragments et quelques vases entiers dont l'étude est intéressante.

Avant de cuire ses vases, l'homme a dû d'abord les fabriquer en argile simplement séchée au soleil, — l'histoire fantastique des poteries *cuites* au soleil a fait son temps, inutile d'y revenir, — mais s'étant

aperçu que cette argile durcissait considérablement par le feu, il s'est empressé d'employer ce moyen pour rendre ses vases plus résistants et plus maniables. Une petite motte d'argile creusée et façonnée avec les doigts, comme font aujourd'hui les petits enfants, puis mise au feu, voilà la première poterie constituée.

Puis on a, petit à petit, perfectionné la manière de faire ; on s'est aperçu que, pure, l'argile se fendillait à la cuisson ; on a remédié à cet inconvénient en mélangeant à la pâte soit du sable fin de rivière, soit des moules fluviales broyées ou bien de la poussière de charbon. Aussi, lorsqu'on examine la cassure fraîche de fragments de poteries néolithiques, est-il facile d'y retrouver ces différentes substances. Le mode primitif de cuisson dont se servaient nos ancêtres était nécessairement insuffisant, ce qui fait que les poteries sont cuites et rouges extérieurement sur une épaisseur variable, tandis qu'à l'intérieur elles sont crues et noires ; il s'en suit qu'elles étaient nécessairement fort fragiles. Pendant longtemps faites à la main et, partant, peu régulières, elles conservent encore aujourd'hui, et il est facile de s'en assurer à la loupe, la trace des ongles et l'empreinte des plis radiés de la peau des doigts du fabricant. Le vase, d'abord tout petit, en forme de calotte, servant exclusivement à faire boire, s'est agrandi peu à peu ; on s'est aperçu que sa base arrondie le rendait d'une instabilité désespérante ; on lui a alors ajouté des anses représentées par des petits mamelons horizontaux, souvent percés d'un trou de part en part. Parfois aussi, les mamelons percés, au lieu d'être horizontaux, sont perpendiculaires. C'est dans ces trous

que passaient les cordes destinées à suspendre le vase. Enfin, la base s'est aplatie ; les vases se sont agrandis ; l'ornementation primitive (d'abord coups d'ongles, empreinte de doigts) a fait du progrès ; la pâte est devenue plus fine ; on invente le tour à potier, et la poterie est devenue une œuvre d'art en même temps qu'un objet de première nécessité.

Certains anthropologistes ont prétendu que la poterie n'avait pas été inventée dans notre pays et l'ont attribuée à une importation asiatique en même temps que le polissage de la pierre, l'agriculture et la domestication des animaux ; mais ils ne basent sur aucun argument solide leurs affirmations qui ont besoin, pour avoir un caractère scientifique sérieux de démonstrations moins discutables. Tout le monde sait aujourd'hui que le polissage de la pierre existait déjà à l'époque de la Madeleine et que, par conséquent, les envahisseurs néolithiques n'ont pas eu à l'inventer. Nous allons voir que les poteries campiniennes vont servir aussi à démontrer que cette industrie est née sur place comme le polissage et n'a pas eu besoin d'être importée.

Les vases entiers que nous avons recueillis dans la grotte de Nermont sont au nombre de sept et forment une série chronologique des plus précieuses et dont aucun exemple ne paraît avoir encore été observé nulle part.

Lorsqu'au Congrès de Grenoble, nous avons communiqué le résultat de nos fouilles, nous disions en propres termes : « Il est à remarquer que la poterie « s'améliore au fur et à mesure qu'on arrive à la « surface : la matière première qui sert à la fabriquer « devient plus fine, la cuisson meilleure et l'ornemen-

Objets trouvés dans la Grotte de Nermont (Saint-Moré)

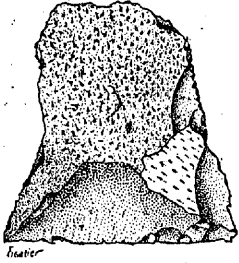


Fig. I.

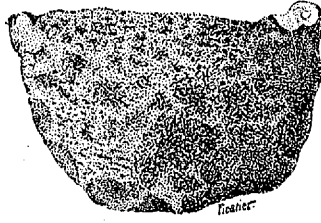


Fig. II.



Fig. III.

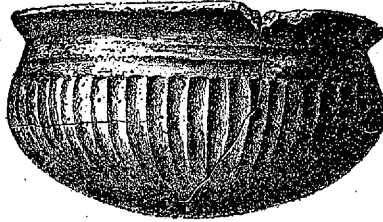


Fig. IV.

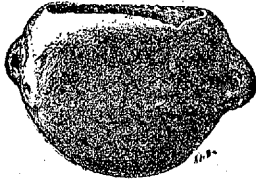


Fig. V.



Fig. VI.

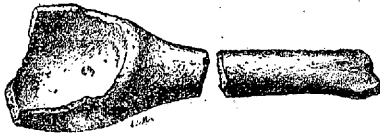


Fig. VII.



Fig. VIII.

« tation plus perfectionnée. Ces progrès sont faciles
« à suivre parmi les nombreux échantillons de notre
« collection ou du musée d'Auxerre. »

La figure III représente un vase rudimentaire en forme de calotte, très grossièrement et irrégulièrement façonné, aussi mal cuit que mal fait, il est très fragile et se fragmente avec la plus grande facilité. De dimension très petite (diamètre, 50 millimètres ; hauteur, 40 millimètres), il représente plutôt un essai de poterie qu'un vase ayant une utilité quelconque. A la loupe et même à l'œil nu, on peut facilement reconnaître à sa surface l'empreinte des plis radiés de la peau du fabricant, on peut même dire que cette espèce de photographie de l'épiderme de nos ancêtres est une véritable curiosité anthropologique.

La figure IV est un vase minuscule sans apparence d'utilité quelconque. Il mesure trois centimètres de hauteur et autant de diamètre. Il est mieux fini que le précédent et présente même sur sa panse deux lignes circulaires parallèles de petites empreintes rondes paraissant faites par l'impression en creux de la section d'un brin de chaume.

La figure V représente un vase moins rudimentaire que le premier, mais encore très primitif. En forme de calotte, il est également formé d'une poignée d'argile naturelle, arrondi à la base dans une main et vidé à l'intérieur inégalement par l'autre ; l'épaisseur des parois vers la panse est de un centimètre ; on ne remarque aucun autre procédé de lissage que celui des doigts. La cohésion de la pâte est si médiocre, faute de lavage et d'épuration, faute aussi de liant que, par places, des parcelles de la surface extérieure se sont désagrégées, ce qui permet de

voir scintiller le mica à l'intérieur de la pâte comme du reste dans tous les vases néolithiques. Nous possédons dans notre collection un second vase analogue, mais il est moins haut, et possède, comme ornementation, une série de coups d'ongles sur les bords.

Le vase de la figure VI est également hémisphérique, mais il est mieux arrondi et d'une épaisseur plus égale dans toutes ses parties. Il semble aussi mieux cuit et plus solide. Sans traces d'ornementation, il possède de chaque côté de la panse deux petits mamelons arrondis perforés pour la suspension. Nous en possédons un autre semblable mais plus grand et avec trois anses.

La figure VII représente un vase semblable au précédent; il possède en plus trois lignes pointillées comme ornementation.

La figure VIII représente une cuillère en poterie provenant d'une couche moyenne de la même grotte. Elle est formée de la même argile que les vases ci-dessus décrits et semblables à celles trouvées au camp de Chassey (Saône-et-Loire).

J'ai un autre dessin qui se rapporte à un fragment de vase dont l'anse est tout à fait caractéristique de l'âge du bronze.

Un autre encore représente un vase de l'époque halstattienne (premier âge du fer). Ce vase est fait au tour et élégamment orné de côtes.

Cette série de huit vases, comme nous l'avons déjà dit plus haut, forme une importante et unique série pour l'étude de la poterie préhistorique.

Avec le premier vase, nous sommes à l'origine même de la poterie et, avec le dernier, nous allons jusqu'à l'aurore de l'histoire.

Dans les couches profondes de la grotte, les fragments correspondent à des vases de petites dimensions, mais ils deviennent plus grands dans la couche suivante ; nous en avons trouvé des fragments correspondant à des vases de 18 centimètres de diamètre. C'est un progrès notable, car la difficulté de la fabrication augmente avec la dimension du vase.

Dans une couche supérieure, nous avons constaté parmi les fragments que nous possédons que des vases atteignaient 38 centimètres de diamètre. Les potiers étaient passés maîtres et les produits de leur industrie pouvaient donner satisfaction à des besoins multiples et développés.

Après cet exposé, que nous avons fait aussi succinct que possible, et après l'examen des vases qui l'accompagnent, nous ne discuterons plus la question de l'importation de la poterie en Europe à l'époque néolithique. Les poteries de Neimont parlent aux yeux. C'est la meilleure réfutation.

D^r FICATIER.

L'ÉLÉPHANT ANTIQUE

de la Vallée de la Cure

Le Musée géologique d'Avallon va s'enrichir du premier spécimen, trouvé dans l'Yonne, d'une dent molaire appartenant à l'éléphant antique (*elephas antiquus*). Cette dent a été découverte à Vermenton par M. Malo, entrepreneur, dans sa sablière de la route de Paris, à l'extrémité sud de la Ville ; elle était en compagnie de dents et de débris de bœuf et de renne. J'avais fait déterminer autrefois tous ces ossements au Muséum et, à la mort de l'inventeur, qui y tenait beaucoup, sa veuve m'envoya les échantillons. Ils ont leur place naturelle dans les collections de l'Avallonnais, dont la Cure baigne le territoire sur une grande longueur.

La carrière où furent trouvés les ossements est située à 500 mètres de la Cure, rive droite, et à 15 mètres environ au-dessus de la vallée. C'est un dépôt de gros sable granitique et calcaire, de 4 à 5 mètres d'épaisseur, dont les grains sont parfois soudés solidement et forment des bancs appelés *caille*. Le gisement fossilifère était tout à fait à la base sur la dalle des calcaires lithographiques. La masse de ces alluvions s'étend sur peut-être 200 mètres de longueur et paraît avoir 15 mètres environ d'épaisseur. Trois carrières assez importantes y ont été ouvertes, et deux d'entre elles, s'ouvrant sur la route, ont fourni des ossements de l'époque quaternaire.

Les alluvions anciennes de nos rivières, qui se sont déposées en terrasses jusqu'à 50 à 60 mètres de hauteur sur les talus des vallées, contiennent, en effet, des ossements d'animaux d'espèces disparues de nos contrées et même du globe; ils formaient, avec d'autres espèces qui ont survécu en émigrant, la faune de l'époque qui a précédé l'époque actuelle, et que les géologues ont appelée quaternaire. On sait que cette époque est caractérisée par l'extension énorme des glaciers et la puissance considérable des cours d'eau; on y constate l'apparition de l'homme, dans nos contrées, au milieu d'animaux tels que l'hippopotame, le rhinocéros, l'éléphant, l'ours, l'hyène, le renne, etc.

Il existait alors deux espèces d'éléphant : l'éléphant antique, qui est le plus ancien, et l'éléphant primitif ou mammoth, qui est resté le dernier de la faune quaternaire avec le renne. Ces deux espèces se distinguent facilement par la forme de leurs molaires qui se composent de lamelles de dentine revêtues d'émail et soudées par du ciment. L'usure des dents donne à la couronne une surface plane où se dessinent les cordons de dentine et d'émail; c'est à l'épaisseur plus ou moins grande des lamelles et des cordons, aux bordures plus ou moins festonnées que l'on attache les caractères différentiels qui établissent les espèces. D'ailleurs, on reconnaît que, par la suite des temps, les types de dents d'éléphant passent de l'une à l'autre.

L'éléphant antique ne se trouve que dans les alluvions anciennes, et exceptionnellement dans les grottes, comme à Menton. L'éléphant primitif, au contraire, se rencontre aussi bien dans les cavernes

que dans les alluvions ; et il est bien plus commun que le premier. Il a fourni dans le bassin de l'Yonne de nombreuses molaires ; il y en a toute une collection au Musée d'Auxerre, qui viennent des sablières, et presque toutes nos grottes fossilifères ont donné des spécimens.

Dans le centre de la France, l'éléphant antique accompagne les débris de l'industrie humaine la plus ancienne, ce qu'on appelle les haches ou amandes de Chelles et de Saint-Acheul. Ainsi, la grosse hache à talon (1), en silex, qui a été trouvée à l'étang Minard, dans les cailloutis du Rudaillon, serait de la même époque que la molaire gisant dans la sablière de Vermenton ; ce sont deux curieux échantillons de la vallée de la Cure, mais recueillis sur deux points éloignés. Ce qui serait intéressant, ce serait de les trouver associés comme on les voit à Chelles, près de Paris.

ABBÉ A. PARAT.

(1) Bull. 1002, 1903, *Les Primitifs du Morvan*.

CIMETIÈRE FRANCO

DE VAUDONJON

RAPPORT SOMMAIRE sur les fouilles du cimetière franco-carolingien du Vaudonjon, commune de Montillot, canton de Vézelay.

Le cimetière dont il s'agit est situé à 1.200 mètres environ du hameau du Vaudonjon, dans l'angle formé par l'intersection de la route nationale n° 151 avec le chemin de grande communication n° 21, sur la pente Est d'un plateau à flancs assez escarpés.

Dans la vallée, entre la Cure et la route nationale, de nombreux vestiges gallo-romains indiquent qu'une villa importante y était autrefois établie.

Le village franco, puis carolingien, n'a pas encore été découvert, mais tout porte à croire qu'il se trouvait à l'emplacement même du hameau du Vaudonjon actuel. Les actives recherches de M. l'abbé Parat, notre savant collègue, n'ont malheureusement pas donné de résultat jusqu'à ce jour.

Je ne parlerai, dans le présent rapport, que des fouilles effectuées de novembre 1904 à avril 1905, c'est-à-dire dès le début ; celles reprises depuis novembre dernier feront l'objet d'une autre notice qui sera suivie, quand l'exploration du cimetière sera achevée, d'un mémoire complet....

Toutes les tombes sont très sensiblement orientées de l'Ouest à l'Est, la tête étant à l'Ouest.

L'alignement des sépultures est assez régulier, mais il n'en est pas de même de leur profondeur qui est très variable : de 0^m 30 à 1 mètre, et même, mais plus rarement, 1^m 50.

Les tombes sont creusées dans une roche calcaire marneuse, compacte et assez dure par endroits. Plusieurs sarcophages en pierre blanche ont été découverts. On n'a trouvé que des traces bien douteuses de cercueils en bois.

La richesse, la régularité du mobilier des sépultures sont aussi très variables ; selon, d'ailleurs, que ces sépultures appartiennent au début du cimetière (époque Franque, fin v^e siècle, vi^e et partie du vii^e) ou se trouvent plus rapprochées de nous (époque Carolingienne, fin vii^e siècle, viii^e et même ix^e siècle). A la fin de cette époque, après Charlemagne, les tombes ne contiennent que très rarement quelques traces de mobilier funéraire. (Edit de cet empereur ordonnant la mise en bière des défunts sans autre objet qu'un simple linceul.)

Naturellement, et dans le cimetière du Vaudonjon comme dans tous ceux semblables-déjà explorés, la partie centrale, étant la plus ancienne, se trouve la plus riche.

323 tombes avaient été fouillées par moi fin avril 1905. Leur mobilier, très varié, constitue un bel ensemble donnant une idée assez exacte des époques franque et carolingienne représentées dans la vaste nécropole qui nous occupe.

Les Francs nous ont laissé de nombreuses armes et objets de parure bien caractéristiques.

Objets et Armes en fer

Epées à deux tranchants ; lances ou framées de toutes dimensions, depuis 0^m 30 jusqu'à 0^m 70 ; angons barbelés ; lourdes haches ou francisques, dont quelques-unes rappellent nos cognées de bûcheron ; pointes de flèches et enfin ombons de boucliers (partie centrale du bouclier, en forme de chapeau ; le bouclier, lui-même, en bois léger ou en peau, était réuni à l'ombou par une armature de fer).

De nombreux couteaux en fer de 0^m 13 à 0^m 30 de longueur, appartenant aux deux époques, trouvés aussi bien sur les femmes que sur les hommes et aussi les enfants.

Objets de Parure, Bijoux

Parmi les objets de parure, plusieurs aussi sont purement francs, comme la hache ; ils sont bien l'œuvre d'artisans ou artistes contemporains de Clovis et Childéric I^{er}.

Ce sont : les boucles ovalaires, de grandes dimensions, en bronze blanc (ou potin) très brillant ; les goupilles d'attache qui accompagnaient presque toujours (par 2 ou 3) ces boucles ; les appliques-ornements de ceinturons, les ferrets de courroies. (Tous ces objets en bronze.)

Les belles fibules circulaires en argent avec ornements de grenats cloisonnés, sertis en tables ; les fibules digitées, en bronze, variées dans leurs formes et leurs dimensions ; les fibules en bronze, en forme d'S, de perroquet, de faucon, on encore d'oiseau fantastique.

Trois petites balances à fléau et plateaux en bronze (fléau long de 0^m 15 environ). Ces balances, trouvées sur des guerriers armés de l'épée, c'est-à-dire sur des chefs, sont peut-être des insignes de chef-monétaire.

Et, enfin, une foule de petits objets en bronze : anneaux, fragments de chaînettes, boutons, etc.

Entre l'époque franque et l'époque purement carolingienne, il y a, bien entendu, une période de transition ; mais je me bornerai, dans la présente notice, à énumérer et à affecter à la dernière époque tous les autres objets, en faisant toutefois les distinctions nécessaires, s'il y a lieu.

Armes, Objets en fer

29 scramasaxes, énormes couteaux carolingiens. (Ces armes avaient peu à peu remplacé toutes les autres armes.)

Quelques grosses plaques-boucles en fer, rectangulaires ou trapézoïdales avec contre-plaque de même forme et, assez rarement, plaque terminale carrée, ornées de demi-boutons de bronze. Plusieurs atteignent une longueur totale de 0^m 30. Deux ou trois présentent des traces très visibles de damasquinure d'argent.

D'autres plaques-boucles en bronze, rectangulaires, circulaires et, plus souvent, triangulaires, quelques-unes avec contre-plaque de même forme, ornées de gravures en creux d'entrelacs, chevrons, cercles centrés, etc., de serpents fantastiques à deux têtes, d'oiseaux, etc.

Des bagues, dont une en or, demi-jonc, deux en argent et les autres en bronze.

Des fibules en bronze, affectant la forme d'un bouclier et ornées de cercles centrés ou d'émaux opaques.

Plusieurs épingles à cheveux en bronze, dont trois styliformes et une à tige en cuivre et tête en or.

Une autre épingle, en forme de chimère, avec, pour œil, un rubis.

Cinq médailles en or, avec bélières, ayant fait partie d'un collier, et ornées de fins filigranes d'or.

Des boucles d'oreilles, simples anneaux de bronze ou d'argent torsadé.

Plusieurs pinces à épiler, en bronze.

Des colliers composés de perles en verre ou en pâte céramique, de différentes formes, cylindriques, sphériques, cubiques, etc., et de différentes grosseurs, depuis celle d'un grain de chenevis jusqu'à celle d'une grosse noix.

Les colliers formés de perles très fines en verre, pâte de verre ou terre cuite, sont de l'époque franque.

Les grosses perles de terre cuite sont ornées d'émaux opaques incrustés, jaune, vert, bleu, etc. Beaucoup de ces perles représentent un travail assez considérable.

Plusieurs bracelets sont composés, comme les colliers, de perles diverses.

Et, enfin, beaucoup de petits objets en bronze ou en fer qu'il serait trop long d'énumérer dans ce rapport.

Dans une grande partie des sépultures, aussi bien franques que carolingiennes, se trouvaient des vases funéraires en terre (noirâtre, grise ou rouge) ou, plus rarement, en verre, et dans les premières seulement de ces sépultures.

Les vases en terre francs sont ornés de dessins en creux tracés à la roulette ou au poinçon. Il y a beaucoup de diversité dans les formes de ces vases, coupes à pied, petits pots avec anse, écuelles, plats, etc., etc. Les vases carolingiens n'ont pas d'ornement.

Onze vases en verre seulement ont été découverts ; presque tous sont brisés. Ce sont des petites coupes apodes, arrondies à la base, de l'époque franque.

Tous ces vases funéraires étaient destinés à contenir des libations ou des aliments pour les défunts.

En résumé, la découverte du cimetière franc-carolingien du Vaudonjon, le premier aussi important exploré dans le département de l'Yonne, aura le grand avantage de nous faire mieux connaître les coutumes de nos ancêtres et nous permettra d'admirer les vestiges, venus jusqu'à nous, de leurs armes, des bijoux dont ils aimaient se parer et qu'ils ensevelissaient religieusement avec les défunts.

Quoique l'on n'ait pas à espérer de plus riches trouvailles que celles déjà faites, puisque la partie la plus ancienne a été mise à jour, il importe d'achever les fouilles commencées.

Ce n'est, en effet, qu'en explorant entièrement cette nécropole que l'on pourra avoir une idée juste de ses dispositions, sa durée, la richesse de son mobilier funéraire et, par conséquent, la vie des défunts.

TERRADE.

CONFRÉRIE DE SAINTE-BARBE

VIERGE ET MARTYRE ⁽¹⁾

ÉTABLIE EN L'ÉGLISE DE FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY EN 1545

AYANT SON SIÈGE ET SES RÉUNIONS

EN LA CHAPELLE SOUTERRAINE DE L'ÉGLISE,
CHAPELLE TOUJOURS APPELÉE DE SAINTE-BARBE

RÈGLEMENT

DE LA CONFRÉRIE DE SAINTE-BARBE

Ce sont les ordonnances que font et promettent tenir et entretenir les confrères de la Confrérie Madame Sainte-Barbe instituée en l'Eglise Monsieur Saint-Germain de Fontenay, laquelle est fondée et commencée le 4 de décembre mil cinq cent et quinze par nous confrères cy après nommés et auront tous un surplis pour les cérémonies.

ARTICLE I

Premièrement les dits confrères ont promis et fait serment en mettant la main sur l'autel d'ycelle Sainte-Barbe de garder et solemnizer ycelle feste tous les ans, comme le Saint-Dimanche, et garder le profist et honneur de l'un et de l'autre, comme bons et loyaux frères, selon Dieu, en s'approchant des Sacrements.

(1) Martyrisée en 261, sous l'empereur Maximin, à Nicomédie (Asie).

ARTICLE II

Item ont promis les dits confrères, eux assemblés la veille de ladite feste Madame Sainte-Barbe, heure des vêpres, en surplis en l'hôtel de celuy qui sera bastonnier en la dite année, pourvu qu'il soit au village de Fontenay, et tous les prestres en surplis, et chacun frère ayant un cierge de demie livre de cire pour ycelui bastonnier mener et conduire à vêpres, et après vêpres dites accompagneront et conduiront ledit bastonnier, tous les confrères en son domicile.

ARTICLE III

Il est réservé discrètes personnes Messires Antoine Ravisé, Jean Guiard, prestres, fondateurs de la dite Confrérie, lesquels seront tenus d'assister et à faire tous les services de la feste de Madame Sainte-Barbe que es mortuaires au lieu où ils seront résidents, pourvus qu'ils ne soient distants que d'une lieue, et sera tenu le dit bastonnier, après vêpres dites, bailler aux dits confrères du pain et vin.

ARTICLE IV

Et les dits confrères hors du village du dit Fontenay pourront pour ce jour élire domicile pour être reconduits et faire comme dessus.

ARTICLE V

Item ont promis les dits confrères qu'à la feste de Madame Sainte-Barbe seront dites vigiles à nottes et comparoîtront tous les confrères et les prestres des dits confrères à troisième leçon des matines des morts.

ARTICLE VI

Et après vigiles, trois grandes Messes hautes : la première des Trespasés, la seconde de Notre-Dame et la troisième et dernière de Madame Sainte-Barbe.

ARTICLE VII

Et après la messe de Nostre-Dame, les dits confrères tiendront chapitre pour adviser des affaires de la dite Confrérie.

ARTICLE VIII

Et après iront quérir le bastonnier en son domicile au lieu de Fontenay, chacun un cierge à la main, pour le mener à la grande messe qui se dira de Sainte-Barbe, et seront tenus les dits prestres de célébrer messe à l'intention du dit bastonnier, et sera tenu le dit bastonnier offrir pain et vin à la dite Messe.

ARTICLE IX

Et seront tenus les dits confrères à icelle grande Messe offrir chacun un denier ensemble à tous les services qui se feront pour les trespasés. Après la grande Messe finie, se diront trois répons : le premier *Credo*, le second *Qui Lazarum*, le troisième *Libera Me*, et ce qui s'en suit.

ARTICLE X

Item ont promis les dits confrères de bailler chacun cinq deniers tournois pour bailler aux pauvres.

ARTICLE XI

Item sera tenu le dit bastonnier après le service fait de bailler aux dits confrères, à son domicile, réfection corporelle honnêtement selon sa faculté et puissance, en laquelle réfection sera lue la vie de Madame Sainte-Barbe.

ARTICLE XII

Item après le convive faist ont promis de conduire le dit bastonnier es secondes vespres, esquelles seront de Madame Sainte-Barbe. Vespres finies, ce fera un *suscepit* pour celui qui sera consécuté, avec la solennité en tel cas requise, et seront tenus les dits confrères conduire le dit bastonnier au lieu de Fontenay, où bon luy semblera, et non autre part.

ARTICLE XIII

Item ont ordonné les dits confrères que l'on dira une Messe chacune sepmaine au jour que le jour Sainte-Barbe sera en l'église de Fontenay, à l'autel de Madame Sainte-Barbe, et à tour de roole, et se copetera la dite Messe treize fois (1).

ARTICLE XIV

Item ont promis les dits confrères si aucuns des dits confrères tombe en infirmité de maladie iront visiter et consoler le dit patient, tant spirituellement que corporellement.

(1) C'est-à-dire messe *coptée*, ou durant laquelle on tintera treize coups, et parce que les confrères étaient au nombre de treize seulement.

ARTICLE XV

Item ont ordonné les dits confrères que si l'un d'eux va de vie à trépas, les autres confrères survivants seront tenus venir à l'enterrement et au service du dit défunct le jour de son obiit à la peine que dessus et au cas qu'ils ne soient au pays seront tenus les dits confrères y envoyer et porter le corps du défunct en terre par les dits confrères, s'il n'y a danger de peste ou absence comme dessus est dict, et seront tenus les héritiers du dit défunct de donner sa robe (surplis de la Confrérie) ou vingt sols.

ARTICLE XVI

Item ont ordonné les dits confrères que après le trépas, les autres confrères seront tenus de recevoir l'héritier du dit défunct ou son plus proche parent, en cas qu'il soit suffisant et idoine, et donnera pour son entrée une livre de cire.

ARTICLE XVII

Item les confrères ont ordonné faire dire au lieu où sera son corps enterré, pour le remède et salut de son âme, une vigile en communauté et chacun une Messe le jour de l'obiit ou le lendemain à la peine et manières ci-devant dites, et seront tenus les dits frères faire venir leurs prestres en surplis et être à vigiles à III leçons et aux Messes et recommandations et donneront chacun des dits confrères à leurs prêtres six blancs ou quatre blancs et à diner, et les héritiers du dit défunct seront tenus de bailler aux confrères pain et vin si mieux ne peuvent.

ARTICLE XVIII

Item ont ordonné les dits confrères que les parents et amis du confrère trépassé seront tenus de faire assavoir le trépas au bastonnier, lequel bastonnier sera tenu de le faire assavoir aux autres confrères.

ARTICLE XIX

Item ont ordonné les dits confrères faire dire au bout de trente jours une vigile et une Messe, comme il est dit ci-dessus, et de même au bout de l'An.

ARTICLE XX

Item ont ordonné les dits confrères, s'il y aucuns des dits frères de mauvais gouvernement et ne voulant tenir les dites constitutions et ordonnances de la dite Confrérie pourront les dits confrères expulser et mettre dehors de la dite Confrérie, pourvu qu'il soit du consentement de la plus certaine partie des dits confrères.

ARTICLE XXI

Item ont ordonné s'il y a aucuns des dits confrères qui ait débat ou dessaccord l'un avec l'autre ne pourront faire convenir l'un l'autre par devant quelque juge que par devant le bastonnier de la dite Confrérie, lequel pourra assembler cinq ou six des dits confrères iceux les mettront d'accord à leurs dépens et bailleront les dits frères estans en discord chacun leur différend et seront tenus les dits discords croire et tenir tout ce que par le dit prieur et frères sera dit à peine de cent sols appliqués au profit de la dite Confrérie.

ARTICLE XXII

Item ont ordonné les dits confrères qu'il y aura un scribe en la dite Confrérie de Madame Sainte-Barbe pour escrire registre à mettre défauts et amendes et de faire assavoir aux dits confrères le jour de leurs messes à tour de roole.

ARTICLE XXIII

Puis ont ordonné le jour de Sainte-Barbe mil cinq seize que si l'un des dits frères aille de vie à trépas, le bastonnier avec deux prestres le jour de l'obiit du dit défunct ira l'inhumer et sera tenu celui qui tiendra la place du dit frère défunct rembourser au dit bastonnier la messe par lui payée au dit obiit.

ARTICLE XXIV

Item seront tenus les dits confrères payer à tous services tant pour offrande que vigiles payer au curé ou vicaire cinq deniers.

ARTICLE XXV

Item seront tenus les dits frères comparoir à tous services en surplis à la III^e leçon de vigiles à peine de demie livre de cire, et les laïques feront comparoir leurs prestres es peines que dessus.

ARTICLE XXVI

Item seront tenus les deux frères qui sont constitués après les bastonniers comparoir la vigile Sainte-Barbe aux premières vêpres et à matines des morts

et aux secondes vêpres pour aider à faire le service avec le bastonnier à la peine que dessus.

ARTICLE XXVII

Item si plusieurs confrères vont de vie à trépas, les Messes et services du second ne commenceront qu'après que le premier mortuaire sera fini.

ARTICLE XXVIII

Item tous les confrères renouvelleront leurs vœux tous les ans au jour de Sainte-Barbe, après les vêpres.

ARTICLE XXIX

Ce sont les ordonnances que font et promettent tenir et entretenir tous les confrères de la Confrérie de Madame Sainte-Barbe, instituée en l'église de Fontenay-près-Vézelay, en 1515.

La chapelle dédiée à Sainte-Barbe, d'après une note très ancienne, est une chapelle souterraine semblable au lieu sacré de la primitive église où les fidèles ne célébraient qu'en secret les saints mystères, pour se dérober à la persécution. Cette chapelle semble remonter au VIII^e siècle et aurait été construite par des religieux qui avaient un prieuré à côté de cette chapelle, et c'est sans doute l'origine de l'église de Fontenay qui a été édiflée au-dessus au XI^e siècle. Elle n'a aucun style et son antiquité est toute sa gloire.

*Noms des Confrères qui ont fait partie de la
Confrérie de Sainte-Barbe, avec la date de leur
entrée et la place qu'ils occupaient.*

(La Confrérie ne comptait que treize membres et chacun avait sa place en la chapelle. Il manque les noms des personnages qui ont occupé la 12^e et la 13^e place.)

- 1515 Antoine Ravisé et Jean Guiard, prêtres de
Fontenay et fondateurs de la dite Confrérie.
1529 Soyer, curé de Fontenay.
1535 Germain Roubeau, id.
1550 Hilaire Pannetrat, id.
1580 Jean Briolle, id.
1601 Clément Ronsin, id.
1609 Gaspard Alhard, id.
1640 Jean Ragon, id.
1679 Claude Cotton, id.
1714 Pierre Condren, id.
1741 Marc-Antoine Carré, id.

PREMIÈRE PLACE

- 1515 Léonard Simon, prêtre à Pouilly.
1528 Pierre Lombereau.
1541 Noble Jean Harman, seigneur de Pouilly.
1580 Noble Saladin du Bois, seigneur de Pouilly.
1650 François Pannetrat.
1679 Hilaire Pannetrat, fils du précédent.
1712 Michel Chauveau, fermier à Pierre-Perthuis.
1730 Hilaire Lemeux.

DEUXIÈME PLACE

- 1515 Léonard Frelat, prêtre à Sœuvres.
1519 Léonard Frelat, neveu et filleul du précédent.

- 1530 Nicolas Ravisé, neveu du fondateur.
- 1580 Jean Pannetrat.
- 1586 Charles Pannetrat, fils du précédent.
- 1616 Saladin Pannetrat, fils du précédent.
- 1651 Lazare Petit.
- 1706 Antoine Petit, fils du précédent.

TROISIÈME PLACE

- 1531 Martin Frelat.
- 1552 Mathias Frelat fils.
- 1598 Etienne Frelat fils.
- 1640 François Frelat.
- 1670 Jean Pannetrat.
- 1715 Charles Pannetrat.
- 1719 Charles Pannetrat, de Menades.
- 1730 Gabriel Marat.
- 1741 Etienne Marat fils.

QUATRIÈME PLACE

- Jean Briolles, prêtre à Fontenay.
- 1537 Noble Edme du Bois, seigneur.
- 1580 Noble Philibert du Bois, frère.
- 1600 Noble Edme du Bois, fils d'Edme.
- 1612 Noble Claude du Bois, fils de Philibert.
- 1615 Noble Philippe du Bois, fils de Claude.
- 1639 Noble François du Bois, fils de Philippe.
- 1679 Jean Ragon.
- 1725 Jean Ragon petit-fils.

CINQUIÈME PLACE

- Hilaire Pannetrat, prêtre à Pouilly.
- 1518 Guillaume Lucy.

- 1371 Philippe Poichot.
- 1615 Hubert Poichot, fils de Philippe.
- 1674 Gabriel Petit.
- 1709 Claude Petit, fils de Gabriel.
- 1742 Philibert Forgeot.

SIXIÈME PLACE

- Antoine Coignot, prêtre à Bazoches.
- 1549 Germain Frelat.
- 1556 Jean Frelat fils.
- 1601 Pierre Marcelot.
- 1623 Barnabé Marcelot fils.
- 1639 Edme Marcelot, fils de Barnabé.
- 1632 Michel Marcelot, fils d'Edme.
- 1654 Germain Marcelot, fils de Michel.
- 1708 Jean Marcelot, fils de Germain.
- 1731 Louis Marcelot, frère de Jean.

SEPTIÈME PLACE

- Hilaire Galmard, chanoine de Vézelay.
- 1517 Guillaume de Villemont.
- 1520 Germain de Villemont fils.
- 1590 Adrien de Villemont, fils de Germain.
- 1598 Hilaire de Villemont, fils d'Adrien.
- 1612 Miesly de Pestel, chanoine de Vézelay.
- 1617 Jean de Pestel, cousin de Miesly.
- 1639 Hilaire de Courcelles.
- 1673 Jean de Courcelles fils.
- 1698 Jean Ragon, gendre du précédent,
- 1743 François Guillemot.

HUITIÈME PLACE

- Jean Rabigot, prêtre à Charancy.
1530 Edme Gironde.
1600 Adrien Marcelot.
1624 Jean Marcelot, fils d'Adrien.
1660 Hilaire Marcelot, fils de Jean.
1671 Pierre Marcelot, fils d'Hilaire.
1681 Léonard Gallemard.
1722 Pierre Gallemard, fils de Léonard.
1734 Jean Gallemard, aussi fils de Léonard.

NEUVIÈME PLACE

- Jean Marcellot, prêtre à Sœuvres.
1533 Noble Léonard du Bois, seigneur à Pouilly.
1560 Urcin Pannetrat.
1593 Jean Pannetrat fils.
1624 Pierre Pannetrat, fils de Jean.
1655 Clément Marcelot fils.
1667 Germain Marcelot, fils de Clément.
1699 François Pannetrat.
1719 Jean Pannetrat, fils de François.
1735 Henri Michau.

DIXIÈME PLACE

- 1525 Pierre Forgeot, prêtre à Fontenay.
1538 Etienne Forgeot, frère de Pierre.
1548 Jean Forgeot, fils d'Etienne.
1574 Jean Poichot.
1607 Antoine Poichot, fils de Jean.
1630 Michel Poichot, frère d'Antoine.
1661 Michel Poichot, fils de Michel.

- 1663 Edme Château.
- 1671 Etienne de Conralle.
- 1712 Jean Dorey.
- 1737 Philippe Dorey fils.
- 1740 Pierre Coeffer.

ONZIÈME PLACE

- 1525 Noble Antoine Harman.
- 1580 Noble Saladin du Bois.
- 1624 Paul Guery.
- 1632 Estienne Pannetrat.
- 1635 Barnabé Foncy.
- 1678 Vincent Roubot.
- 1699 Jean Michau (1).
- 1719 Pierre Coëffard.
- 1795 Henri Michau.

En 1741, M. Marc-Antoine Caré, curé de Fontenay, proposa à tous les confrères réunis au jour de la fête de Sainte Barbe, conformément à l'article 7 du règlement, que, vu la différence des temps, on payât les Messes et Services portés aux statuts suivant l'usage et la coutume du diocèse d'Autun, et de supprimer le repas que devait donner aux confrères le bastonnier. Ce repas favorisait et amenait souvent des abus. Les membres y adhérèrent.

Mais, en 1743, le jour de la fête de Sainte-Barbe, après les vêpres, tous les confrères assemblés pour

(1) Sa pierre tombale est au pied de l'autel, dans la chapelle de Sainte-Barbe; elle porte l'inscription suivante : « Cy gist
« feu Jean Michau, vivant fermier de Fontenay, et confrère de
« Sainte-Barbe, décéda le 24 avril 1720; tous ses parents et
« confrères sont invités à prier pour le repos de son âme
« Requiescat in pacé ».

satisfaire aux honoraires du long de l'année refusèrent de tenir leur promesse de 1741. En présence de plusieurs pasteurs appelés à la fête, et après cette grossièreté et à cause des abus, la Confrérie cessa d'exister, une majeure partie des membres aimant mieux abandonner leurs frères que de rompre avec les abus. Ainsi finit cette Confrérie bien digne de respect et de louange et qui avait compté dans ses rangs d'illustres et nobles personnages.

Offices et Prières de la Confrérie

Les offices de la fête de Sainte-Barbe étaient l'office des Vierges et Martyres, excepté ce qui suit, qui était spécial à la Confrérie.

HYMNE DE SAINTE-BARBE

Barbaræ festum celebremus omnes;
Virginis sacræ referat triumphos
Martyris noster chorus et beatos
Pangat honores.

Fortis et prudens teneris ab annis
Hæc fuit virgo placitura Christo,
Ob cujus crescit magis obstinatus
Ardor amore.

Hæc Deum verum coluit relictis
Gentium vanis etiam parentis,
Molle dat pænis lacerare corpus
Perdidit esse.

Summa laus Patri, genitoque Verbo,
Et Tibi compar utriusque nexus,
Martyres per quem meruere cælum.
Barbara vivit.

Amen

Ÿ Ora pro nobis, sancta Barbara.
R. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

ANTIENNE DE MAGNIFICAT

Salve, Barbara, martyr, sanctissima, tuis precibus nos Christo commenda. Ad te clamamus, in peccatis constituti; ad te suspiramus, quærentes solatium, tecumque jungamur Christo. Eia ergo, o electa virgo, tuum lectum oculorum aspectum ad nos couverte; et Jesum crucifixum qui tollit mundi peccatum. nobis redde salubriter placatum. O pulchra, o clara, o dulcis virgo Barbara.

Le *Magnificat* était chanté. A ces mots : « Fecit potentiam in brachio suo », le bastonnier s'avancait devant l'autel, et le successeur à sa droite, et après ces mots : « Deposuit potentes et exaltavit humiles » qui étaient chantés trois fois, le prêtre, se tenant au milieu des deux bastonniers, prenait le bâton des mains de l'ancien, qui se retirait, et le remettait au nouveau qui prenait ainsi place d'honneur, et le *Magnificat* se terminait en reprenant l'antienne *Salve Barbara*.

OREMUS

Intercessio, nos quæsumus, Domine, sancte Barbaræ, virginis et martiris tuæ ab omni adversitate protegat, ut per ejus suffragia ac merita, devoti gratiam inveniant in præsentî et gloriam in futuro. Per dominum, etc. Amen.

Les vêpres se terminaient comme de coutume, et après on psalmodiait le *De Profundis* et l'on chantait solennellement le *Libera Me*.

Prière à Sainte Barbe que chaque Confrère devrait réciter chaque jour

« O glorieuse Sainte-Barbe, puisque la Providence
« a permis que je me sois dévoué à vous d'une
« manière particulière, obtenez-moi, s'il vous plait,
« de Jésus-Christ, notre unique espérance, la grâce

« qui vous fut accordée du Ciel dans le temps de
« votre martyre. Faites par votre protection auprès
« de Dieu que j'aie toujours l'innocence et la pureté
« du cœur et de l'âme et, qu'à votre exemple, rien
« ne soit capable de me séparer de l'amour de Dieu,
« qu'étant chrétien, j'en soutienne le nom et les qua-
« lités par mes œuvres. En vous imitant ainsi sur la
« terre, j'espère être votre compagnon dans le céleste
« séjour du ciel. Amen.

« Sainte-Barbe martyre et Vierge, priez pour
« nous ! »

*Précis⁽¹⁾ de la Vie de sainte Barbe, vierge et martyre,
4^e décembre 267, sous l'Empereur Marcian*

Barbe étoit fille unique d'un riche et puissant seigneur nommé Dioscore, homme aussi fier que cruel, engagé dans les folles erreurs des Gentils. Les heureuses inclinations de cette chaste fille étant bien éloignées des vues mondaines de son père qui ne songeoit qu'à la mettre en état d'acquérir de l'honneur dans le monde et par là de sacrifier un jour aux idoles, il la fit enfermer dans une tour, crainte que personne ne put empêcher de disposer et d'attirer le cœur de cette fille dans tous ses desseins. Il arriva qu'un grand seigneur la demanda en mariage. Son père n'hésita pas un moment de la lui promettre, se persuadant que c'étoit le moyen le plus efficace pour la désabuser de toutes ses foiblesses d'esprit : c'est ainsi qu'il traitoit la religion de Jésus et les vertus

(1) Ce précis devait être lu, d'après l'art. 11 du règlement, à la réfection offerte par le bâtonnier aux treize membres de la Confrérie de Sainte-Barbe.

ausquelles Barbe s'appliquoit de jour en jour. Il luy proposat ce partis et luy fit un détail des biens immenses qu'elle possedroit, des honneurs ausquelle elle se verroit bientôt élevée ; mais tout fut inutile. « Retirez-vous de moy, dit-elle à son père ; vous m'ettes une occasion de mort ; j'aime Jésus, c'est à luy seul à qui j'ay promis ma foy, je la luy garderay, et la mort n'en sera jamais un obstacle. » Son père indigné de luy entendre ainsi confesser Jésus, l'accusat devant le juge nommé Marcian, comme étant contraire à leurs dieux ; elle fut condamnée à être foueliée et trainée indignement par les rues. Ayant été conduite après cela en prison, elle parut le lendemain aussi intacte que si elle n'eut jamais souffert le moindre tourment. Cette merveille augmenta la rage de son père qui, ne voulant plus la voir à ses yeux, demandat d'être son bourreau : il luy tranchat la teste. Ainsi Barbe recut la couronne du martire, le 4^e décembre 267.

Fontenay-près-Vézelay, le 4 décembre 1905.

JEAN-B^{te} PHELUT,
Curé.

Etat économique du Bailliage d'Avallon

en 1789

La Société d'Etudes d'Avallon possède un curieux manuscrit de 384 feuillets papier sur la couverture duquel on lit : **Bailliage d'Avallon**, *notes sur les forces actives et passives des communautés dudit bailliage, prises dans les années 1786 à 1789. Appartenant à M. Auguste Hélie.*

Son format est de 0.270 sur 0.485, il est cartonné et recouvert de parchemin. Le papier dont il est composé n'est pas pour nous sans intérêt, car il sort de la papeterie de Vesvre, aujourd'hui disparue. Le propriétaire de cet établissement était Couty ainsi que l'attestent divers filigranes : *Couty. — Couty, Avallon. — Couty, 1783. — Etc.* La marque est une cloche.

Les renseignements contenus dans ce livre sont précieux pour l'étude de l'histoire économique de notre contrée à la veille de la Révolution. Nous y voyons pour chaque paroisse ou hameau le nom des seigneurs, la superficie et la qualité des biens communaux, la situation agricole, le nombre des habitants taillables, l'étendue des terres cultivées et leur rendement moyen, l'étendue des vignes, des prés, les droits payés par les habitants, le nombre des fermes et le prix des baux, le dénombrement du bétail, les ressources et les plaintes des habitants, des observations sur la situation générale. On y trouve aussi

le nom des propriétaires aisés et insuffisamment imposés.

Nous ignorons le nom de l'auteur de cette statistique assurément impartiale et dressée de bonne foi en vue de réformer le pied de la taille et la répartition de l'impôt.

Ce travail a surtout une valeur de comparaison par les documents qu'il fournit sur le rendement des terres, la production des céréales et le dénombrement des habitants et des animaux domestiques. (1)

Pour Montréal, par exemple, voici ce qu'on lit au sujet de la culture :

« Le finage a environ une demi-lieue de circuit,
« composé de 300 journaux de terres labourables,
« savoir : 100 bons qui produisent de 30 à 36 gerbes
« au journal ; il faut 6 gerbes au bichet ou 4 bois-
« seaux, mesure de Montréal, le boisseau pèse 22 li-
« vres. 100 journaux de médiocres qui produisent 15
« à 20 gerbes le journal. Le surplus 7 à 10 gerbes.
« Il n'y vient que du blé. »

L'étendue des vignes, des prés, des chénévières, du sarrasin, est soigneusement notée.

Quelques remarques générales sont à faire dans ce travail qui porte exclusivement sur des paroisses agricoles.

Ainsi, dans les communautés du Morvan, nous ne voyons figurer ni blé, ni chevaux, mais beaucoup de sarrasin, de seigle, de bœufs et de vaches. Le chau-

(1) Voyez dans le même ordre d'idées deux articles de Raudot dans le *Bulletin* de la Société d'Etudes : population comparée de l'Avallonnais sous Louis XVI et Napoléon III, année 1861 ; les hommes et les bestiaux dans l'arrondissement d'Avallon, année 1866.

lage qui devait transformer la contrée au XIX^e siècle n'y avait pas encore fait son apparition. Les chevaux et les terres à blé étaient alors l'apanage exclusif du *bon pays*.

Il y a très peu de mentions relatives à l'industrie ; d'ailleurs la ville d'Avallon ne figure pas dans cette statistique et c'est elle surtout qui nous aurait intéressé au point de vue industriel avec ses papeteries, ses tanneries, ses ateliers de tonnellerie, de cordonnerie, etc. Toutefois, il est dit que Sauvigny-le-Bois est réputé par son grand commerce de feuillettes et de cercles, surtout les samedis et jours de foire d'Avallon. Ce village fournissait à cette époque la majeure partie de l'Auxerrois. « Le commerce se fait par un certain nombre d'habitants de Sauvigny qui en tirent chaque année un grand profit. » (1)

En indiquant le rendement des terres de chaque localité, l'auteur nous fait connaître subsidiairement les mesures d'Avallon, de Montréal, d'Epoisses, et en général toutes les mesures à grains usitées dans le Bailliage d'Avallon. Nous savons le poids de chacune d'elles en blé et ce renseignement est précieux comme terme de comparaison.

Ce manuscrit sera donc consulté avec fruit par les membres de la Société d'Etudes qui auront à faire une monographie ou une notice sur une localité quelconque du bailliage. Ils y chercheraient en vain ces remarques piquantes où la verve de l'auteur aurait pu s'exercer comme dans le manuscrit d'un autre Avallonnais, J.-L. Cousin (2), car il s'agit ici d'une

(1) Folio 291.

(2) Voir notre notice sur le manuscrit de Cousin dans le *Bulletin* de 1904.

statistique forcément un peu aride dans certains chapitres. Je signalerai cependant une remarque relative à la communauté de Pontaubert. Sans s'écarter de son sujet, l'auteur dit dans sa description : « La rivière passe dans une gorge hérissée de toutes parts de *rochers affreux* (1). » On ne prévoyait sans doute pas en 1789 que ces rochers affreux feraient plus tard l'admiration des touristes et des peintres et que ceux-ci contribueraient un jour à la prospérité de la région.

Je ne crois pas utile de donner une notice plus développée sur un manuscrit que chacun peut consulter ; j'ai voulu simplement le signaler à mes collègues : ils y puiseront des renseignements qu'ils chercheraient en vain ailleurs. On trouvera ci-après un tableau synoptique qui est le résumé de la statistique et qui montre que le rendement des terres à blé a presque triplé.

EUGÈNE CHAMBON.

(1) Folio 206.

Statistique du Bailliage d'Avallon en 1789

PAROISSE OU HAMEAU	BIENS COMMUNAUX	Habitants taillables	Chevaux	Bœufs	Vaches	Moutons
1	2	3	4	5	6	7
Avallon (manque).....	»	»	»	»	»	»
Angely.....	»	39	20	24	30	100
Annay-la-Côte.....	Coupe de 12 arpents par an (bois).	103	20	20	60	150
Annay-la-Rivière et hameaux..	»	98	8	30	150	100
Annéot.....	»	14	10	10	8	50
Annoux.....	Coupe : 2 arpents et demi de bois par an.	48	6	20	40	morts
Athie.....	»	53	30	12	48	100
Beauvilliers.....	»	13	manvais	20	20	40
Grésigay.....	»	1	»	6	4	30
Blacy.....	Coupe : 6 arpents de bois par an.	57	15	15	40	20
Bussières.....	Bois : 100 arpents.	52	»	20	40	100
Châtel-Gérard.....	4 arpents par an, réserves : 45 arpents	127	24	24	60	200
Chastellux.....	»	»	»	»	»	»
Chemilly et Vaucharme.....	»	66	10	12	40	150
Cisery-les-Grands-Ormes.....	»	23	»	»	»	»
Cours.....	»	65	12	30	50	200
Cussy et Presles.....	»	103	25	50	101	400
Domécy-sur-le-Vault.....	»	68	»	40	20	100
Essert.....	5 arpents de bois.	45	»	12	15	30
Etaules, Vassy.....	»	98	20	manvais	24	60
Etivey et Sansvigne.....	Coupe de 10 arpents de bois par an.	149	18	34	60	300
Fley.....	»	119	12	14	60	200

Fresne.....	»	54	15	24	20	100
Girolles.....	Coupe : 20 arpents de bois par an.	103	20	20	50	200
Guillon.....	»	77	22	14	80	700
Courterolles.....	»	36	22	16	50	500
Perrigny, Montot.....	»	32	27	22	35	600
Jouancy.....	20 arpents, mauvais	35	6	12	16	100
Joux-le-Châtel (1).....	»	104	34 chevaux 69 malets	50	36	300
Vau de Malon (2).....	»	14	»	15	7	»
Island-le-Saulçois.....	Coupe : 4 arp. 1/2 de bois par an	57	10	30	40	100
Grand-Island.....	id.	27	»	20	20	50
Magny.....	Coupe : 10 arpents de bois par an.	76	»	50	80	300
Marrault.....	id.	62	»	80	90	400
Etrée.....	id.	32	»	40	36	200
Marcilly.....	Avec Thory.	12	»	8	10	40
Tour de Pré.....	id.	26	8	10	30	100
Marmeaux.....	Bois 100 arpents.	47	18	40	80	150
Menades.....	Bois : 150 arpents aménagés.	35	»	30	50	100
Milly.....	»	54	»	»	20	»
Môlay.....	»	88	12	20	60	150
Montréal.....	Pacage loué 245 l.	115	36	16	40	200
Noyers.....	Prés et bois loués par an 1,600 l.	388	30	20	100	300
Puits de Bonraisin.....	»	39	6	20	30	80
Nuits.....	Coupe : 8 arpents de bois par an.	103	20	30	60	200
Ouches et Verdoy.....	»	24	»	12	8	plusieurs
Paisson.....	»	12	»	6	8	30
Pasilly.....	60 arpents de bois.	28	8	18	18	60
Pisy.....	4 arpents de bois tous les trois ans.	94	26	80	»	200

(1) Hameau de Joux-la-Ville.

(2) Hameau de Joux-la-Ville.

Statistique du Bailliage d'Avallon en 1789 (Suite)

PAROISSE OU HAMEAU.	BIENS COMMUNAUX	Habitants taillables	Chevaux	Bœufs	Vaches	Moutons
1	2	3	4	5	6	7
Pontaubert.....	Les habitants coupent leur chauffage.	89	10	30	60	»
Champien et Orbigny.....	»	31	10	20	20	60
Précý-le-Moult.....	120 arpents de bois.	37	»	26	20	80
Quarré et hameaux.....	»	248	»	126	202	inconnu
Rouvray.....	200 journ. de pácage, 240 l. de revenus.	161	»	40	100	200
Saint-Agnan.....	»	74	»	30	40	inconnu
St-Andeux et Joux-lès-Rouvray	100 arpents de broussailles.	64	»	30	40	»
Saint-André-en-Terre-Plaine ..	Pâtures.	71	24	24	36	200
Chevannes.....	»	28	12	20	15	100
Saint-Brancher et ses hameaux..	22 arpents de bois.	113	»	180	112	160
Saint-Germain-de-Modéon.....	200 journée de pácage.	66	»	50	60	inconnu
St-Germain-d.-Ch. et hameaux	Pácages.	146	»	100(1)	122	250
Saint-Léger et hameaux.....	Coupe : 10 arpents de bois par an.	188	»	100	133	161
Sainte-Magnance et hameaux...	Bois.	118	»	80	80	300
Sancy-lès-Noyers.....	50 arpents de broussailles.	29	12	20	25	100
Santigny.....	120 arpents de bois.	65	12	60	60	200
Sarry.....	»	63	40	60	50	300
Soulangy.....	»	38	20	22	30	100
Savigny-en-Terre-Plaine.....	»	69	28	30	69	300
Sauvigny-le-Beuréal.....	Pâtures.	39	9	30	45	200
Sauvigny-le-Bois (2).....	Pâtures.	94	48	71	160	650
Seeaux et Maison-Dieu.....	Broussailles.	45	14	40	50	400

Serée, Villurbain, Narbois.....	»	50	»	28	42	12
Sermizelles.....	Bois.	77	12	6	40	150
Serrigny.....	»	90	8	8	40	100
Sincey-lès-Rouvray.....	Broussailles.	32	»	40	40	200
Talay.....	»	48	12	20	40	200
Tanlay.....	Broussailles.	167	20	30	100	300
Tharoiseau.....	»	72	18	»	25	100
Tharot.....	Petite réserve de bois.	54	20	20	40	200
Thizy.....	125 arpents de bois.	42	15	24	36	100
Thory.....	Coupe : 5 arpents de bois par an.	74	30	30	60	30
Trévilley et hameaux.....	»	42	20	40	25	200
Val-du-Puits-de-Sacy.....	»	39	»	35	20	150
Vassy-sous-Pisy.....	Coupe : 6 arpents de bois par an.	68	»	40	50	150
Vault-d-Lug., Valloux, Vermoiron	»	184	64	»	132	800
Vignes, Cormarin.....	»	»	»	»	»	»
Villarnoux.....	18 arpents de bois.	18	»	22	12 et 12 él.	40
Villiers-la-Grange.....	»	19	10	20	12	100
Villiers-les-Hauts (3).....	560 arpents de bois.	130	40	30	50	200
Uzy.....	150 arpents de bois.	49	»	»	»	»
Cure.....	»	6	»	»	»	»
Yrouerre.....	»	108	12	30	60	200

(1) Le bétail est par la plus grande partie donné à cheptel aux habitants.

(2) Fait un grand commerce de futailles et de cercles, surtout le samedi et les jours de foire d'Avallon
 et Quelques habitants réalisent de gros bénéfices.

(3) Beaucoup de vin vendu de 10 à 12 l. la feuillette.

Le Programme de la Société d'Etudes

Nous allons atteindre bientôt notre cinquantenaire. Ce sera le moment de faire l'historique de notre Société et de présenter à nos voisins et à nos émules le bilan de nos travaux. Il ne faut donc pas devancer l'heure, ce soin est d'ailleurs réservé à d'autres. Mais il s'est produit depuis peu un mouvement inusité, comme un renouveau dans nos affaires. Après un ralentissement d'activité, un sommeil de quelques années, la Société s'est ressaisie, les associés sont venus nombreux, les travaux de toutes sortes se sont offerts au *Bulletin*, nous nous sommes constitués en association reconnue et notre premier acte a été le sauvetage et l'acquisition d'un prieuré du xiii^e siècle. Puis, la Société a inauguré le déblaiement des murailles de Cora, elle va réveiller les cendres endormies de Montmartre, elle voit déjà s'ouvrir les galeries d'un vrai musée où ses collections seront à l'aise et au jour (1); enfin elle aura cette année l'honneur de recevoir la brillante Société d'archéologie française. (2)

La Société entre donc dans une phase nouvelle ; et il ne faut pas laisser passer inaperçu tant de faits

(1) Le 8 février 1907, le Conseil municipal a décidé d'entrer en pourparlers pour l'acquisition de la Maison de Gouvenain destinée à un musée. Aujourd'hui (septembre) l'immeuble est acheté et on va l'aménager.

(2) Ce qui a eu lieu au mois de juin, la présente notice ayant été écrite au commencement de l'année.

significatifs sans en tirer une leçon. A l'approche de ce cinquantenaire, et pour le fêter dignement, nous allons nous remettre en mémoire l'objet et le but de nos études, examiner la méthode de travail à suivre, les sources où il faut puiser, les recherches à poursuivre, le développement et l'extension que les tendances modernes doivent imprimer à nos travaux. Nos nouveaux collègues attendent que nous leur indiquions la voie que, selon les aptitudes, les goûts et les loisirs de chacun, ils peuvent suivre sans perdre leur temps en tâtonnements. Or, comme nous ne devons plus entendre les ouvriers de la première heure nous dire de vive voix le secret de leur zèle et de leur compétence, puisque la Providence nous les a tous enlevés, vous permettrez qu'un de vos collègues qui a couru quelque peu les congrès, les musées, les bibliothèques et les archives, vous apporte les leçons qu'il a recueillies à ces foyers de la science où toujours on est en quête de la perfection.

L'OBJET

Une Société d'Etudes a pour objet l'étude du passé de la terre et de l'homme en vue du présent ; elle regarde d'abord en arrière, parce que l'homme est aujourd'hui porté à chercher ce qu'il était hier, à remonter du ruisseau à la source. Aussi vit-elle de traditions et aime-t-elle à revenir à son berceau. Il n'est donc que juste de redire ici les paroles que M. l'Abbé Gally, fondateur et premier président, prononçait à la séance d'ouverture pour fixer l'objet de la Société, qui est « de s'associer au mouvement intellectuel de notre époque, de relever les études dans l'estime publique, de s'encourager mutuellement dans le goût

pour les sciences, les lettres et l'histoire. Sans doute les travailleurs sont d'obscurs défricheurs, et c'est un humble coin qu'ils explorent, mais la mine est féconde : Avallon, petite ville et grand renom; dit le proverbe ; et l'histoire de l'Avallonnais est encore à faire. Or ces études s'élaborent dans des réunions où règne l'esprit de cordialité, où l'amour de la religion et de la patrie met les membres en communauté de sentiments ». Et notre honoré président actuel ajoutait lors de sa récente installation : « Toutes les bonnes volontés sont conviées à ces travaux de l'esprit humain, et chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. La terre est riche, soyons chercheurs, soyons prudents, et marchons ! »

Grandes pensées et grandes choses ! Car il s'agit de la Patrie française dont chaque petite patrie est comme un carré mosaïque dans le tableau d'ensemble. Et c'est dans le coin de terre que nous habitons que se développera le respect, l'estime, l'admiration pour l'histoire du pays. On étudie son passé tantôt glorieux, tantôt néfaste dans les souvenirs mêmes de sa petite cité, dans ses figures disparues, dans ses institutions et ses monuments. On analyse, on critique, on exalte, mais toujours on regarde avec charme ce passé des aïeux comme un héritage de noblesse et comme un livre d'enseignement pour sa vie individuelle ou sociale.

L'étude du passé, le croirait-on, dans notre siècle dévoré des soucis du présent, est à l'ordre du jour. D'aucuns disaient, hier encore : laissons le dormir ! C'était le dédain succédant au mépris qui était allé, dans une heure d'égarement, jusqu'à la destruction de nos archives et à la mutilation ou la profanation

de nos monuments, Tout cela n'est plus : on revient au passé par toutes les voies, on l'étudie avec conscience, on lui rend justice, on le copie, on l'admire, et toutes les sciences philosophiques, juridiques, historiques ou archéologiques vont y puiser sans cesse. Le monde moderne reconnaît aujourd'hui qu'il n'est pas à lui-même son moule, et qu'il reproduit sous d'autres formes les choses du passé, selon le mot du poète :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

C'est à participer, dans une mesure modeste, à ce courant qui porte les esprits vers le passé, que la Société d'Etudes nous convie ; c'est à reprendre le mouvement d'idées créé par les Bénédictins des xvii^e et xviii^e siècles, mouvement un moment interrompu pendant les mauvais jours, et qui a créé depuis l'école des Chartres, les Archives, et toutes les Sociétés d'érudition. Pour se rendre compte de l'intérêt qu'on attache maintenant aux vieilles choses, on n'a qu'à consulter la masse énorme des publications historiques et archéologiques qui sortent chaque année de l'Imprimerie nationale, qui remplissent les Bulletins de Paris et de la Province ou qui sont l'œuvre des particuliers. Et partout on s'associe à l'honneur que les historiens et les archéologues rendent aux disparus. On décore nos places de leurs statues ; on donne le nom d'un homme célèbre à un collège, à une caserne, à une rue, on met des plaques commémoratives sur la maison illustrée par un personnage ou un fait historique (1). Le rétrospectif est partout, jusque

(1) Cette année, à l'occasion du Congrès, la Société a fait placer des plaques commémoratives en pierre sur tous les monuments et certaines maisons historiques.

dans les expositions où l'on veut voir, par exemple, la marmite de Papin en tête d'une série qui se termine à la locomotive dernier modèle et qui montre toutes les étapes de la découverte.

Il semblerait, aujourd'hui, que rien n'est beau que l'antique : c'est l'engouement après le dédain. Et l'archéologue a bénéficié de ce revirement ; il a remplacé l'antiquaire que l'on regardait un peu comme un homme antédiluvien. Il n'est pas rétrograde, il marche avec son siècle, estimant toutefois, sans prévention, que le présent est fait en grande partie des âges écoulés.

Nous voilà donc partis à la conquête de ce monde nouveau de l'antiquité encore peu connu. Notre Société ne trouvera plus de préjugés autour d'elles, mais elle va rencontrer d'autres obstacles, d'abord ceux de tous les temps : les affaires privées et publiques, puis de nouveaux, comme le tourisme et les exercices du corps. Il nous faudra réagir contre les entraînements, les régler, les faire servir même à la cause de la science : la Société d'Etudes ne peut-elle pas déjà sympathiser avec la Société d'initiative et le Touring Club ?

LE PLAN

Encore que nos études aient une sphère modeste, le but qu'elles se proposent est grand, et nous pouvons avoir l'ambition de l'atteindre. Définissons, analysons maintenant le plan de ces études. L'histoire naturelle se place au premier rang : il faut connaître le sol et ses habitants inférieurs. La *géologie*, science récente et hardie, nous initie d'abord aux origines de la terre : les formations successives, le jeu des forces

naturelles, les êtres de toutes les époques sont de son domaine, et notre Avallonnais est une région privilégiée pour cette étude. L'histoire naturelle, c'est la flore du pays, que la *botanique* établit dans un herbier complet, méthodique, qui ouvrirait la voie aux jeunes botanistes si un chef d'excursion se révélait. L'histoire naturelle, c'est enfin la zoologie ; mais, parce que la faune actuelle est très réduite, elle se bornerait, à l'heure présente, à l'étude de ces petits êtres ailés qui sont les insectes. Il y aurait dans cette science de l'*entomologie* des collections brillantes à faire, à la portée de tous, dans ce Morvan encore inexploré et tout à fait à part. L'étude de l'homme, c'est-à-dire des conditions de vie, des maladies locales, des ressources de l'hygiène dans le pays avallonnais fournirait aux spécialistes des observations savantes et pratiques : la *médecine hygiénique* est un sujet qui devrait les tenter.

Nous arrivons aux sciences historiques, celles de l'homme social, nous apportant leurs documents et leurs monuments. Nous partons des origines, c'est-à-dire de l'apparition de l'homme dans nos contrées. Nous nous mettons à la recherche de ses abris et stationnements : c'est la *préhistoire*. Nous recueillons les pièces de silex ou d'os de son mobilier primitif ; et encore ici, nous rencontrons des richesses enfouies dans notre sol, principalement dans les grottes. Puis, descendant le long des siècles, nous trouvons les barbares, n'ayant pas de nom dans l'histoire, et travaillant le bronze d'abord, puis le fer, laissant partout leur poterie fragile et grossière. L'*âge du bronze* et l'*âge du fer* sont représentés chez nous par de nombreux tumulus. Les

Gaulois de l'histoire ferment cette période qui se termine à la conquête de la Gaule.

L'homme civilisé apparaît avec les *Romains*, il occupe le sol devenu historiquement le *Pagus avalensis*. Cette époque *gallo-romaine* a laissé chez nous de nombreux débris : des voies solidement construites, des sarcophages, des villas ruinées, des mosaïques, statues, médailles, poteries, etc. Plusieurs sciences se greffent sur ce trône gigantesque de la domination de Rome. La *numismatique* étudie les médailles ou monnaies, l'*épigraphie* déchiffre les inscriptions ; la *glyptique* décrit les pierres ou gemmes gravées ; l'*archéologie* proprement dite approfondit tout : l'art de la construction, la sculpture, le mobilier, etc.

La civilisation romaine se mêle à la civilisation semi-barbare des Francs qu'imprègne le christianisme ; et nous assistons à la naissance de la vie nationale : langue, institutions, arts, mobilier, tout annonce une société nouvelle. Les monastères transcrivent et collectionnent les manuscrits ; ils assainissent et défrichent les terres ; les édifices religieux et les châteaux forts s'élèvent, les écoles s'ouvrent, les archives de la féodalité se forment. Nous sommes devenus les héritiers de tous ces trésors ; nous avons à inventorier, à classer, à décrire, à analyser ou synthétiser toutes ces richesses pour les mettre en belle lumière et les rendre populaires. Et rendez-vous nous est donné aux *Archives* aujourd'hui bien cataloguées : la *paléographie* nous apprendra à lire les écritures anciennes des parchemins, et la *diplomatique* nous enseignera à interpréter les chartes ou diplômes du passé, l'*art héraldique* à définir les blasons. Puis nous irons aux bibliothèques étudier les manuscrits aux enlumi-

nures, les incunables, les grands recueils de compilations, les vocabulaires, tout l'arsenal destiné à nous faire pénétrer dans ce moyen-âge dont le royaume est si différent du nôtre. Enfin, nous visiterons les musées, où sont conservées les épaves de ce passé chevaleresque : armes, mobilier de bois et de métal, étoffes et tapisseries, poteries et faïences, tombes gravées et inscriptions. Et le pays d'Avallon nous offre dans toutes les branches de l'érudition et de l'archéologie une moisson à faire qui n'est pas commune. Il doit fournir aussi au *folklore* (science du peuple), avide de recueillir les us et coutumes du bon vieux temps, des traits particuliers et intéressants qui compléteront l'histoire des institutions locales : patois, costumes, légendes, chansons, proverbes, coutumes, superstitions, confréries, corporations, etc.

LA MÉTHODE

Voilà les matières variées, inépuisables sur lesquelles doit s'exercer notre activité. Voyons maintenant les méthodes de travail à notre portée. Il me faut faire ici une remarque pénible, mais qui doit être une lumière pour nos travaux : j'ai pu constater dans mes rapports avec les savants combien sont peu appréciées les études de nos Sociétés de province. Quelle en est la cause ? C'est que ces savants n'y trouvent pas la méthode de travail qu'ils s'imposent eux-mêmes dans la composition de leurs ouvrages. Or, pourquoi ne prendrions nous pas les méthodes actuelles ? Ce serait doubler la valeur de notre Bulletin et nous associer de plus près au mouvement intellectuel.

Nous aurons d'abord à nous débarrasser d'un legs du passé qui n'est plus de notre temps ; car la tradition ne doit pas être la routine. Autrefois l'archéologue, qu'on appelait l'antiquaire, (1) était l'homme universel ; il devait tout savoir, et sa réponse toujours prête n'hésitait jamais. Le fonds de nos connaissances étant devenu plus étendu et plus profond, cette prétention n'est plus permise. Il faut de toute nécessité se spécialiser pour être savant ; tandis que, se répandre comme autrefois, c'est s'affaiblir et n'avoir plus aucune compétence sérieuse sur rien. Il est bon, sans doute, dans nos Sociétés de cultiver plusieurs branches, mais on saura se défier, douter et consulter toutes les fois qu'on sortira du cercle de ses études spéciales.

Il est admis, avec raison, qu'un Bulletin régional ne doit insérer que des études particulières à la région, dans sa division actuelle ou dans ses limites anciennes. On peut même faire une place à la poésie, quand, par exemple, elle célèbre la gloire d'un Vauban. Ainsi l'arrondissement d'Avallon est notre lot ; mais il n'est pas défendu de se souvenir que le *Pagus avalensis*, débordant notre circonscription administrative, nous appartient.

Pour établir une étude sérieuse, il faut aller aux sources, et avoir soin de les indiquer : le souci des références doit se voir partout. Il faut consulter les maîtres, lire les ouvrages les plus récents et les meilleurs sur le sujet traité, s'inspirer de bons modèles,

(1) Ces réflexions n'atteignent pas la Société des *Antiquaires* de France et les autres qui ont conservé ce nom sans cesser de marcher à la tête du mouvement scientifique.

ne pas négliger le côté littéraire et attrayant, être à la fois érudit et populaire, et illustrer le plus possible les publications. Telles sont les leçons qui se dégagent de la tenue des Congrès.

1° Les sources sont à chercher dans les inventaires et catalogues ; les archivistes et archéologues vous les indiquent. Malheureusement elles sont quelquefois disséminées, et, de ce fait, il faut de grands voyages et de grandes dépenses pour faire une notice satisfaisante. Alors, dans la crainte d'être incomplet, doit-on renoncer à écrire l'histoire d'un bourg ou d'un village ? Point du tout ; plantons du moins les jalons. Celui qui est sur les lieux pourra, faute de chartes, avoir des points faibles, mais il compensera cette lacune par sa connaissance des choses locales susceptibles de disparaître. Une bonne étude doit être longuement mûrie, car il reste toujours à ajouter ou à modifier, et chaque document important montrera son certificat d'origine ou sa référence comme on dit. Puisque nous sommes une Société, c'est-à-dire un corps d'associés, on demandera l'aide de ses collègues. L'on a souvent besoin d'un plus petit que soi, dit la Fable, et s'entraider est le premier avantage d'une Société d'Études. Ce devoir s'exercera aussi dans les séances, qui sont faites pour entendre des lectures, mais encore pour susciter des observations et des critiques.

2° Il faut consulter les maîtres, les plus grands mêmes. Des membres de l'Institut accueillent les plus modestes travailleurs, car ils ont besoin de correspondants de province pour leur fournir les faits ou les documents d'où ils retireront une généralisation. Précisez vos demandes, et un seul mot de réponse du spécialiste vous apportera souvent une lumière. La

science se faisant par spécialités, chaque savant possède admirablement son petit domaine (1), et c'est de cela qu'il faut lui parler. Ces maîtres ont fait des ouvrages, il faut les consulter, les meilleurs et les plus récents ; on doit connaître, en un un mot, la bibliographie du sujet que l'on traite et le faire voir dans son travail.

3° Il faut, en troisième lieu, s'inspirer de bons modèles pour l'exposition de sa thèse : on lira les grands auteurs pour se former à la méthode et au goût en général ; on lira les autres pour se mettre à la mesure. Nous avons chez nous de ces modèles qui ne sont pas du dernier rang : Challe, Cotteau, Quantin, Baudoin, Chérest, Gally, Moreau, Prévost, etc. Et chez nos voisins de Sens, de Semur, de Dijon, nous trouverons de belles pages et de bonnes notices.

4° Il faut enfin joindre l'agréable à l'utile, rendre quelque peu populaires nos études parfois si arides. Nous sommes surtout des rapporteurs de faits et de documents, nous écrivons donc avec méthode et solidité, et l'érudit de profession s'y arrêtera ; nous écrivons en même temps avec charme, et l'homme du peuple s'y intéressera ; car nous devons tendre, dans nos Bulletins de province, à nous s'adresser à tous. Sans doute, il faut y mettre la mesure, et c'est chose plus facile à conseiller qu'à pratiquer, Ainsi, on ne repassera pas toute l'histoire de France en écrivant l'histoire d'une petite ville. Mais il ne faut non plus

(1) On voit bien cette division du travail au Muséum où tous les professeurs connaissent l'histoire naturelle, mais se spécialisent dans une branche ; si vous consultez l'un d'eux sur un point étranger à sa spécialité, il vous renvoie toujours à un autre.

étriquer les notices. Autrefois tout le talent consistait à faire ce qu'on appelait une bonnecharpente : c'est insuffisant ; soyons charpentiers, mais, de plus, habillons ce solide édifice fait de pièces de bois avec des matériaux de choix, et qu'un ouvrage de belle apparence s'élève. C'est dire que la littérature, sans être absorbante, doit prêter ses charmes à l'histoire et à l'archéologie. C'était bien l'avis du docteur Duché qui a écrit sur toutes sortes de sujets de si belles pages dans le *Bulletin de l'Annuaire de l'Yonne*. Il ne faut pas craindre non plus de tirer des conclusions de son étude, c'est-à-dire de philosopher un peu ; je dis : un peu, car l'étude de quelques faits particuliers ne comporte pas les considérations d'une synthèse. Sans doute, l'homme est ondoyant et divers, dit Montaigne, et notre jugement de demain pourra n'être pas celui d'hier ; mais l'homme, ce « roseau pensant » de Pascal, ne peut pas ne pas juger son semblable et exprimer ses opinions, quand même elles ne devraient pas trouver d'écho. Il faut toujours qu'on voie que celui qui tient la plume est un homme, l'*Homo Sapiens* du naturaliste Linnée ou l'*animal rationale* du théologien Saint-Thomas.

LES TRAVAUX

Descendons maintenant sur le champ d'expériences qui est le nôtre, et, après avoir constaté les résultats acquis, dressons notre inventaire pour l'avenir. Nous avons déjà beaucoup fait ; la Société a eu des débuts heureux : géologie, histoire, archéologie allaient de pair, avec des partisans zélés. Nous sommes bien partis à l'entrée de la carrière, il s'agit de bien repartir.

Un homme se repose, c'est nécessaire ; une Société ne se repose pas. Un homme vieillit et s'alourdit ; une Société se rajeunit sans cesse et reprend à chaque étape de nouvelles forces.

La géologie de nos frontières du côté de la vallée de l'Yonne a été faite magistralement par M. Cotteau. La minéralogie et la géographie physique ont fourni de bonnes études sous la plume de MM. Moreau et Cuvier. Mais la géologie d'ensemble reste à faire ; et la question du ciment, surtout, dont le *Bulletin* ignore encore l'existence, (1) est à traiter sous tous ses aspects. On aura aussi à décrire les anciens dépôts des mers autour et peut-être au-dessus du Morvan, les grottes et les crots, les anciennes vallées, les cours d'eau souterrains, les richesses minérales. Sur les conditions climatiques ou hygiéniques de l'homme sain ou malade, on n'a encore rien dit. L'entomologie de la région n'est pas même ébauchée. La science si attrayante de la botanique a séduit les religieux, aujourd'hui expulsés, de la Pierre-qui-Vire ; on trouve, de plus, dans la Flore de Ravin, la flore spéciale de 24 communes sur 72, et il s'agirait de compléter. Nous avons perdu un maître botaniste dans M. l'abbé Barré qui avait un herbier complet de la région et de tout le département ; cet herbier est aujourd'hui dans les collections du Petit Séminaire. Nous arrivons à l'homme lui-même : la préhistoire de l'Avallonnais est établie quant à ces grottes, et le *Bulletin* en parlera bientôt. Ce n'est pas tout : il faut maintenant rechercher toutes les stations de plein air, qu'on trou-

(1) Le présent Bulletin montrera qu'une préface à cette question est déjà offerte au public

vera le plus souvent près des étangs, des sources et des ruisseaux ; on est sur la voie, car M. l'abbé Pissier en a découvert une à Saint-Père. Les enfants aideront beaucoup dans ces recherches, et certains laboureurs nous renseigneront. Il y aurait aussi quelque espoir de trouver des débris de menhirs (pierres debout) et de dolmens (pierres couchées) ; ces monuments mégalithiques de la Bretagne seraient-ils inconnus dans le Morvan ?

L'âge du bronze et celui du fer surtout, époque celtique, pour dire un nom, nous ont laissé des sépultures : on a fouillé des tumulus à Montoisson (Annay-la-Côte), à Rochignard (Blannay) aux Rouesses (Châtel-Censoir), à Champlive (Massangis), à Saint-Germain ; et il y a au Musée une épée et de nombreux colliers et bracelets. Mais ces tumulus et les murets qui les encadrent sont peu connus ; il y aurait un relevé à faire à chaque coupe de bois ; et à la longue la carte de ces champs de sépulture serait achevée. On y signalerait aussi les camps antiques, comme ceux des Alleux et de Saint-Moré, question nouvelle très étudiée en ce moment. On indiquerait en même temps les buttes de machefer dont plusieurs sont dues aux Gaulois.

L'histoire véritable s'ouvre avec les Gallo-Romains qui nous ont laissé leurs voies, leurs villas et leurs sépultures. Nous connaissons la grande voie d'Agrippa décrite par M. Ragon dans l'Avallonnais ; mais combien de voies secondaires sont ignorées parce qu'elles sont toujours enfouies ; c'est tout un réseau à déterminer dont les premiers tronçons connus sont la voie de Lormes et celle d'Autun à Auxerre qui passait par Quarré, Saint-Père, Bois-d'Arcy. Les villas, qui cer-

tainement sont nombreuses, devraient attirer l'attention. Plusieurs, assez importantes, ont été découvertes aux Chagniat (Saint-Germain) à Auxon (Saint-Brancher), à Blannay, à Saint-André-en-Terre-Plaine. Mais la liste serait longue de ces petites exploitations agricoles disséminées dans nos vallées. Le médaillier, qui s'est enrichi de ces découvertes, est déjà important ; cependant les successeurs de M. Bardin trouveront encore à glaner ; et ils sont les plus heureux de la Société, car ils ont le nerf de la guerre : notre généreux collègue leur a laissé une rente comme preuve de son amour de l'archéologie. Les petites villas sont généralement pauvres ; elles fournissent toutefois le marbre, les médailles, les poteries, l'outillage de fer. De leur connaissance sortirait la carte de la colonisation romaine.

Entre l'époque gallo-romaine et le moyen-âge, se place une civilisation à part, encore hier inconnue, et cependant très riche en mobilier funéraire ; c'est l'époque franque dite aussi mérovingienne ou barbare. On s'en occupe activement depuis un demi-siècle ; les gisements seraient assez nombreux, mais leur découverte n'a lieu que par hasard, parce que le cimetière mérovingien était toujours à quelque distance du bourg. Lorsqu'on a la bonne fortune de mettre la main sur une nécropole, ce sont les armes, les objets usuels de bronze et de fer, les bijoux, la poterie et la verrerie en abondance : nous en avons un exemple à Vaudonjon. Notre Musée y a recueilli un bon lot d'épaves ; c'est, dans l'Yonne, le premier cimetière fouillé sur une grande surface. Voilà donc un nouveau domaine à explorer, et les champs de sépultures peuvent être recherchés dans le voisinage de

beaucoup de bourgs de notre région qui datent de cette époque.

Pour toutes ces recherches, il y a des livres classiques ; citons : *le manuel de recherches préhistoriques* de la Société préhistorique de France, Paris, Scheilchel ; le *Guide des recherches préhistoriques*, Bleicher, Nancy ; l'*Archéologie*, P. Jobard, Dijon, Jobard ; le *Guide pratique de l'Antiquaire*, de Ville-noisy, Paris, Leroux.

Devant nous, maintenant, s'étend le grand horizon du moyen-âge, époque carolingienne, féodalité, Renaissance. Il y a là une moisson toujours renouvelée qui sollicite les ouvriers de toutes sortes : archéologues, érudits, numismates, épigraphistes. Faisons défiler avec ordre la série interminable de nos richesses décrites ou à décrire.

Un mot de la grande histoire, celle d'une époque, d'un grand territoire : c'est l'affaire de toute une vie, et peu sont en mesure de l'entreprendre ; l'*Histoire des guerres religieuses* de M. Baudoin en est un exemple ; telle serait l'histoire de l'Avallonnais. Mais beaucoup peuvent prétendre à faire l'histoire d'une ville, d'un bourg, d'un village et bon nombre de ces groupements attendent qu'on les tire de l'obscurité. Avallon a son historien, M. Ernest Petit ; on compte aussi une vingtaine de communes qui ont des notices : Quarré, Saint-Germain, Saint-Brancher, Saint-Léger, Lichères, Tharot, Coutarnoux, Thory, Vault-de-Lugny, Givry, Santigny, Vézelay, Pisy, Montréal, Guillon, Voutenay, Saint-Père, Châtel-Censoir ; c'est donc 52 notices qui restent à entreprendre, sans compter celles qu'on pourrait reprendre, car aujourd'hui une notice de ce genre embrasse tout, jusqu'à

L'étymologie des lieux dits ; on peut citer comme des modèles celles de Quarré, de l'abbé Guignot, et de Saint-Père, de l'abbé Pissier. L'histoire d'un village n'est souvent, sous la plume des médiévistes, que l'histoire de la seigneurie ou de la famille noble qui gouvernait le village ; c'est ainsi qu'on a décrit la généalogie des familles de Pisy, L'Isle, Presles, Saussois, Island, Vignes, Montréal. Ce sujet n'est pas abordable à tout le monde ; pour être mises en lumière, ces études exigent la connaissance des grandes archives.

Dans notre histoire locale, des noms s'imposent à l'admiration ou à la reconnaissance, et plusieurs appartiennent à la grande histoire ; nous connaissons nos maréchaux de France, des érudits comme le chanoine Bocquillot, des ingénieurs et des publicistes comme Belgrand et Raudot. Mais combien d'autres attendent, après les Odebert, les Filzjean, les Clugny, les Champion, déjà signalés, qu'on mette en relief leurs services.

Et ce sont aussi les œuvres de ces hommes qu'il faut étudier, c'est-à-dire les établissements de toutes sortes qu'ils ont fondés avec la foi ardente et généreuse qu'on avait alors. La ville d'Avallon a été sous ce rapport bien explorée : sa Collégiale, sa Maison-Dieu et sa Maladière, ses Confréries de charité et de métiers, les Ursulines, les Visitandines, les Capucins, son collège, ses écoles, tout a été décrit ; seuls, les Minimes n'ont point de notice à part, et les confréries religieuses restent dans l'obscurité. Ailleurs, on ne peut citer que l'abbaye de Cure, les Cordelles de L'Isle et de Vézelay, la Charité de Vézelay et Saint-Jean-les-Bonshommes, tandis que l'abbaye de Mar-

cilly, le prieuré d'Oudun et d'autres sont à faire. On trouvera des documents dans les archives bien classées de l'Hôtel de Ville ; mais il faudrait aussi mettre à profit les minutes de notaires et du tribunal, encore ignorées.

L'histoire n'est pas toute entière dans les événements et les fondations ; elle est inscrite dans les monuments. Quel monde à étudier, quels problèmes, quelles jouissances ! Les archéologues sont les plus fortunés des hommes, et du moins, contrairement aux laboureurs de Virgile, ils connaissent leur bonheur. Notre région est une des plus riches : Vézelay, Saint-Père, Montréal, Saint-Lazare d'Avallon, Châtel-Comsoir, c'est-à-dire tous les styles des belles époques. On a déjà beaucoup écrit sur ces grands édifices, on pourrait encore ajouter ; mais il reste à décrire nos églises de campagne, dont plusieurs sont remarquables, leur construction, les statues, les vitraux, le mobilier, les inscriptions. On peut dire que tout est à faire dans la campagne avallonnaise, et cela parce qu'il faut des connaissances spéciales, qu'il faut un homme ; or, cet homme, nous l'avons ; qu'il se mette résolument à l'œuvre, nos vœux l'accompagnent.

On n'a garde, après les églises, d'oublier les châteaux, qui souvent ne sont plus que des ruines. Victor Petit, dans sa *Description de l'Avallonnais*, les a étudiés et figurés ; mais on peut les décrire de nouveau. A part le château de Chastellux, dont le sujet est épuisé, et les murs d'Avallon, de M. Prévost, n'avons-nous pas Ragny, Pisy, Domecy-sur-Cure, Faulin, Thisy, dont un archéologue ferait sortir des particularités intéressantes.

Nous passons devant les châteaux pour nous arrêter à la chaumière, et nous lui demanderons de nous révéler ces traditions, légendes, coutumes, superstitions, dont quelques-unes peuvent remonter à l'époque gauloise ; c'est encore de l'histoire, et le folklore est devenu en faveur autant que l'étude des monuments et des documents. Or, sur ce sujet, nous avons le Glossaire du patois du Morvan, et c'est tout. On aurait enfin mille questions, mais plus récentes, à traiter, faisant connaître le milieu où l'homme a vécu : questions d'assistance, d'administration, de commerce et d'industrie, où la statistique donnerait le dernier mot.

De tous les travaux qui ont été faits sur l'Avalonnais, la moitié peut-être appartient à notre *Bulletin* ; et il est juste de citer au tableau d'honneur les noms qui reviennent le plus souvent parmi les quarante-deux auteurs qui l'ont composé : MM. Gally, Moreau, Bardin, Henry, Baudoin, de Chastellux, Raudot, Prévost. C'est derrière cette phalange d'hommes savants que nous devons marcher.

Ai-je tout énuméré ? En tout cas, voilà des matériaux pour des siècles ; et ne nous effrayons pas, notre tâche n'est pas d'épuiser la mine, mais d'apporter notre contribution. Félicitons-nous seulement d'être des premiers et d'avoir ainsi le choix dans ces études. Le résultat le plus immédiat sera de faire exécuter la carte archéologique de la région, en attendant son histoire. Voici quel est ce projet : Après de sérieuses recherches sur chaque commune, on en dressera la carte, au 10.000^e par exemple, et l'on y indiquera, au moyen de signes et de couleurs de convention, les gisements archéologiques de

toutes les époques, depuis les stations de l'âge de la pierre jusqu'aux monuments de la Renaissance. Sur ce plan, de lecture facile, on insérera une note concise de ces documents, et la réunion en album de toutes ces cartes formera une véritable histoire archéologique qu'on tiendra sans cesse à jour. On pourrait aussi, sur une carte d'état-major au 50.000^e, reproduire l'ensemble de ces cartes avec les mêmes indications. C'est là une œuvre de longue haleine à entreprendre et pour laquelle tout le monde peut apporter des renseignements et se rendre utile.

Voilà donc le pain savoureux et fortifiant de nos études. La science, l'histoire, l'art et la littérature s'y donnent la main. Mais il n'est pas défendu, il est même recommandé de voir un peu ce qui se passe hors de l'Avallonnais, de vivre du temps présent et de raconter ses impressions journalières. Ce seront alors des causeries, comme il en a été fait déjà, sur une excursion, sur une visite à un musée, sur un livre nouveau, causeries sans prétention qui feront partager aux collègues les jouissances d'une heure de liberté et les récréeront en les instruisant.

Les collègues trouveront à la suite du programme la liste à consulter de tout ce qui a été publié sur l'Avallonnais et qui formera le point de départ de leurs recherches, la source de nombreuses indications et souvent de bons modèles.

LES MOYENS .

Voyez si notre ambition est grande ! Elle ne peut pas l'être plus que la richesse de notre sol et de notre histoire ; continuons donc à la satisfaire sur

tous les points, à la suite de nos devanciers. La Société, pour atteindre son but, trouvera autour d'elle, au-dessus d'elle, des concours ; mais elle comptera surtout sur elle-même.

Le gouvernement d'un pays ne s'occupe pas seulement des affaires de la vie matérielle : il aspire à élever le niveau de la vie intellectuelle et morale. Son appui, ses encouragements, ses récompenses sont donc acquis en principe aux hommes, aux Sociétés qui poursuivent ce but supérieur. Le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a cette mission et il y travaille activement.

C'est ainsi que les Comités scientifique et archéologique du Ministère reçoivent toutes les communications qui n'auraient pas accès aux Académies ; un Bulletin les enregistre et est envoyé aux Sociétés ; un autre Bulletin, dit Bibliographie des travaux des Sociétés de province, analyse les meilleures études de nos rapports. Tous les ans, le Congrès des Sociétés savantes ou de la Sorbonne se tient à Paris ou dans quelque grande ville, et les plus modestes travailleurs ont l'occasion d'y produire leurs travaux, d'observer les méthodes de travail, de faire connaissance avec des collègues en vue. Le Ministère accorde aussi des subventions aux chercheurs et plus justement aux Sociétés pour les aider dans leurs explorations. Dans les grandes expositions, une place est faite aux Bulletins de la province, et leurs travaux sont récompensés. Chaque année, des distinctions honorifiques viennent aussi encourager les ouvriers de la pensée. Les départements et les villes s'associent quelquefois à cette sollicitude de l'Etat et montrent, par des secours, l'intérêt qu'ils portent aux

Musées, aux Bibliothèques et aux Sociétés ; c'est là ce qui se fait à Auxerre et à Sens. Enfin, tous ces établissements ont obtenu dernièrement la personnalité civile.

Mais notre Société n'oubliera pas le proverbe : Aide-toi, le Ciel t'aidera. Elle avisera aux moyens les plus propres à accroître sa prospérité. Elle travaillera à élargir peu à peu son cercle d'associés dans la mesure où l'instruction se développe ; à se faire une réserve pour des recherches archéologiques qui enrichiront son *Bulletin* de choses inédites. Elle voudra aussi tenter l'œuvre des conférences scientifiques populaires, qui sont un besoin de notre temps. Elle pourra, à cette fin, visiter tour à tour les chefs-lieux de canton pour y tenir une séance et y donner des études d'intérêt local. Ce sont des voies nouvelles d'expansion, sans doute, mais ne serait-il pas utile à la Société d'y entrer pour avoir sa part d'influence et acquérir une légitime popularité, comme aussi pour stimuler les travailleurs et recruter des associés et des correspondants.

Mais une Société ne va pas sans son Musée : c'est une question capitale. Enrichissons-le, mais surtout sachons le faire authentique et méthodique ; il sera alors selon la science et acquerra une valeur aux yeux des archéologues. Pour cela, qu'un registre d'entrée donne à chaque échantillon son signalement exact (1). Il sera en même temps populaire, s'il est bien classé, étiqueté et ouvert certains jours au public. Ces recommandations se réaliseront pleinement le jour où le nouveau Musée sera installé.

(1) C'est la méthode qu'on emploie à Saint-Germain-en-Laye et dans tous les Musées nationaux.

Enfin, dernier moyen : une Société doit soigner sa bibliothèque, avoir les livres de fonds et les publications nouvelles de véritable utilité pour fournir aux débutants un bon choix de livres classiques sur chaque matière. Ainsi personne n'écrira sur le Mérovingien sans consulter « L'époque Mérovingienne », de notre compatriote sénonais M. Maurice Prou, couronnée par deux Académies. De même, pour faire une notice de bourgade, il faudra lire « Le Village sous l'ancien régime », de M. Babeau. Nous pouvons déjà offrir aux numismates les manuels laissés par M. Bardin ; mais ils nous manquent presque entièrement sur les autres branches. C'est pour suppléer à cette lacune qu'on a établi, à la suite du programme, la bibliographie aussi complète que possible de l'Avallonnais.

On pourrait ajouter bien des choses, mais ces considérations suffisent pour éclairer notre route et stimuler notre zèle. La Société d'études, avec son programme ainsi défini, s'ouvre, comme le dit notre honoré président, « à toutes les bonnes volontés ». Tout le monde y joue un rôle : c'en est un déjà d'être membre et de fournir ainsi son concours moral et financier à l'œuvre. C'en est un autre de s'intéresser aux séances, de fournir des renseignements, de se faire pourvoyeur du Musée et surtout de recruter des collègues. Enfin, un rôle qui ne convient qu'à un petit nombre sera de fournir des études locales au *Bulletin*. Et tous ces rôles se lient et s'influencent : les membres, en se faisant nombreux, font surgir des travailleurs ; d'un autre côté, les séances et les notices intéressantes font venir les associés.

Une Société d'études ainsi comprise n'est pas un cercle étroit d'initiés cherchant un délassement. Encore qu'elle mêle heureusement une dose d'idéal à la vie trop positive de l'homme d'affaires, ou qu'elle ravive le goût du beau, comme un baume, à l'âge des désillusions, elle a une fonction plus relevée : elle ressuscite les vieux âges et garde le culte des ancêtres, elle apprend à aimer l'histoire du pays ; elle fait, en un mot, connaître l'homme à l'homme en vue de l'élever toujours plus haut.

Une telle Société devrait faire honneur à une ville, elle mériterait d'être un rouage de son administration au même titre, proportion gardée, que les Académies, les grandes Ecoles et les Musées de Paris le sont dans l'Etat. On voit de plus en plus les départements et les grandes cités, à l'exemple du Gouvernement, subventionner ces œuvres d'instruction. Nous faisons des vœux pour que la ville d'Avallon, (1) qui fait tant en faveur de la jeunesse pour ses écoles et son collège, songe bientôt à favoriser les établissements qui en sont le complément et le prolongement dans la seconde période de la vie : la Société d'Etudes, la Bibliothèque et le Musée.

Tout arrive, disons-le en finissant, à celui qui espère et qui travaille. Que ce soit la devise de la Société : *Spes et Labor*, deux mots magiques qui ont enfanté les plus grandes choses. Notre sphère est modeste, mais nos efforts sont tout désintéressés, et notre but, le plus élevé qu'on puisse atteindre, nous permet de parler comme si nous étions une

(1) La Société de Semur, notre voisine, reçoit 400 francs du Conseil général et 100 francs du Conseil municipal.

Académie : ce but, c'est l'histoire, et l'histoire c'est l'homme lui-même dans toutes les manifestations de son intelligence : religion, philosophie, droit, littérature, éloquence, sciences et arts ; c'est le vrai, le beau, le bien, attirant comme un aimant toutes nos facultés, les captivant et les transformant dans le contact avec les hommes et les institutions de toutes les époques.

L'égoïsme est haïssable, dit Pascal, visant surtout l'égoïsme personnel ; mais l'égoïsme social, qui n'est pas moins commun, ne le serait-il pas ? Ne voir que son siècle, n'estimer que le temps présent, ne goûter que les hommes du jour est un défaut ; c'était celui du siècle historique de Louis XIV. Le passé, alors, semblait n'avoir pas existé, et plus tard, avec les Encyclopédistes, il semblait n'être digne que de mépris. Nous avons, à notre époque, commencé une œuvre de justice, car nous nous sentons attirés en arrière par un sentiment qui n'est pas pure curiosité. Sans doute l'égoïsme est plus tentateur que jamais : notre siècle nous paraît si grand que le vertige pourrait nous prendre. Sachons nous contenir et sachons partager ; donnons de notre estime aux siècles qui nous ont légué tant de grands hommes, tant de belles institutions et ces chefs-d'œuvre d'architecture et de sculpture de nos cathédrales ; qui nous ont donné, en même temps, une grande leçon de modestie en nous cachant le plus souvent le nom même des auteurs de ces merveilles.

Voilà les motifs d'où est sortie la Société d'études qui nous unit sans distinction de partis et qui nous fait travailler sans relâche. Pourquoi un tel programme, s'il était bien connu et compris, ne sédui-

rait-il pas nos concitoyens et n'amènerait-il pas de nombreux adhérents ? (1) Ils peuvent être des Avallonnais d'origine ou de cœur, car un homme intelligent ne peut pas ne pas avoir sa petite patrie d'adoption.

Nous n'avons, ce semble, qu'à dire aux hommes instruits : Venez coopérer à notre œuvre, car nous avons une dette commune, dette d'honneur et de reconnaissance à payer à nos ancêtres et à leurs œuvres. Nous avons le devoir de les connaître et de les estimer, de nous montrer leurs descendants. Nous avons besoin, enfin, malgré certaines prétentions modernes, de prendre des leçons de vie du temps passé. Or nos études, vivifiées par cet esprit, ont un intérêt, un charme, une utilité dont vous sentirez heureux de partager les jouissances : la plus noble étant de sentir dans ces études un devoir accompli.

ABBÉ A. PARAT.

(1) La Société de Semur est montée, en trois ans, de 300 à 400 membres. A Autun, il y a deux Sociétés : la Société éduenne et la Société d'histoire naturelle ; elles ont chacune quatre à cinq cents membres. On voit l'importance que l'on donne aux sciences historiques et naturelles. Avallon ne compte encore qu'une centaine de membres.

DOCUMENTS SUR L'AVALLONNAIS

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne :

SCIENCES NATURELLES

- 1847 Massif corallien de Châtel-Censoir, *Cotteau*.
1853 Les porphyres de l'Yonne, *Moreau*.
1863 Les pierres de la Madeleine de Vézelay, *Cotteau*.
1883 Les poissons du Lias supérieur, *Sauvage*.
1884 Les terrains jurassiques moyens de l'Yonne,
Lambert.
1889 Dépôts isolés du Lias sur le Morvan, *Collenot*.
1891, 1893 Les poissons du Lias, *Sauvage*.
1896 Phosphates de l'infras-Lias, Côte-d'Or, Yonne,
Marlot.
1903 Recherches d'eau dans les vallées de la Cure et
de l'Yonne, *Le Couppey*.
1904 Formation du massif du Morvan, *Peron*.

ARCHÉOLOGIE

- 1847 Tombeau de Sainte-Magnance, *Baudoin*.
Détails archéologiques du tombeau, *V. Petit*.
1848 Voie romaine entre Sermizelles et Saint-Moré,
Baudoin.
1851 Monument de Sainte-Magnance, *Vachey*.
1852 Fouilles de Cora ou Ville-Auxerre, *Baudoin*.
1855 L'église de Châtel-Censoir, *Amé*.
1856 Inscription du portail de Saint-Lare d'Avallon,
Moreau.

- 1864 Les voies romaines dans l'Yonne, *Quantin et Boucheron*.
- 1876 Fouilles des grottes de Saint-Moré, *Berthelot et Bonneville*.
- 1877 Villa gallo-romaine de Saint-André-en-Terre-Plaine.
La grotte de Nermont à Saint-Moré.
- 1878 Tumulus de Brosses, *Pallier*.
- 1881 Trouvailles à Châtel-Censoir, *Pallier*.
- 1882 Tumulus de Brosses, Annay, Blannay, *Prot*.
- 1884 Voyage d'un archéologue en Morvan, 1646, *Quantin*.
- 1889 L'Yonne préhistorique, *P. Salmon et Dr Ficatier*.
- 1893 Lagrotte du Mammouth à Saint-Moré, *abbé Parat*.
- 1893 Fouilles à Vézelay.
La grotte des Hommes à Saint-Moré, *abbé Parat*.
- 1897 Lagrotte des Blaireaux à Saint-Moré, *abbé Parat*.
Sarcophages et leur mobilier, *abbé Poulaine*.
Le trou de la Marmotte, à Saint-Moré, *abbé Parat*.
- 1897 Notes préhistoriques sur l'Avallonnais, *Marlot*.
- 1898 Guides des grottes d'Arcy et de Saint-Moré, *abbé Parat*.
- 1900 Le Repaire, grotte de Voutenay, *abbé Parat*.
- 1901 Antiquités de Voutenay, *abbé Poulaine*.
- 1904 Le temple de Mercure du Montmartre d'Avallon, *E. Petit*.
Les débuts de l'homme dans l'Avallonnais, *abbé Parat*.
Médailles de la collection Gariel concernant l'Avallonnais.
Les grottes de la Roche-au-Loup, de Châtel-Censoir et de Brosses.

HISTOIRE

- 1848 La commune de Vézelay, *de Bastard*.
1852, 1853 Le collège d'Avallon, *abbé Gally*.
1852 La ville d'Avallon au xv^e siècle, *Quantin*.
1853 Les croisés de la Basse-Bourgogne, *Quantin*.
1855 Le comte César de Chastellux, *Baudot*.
1856 Guerres civiles à Avallon au xvi^e siècle, *Quantin*.
1856, 1857 Bataille de Montcullan (Quarré), *abbé Henry*.
1857 Une petite ville à la fin du xv^e siècle, *Quantin*.
Siège d'Avallon en 1433, *Challe*.
Robert le Foul, sieur de Vassy, *Tryon-Montal-
lembert*.
1859 Pisy et ses seigneurs, *E. Petit*.
1862, 1868 Vézelay, *Chérest*.
1865 Les sires de Montréal, *E. Petit*.
1869 Histoire de la maison de Chastellux, *Quantin*.
1871 Abbaye de la Pierre-qui-Vire.
1873 L'Avallonnais aux xn^e et xm^e siècles, *Quantin*.
1876 Histoire de Quarré-les-Tombes, *abbé Henry*.
1878 Famille de Jaucourt, *Chérest*.
1880 Histoire de Châtel-Censoir, *Pallier*.
1881 Notice sur M. Bardin, *Prot*.
1882 Gérard de Roussillon, *Vaudin*.
1883 Notice sur M. Moreau, *Cotteau*.
1884 Note sur Châtel-Censoir, *de Montjoie*.
1885 Le prince de Condé à Avallon en 1632, *Prot*.
1886 La chronique de Vézelay, *Molard*.
1887 Le collège de Vézelay, *Sommet*.
1891 Origine des noms de chefs-lieux de canton de
l'Yonne, *Moiset*.
1892 Registres de Saint-Etienne de Vézelay, *Sommet*.

- 1893 Famille de Vezon, *Baudenet*.
Saint Louis en Bourgogne, dans l'Yonne,
E. Petit.
- 1900 Histoire de l'Assistance dans l'Yonne, *Bowcier*.
Théodore de Bèze, *Moiset*.
- 1902 Théodore de Bèze jugé par les protestants,
abbé Blondel.
Documents tirés des minutes de notaires, *Drot*.
- 1902 et 1903 Notice sur Saint-Père-sous-Vézelay,
abbé Pissier.
- 1903, 1904 Inventaire de la collection de Chastellux,
Porée.
- 1904 Assistance de l'enfance à Avallon, *Blin*.

Annuaire de l'Yonne.

SCIENCE NATURELLE

- 1837 Le bassin de la Cure, *Arrault*.
- 1838 Le terrain d'Arkose d'Avallon, *Moreau*.
- 1844 Les pierres à chaux et à ciment, *Mondot de Lagorce*.
L'Oxfordien à Châtel-Censoir, *Cotteau*.
- 1850-1851 Carte agronomique de l'arrond^t d'Avallon,
Belgrand.
- 1859 Les mines d'or du Morvan, *Raudot*.
- 1864 Les fontaines d'Avallon, *Raudot*.
- 1878 Mine d'argent des granits de la Cure, *Flandin*.
- 1896 Adduction d'eau à Vézelay, *Guillon*.

ARCHÉOLOGIE

- 1839 Antiquités à Chastellux, mosaïque, *comte de Chastellux*.

- 1840 Châstellux, *Chaillou des Barres*.
1849 Voie romaine, d'Auxerre à Avallon, Chora,
Baudoin.
1866 L'horloge d'Avallon.
1868 Le narthex et le chœur de Sainte-Madeleine de
Vézelay, *Chérest*.
1892 Piscine romaine à Asquins, *Guillon*.
1902 Intérieur du château de Ragny au xvi^e siècle,
de Chastellux.

HISTOIRE

- 1837 Le maréchal d'Avout, *J. de Latena*.
1837-1840 Chastellux, *Chaillou des Barres*.
1841, 1842, 1843 Vézelay, *Flandin*.
1845 Illustrations avallonnaises, Vauban, Davout,
Habert, Ph. Dupin.
1846 Notice sur M. Garnier, *Pinard*.
Statistique de l'Élection de Vézelay, *Vauban*.
1848 Théodore de Bèze, *Leclerc*.
1850, 1851 Guide dans l'Yonne, Avallon, Châtel-
Censoir.
1852 Avallon et Saint-Lazare, *Quantin*.
1853, 1854 Collège d'Avallon, *abbé Gally*.
1858 Une petite ville au xvi^e siècle, *Raudot*.
Siège d'Avallon en 1433, *Challé*.
1859 Abbaye de Saint-Martin de Chore, *Flandin*.
1861 Maréchaux de France de l'Avallonnais, *Raudot*.
Collégiale de Mont Réal, *E. Petit*.
1862 Guide dans l'Yonne, Avallon.
1863 — — Vézelay.
Documents inédits sur le siège d'Avallon
en 1433, *E. Petit*.

- 1864 Les fontaines d'Avallon, *Raudot*.
Cinq familles avallonnaises, *Raudot*.
Origine des Beauvoir-Chastellux, *E. Petit*.
Guide dans l'Yonne, Avallon à Rouvray-Chastellux, la Pierre-qui-Vire, *V. Petit*.
- 1865 Les écorcheurs de l'Avallonnais, *E. Petit*.
Vauban, *Raudot*.
- 1866 Un ami de Henry IV (de Ragny), *E. Petit*.
- 1867 Le maréchal Davout, *Challe*.
- 1868 Le maréchal de Chastellux.
Statistique agricole du canton de Vézelay, *Flandin*.
L'instruction primaire dans l'Yonne avant 1790, *Quantin*.
La Cordelle de l'Isle, *E. Petit*.
- 1869 Vauban, *Moiset*.
- 1873 Notice sur Givry, *abbé Dalbanne*.
- 1880 Raudot.
- 1882 Davout, *Montégut*.
Notice sur M. Bardin, *Prot*.
- 1885 Lettres de Bocquillot, *E. Petit*.
Une petite ville aux prises avec la lèpre et la peste, *Prot*.
- 1888 Notice sur M. Flandin, *Duché*.
- 1892 Un coin de l'Avallonnais, *Sommet*.
- 1895 Vézelay en 1610, *Montégut*.
- 1896 Jacques Boileau membre de la Convention.
- 1898 Les Créthé de la Barcelle dans l'Auxerrois et l'Avallonnais, *Monceaux*.
- Almanachs historiques de l'Yonne.*
- 1859 Le comte Amédée de Chastellux, *Raudot*.
- 1863 La Ligue à Avallon, *Lechat*.

- 1866 Avallon en 1480.
1868 Théodore de Bèze, *Savatier-Laroche*.
D'Avout.
1879 M. Guillon, le peintre.

Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon.

SCIENCE NATURELLE

- 1859 Les principales sources des environs d'Avallon,
Moreau.
1861 Le graphite de Villarnoux, *Moreau*.
1864 Les vallées de l'Avallonnais, *Moreau*.
1867 Herbier de la Pierre-qui-Vire, *Les Bénédictins*.
1877 Les sources des environs d'Avallon, *Moreau*.
1880 Note géologique sur Avallon, *Labalte*.
Régime de sources d'Avallon, *Cuvier*.
1881 Les trous de la forêt d'Hervaux, *Cuvier*.
1894 Alimentation d'Avallon en eau potable, *Prévost*.

ARCHÉOLOGIE

- 1859 Ancienne église Saint-Julien, *abbé Gally*.
La villa des Chagniats (Saint-Germain-des-
Champs), *Baudoin*
1860 Les tombeaux de Quarré, *abbé Henry*.
L'ancienne route d'Avallon à Chastellux, *Moreau*.
1861 Fouilles de l'église Saint-Lazare, *abbé Gally*,
Bardin.
Les carreaux émaillés de Précy-le-Sec, *abbé*
Gally.
1862 La voie d'Agrippa, *Ragon*.
1863 L'église collégiale d'Avallon, *Forestier*.
Le château de Chastellux, *comte de Chastellux*.

- 1868 Ruines du Montmarte, *Moreau*.
- 1869-1870 Eglises de l'Avallonnais, restaurations,
abbé Gally.
- 1871-1872 Eglises de l'Avallonnais, restaurations,
abbé Gally.
- 1874 Accident arrivé au clocher de Saint-Lazare
d'Avallon, *Moreau*.
- 1875 Voie d'Agrippa à Avallon, *Moreau*.
Chapelle et cimetière mérovingien à Vault-de-
Lugny, *Baudoin*.
- 1877 Villa des Mazières (Saint-André-en-Terre-
Plaine), *abbé Durlot*.
- 1878 Le viaduc de Chastellux, *Prévost*.
- 1879 Monographie de St-Lazare d'Avallon, *Baudoin*.
- 1880 L'église de Chastellux.
Tumulus de Montoisson, de Rochignard, des
Rouesses, *Moreau, Labalte, Cuvier*.
- 1881, 1882 Ruines romaines à Saint-Moré, *Cuvier*.
- 1881 Le pont de Chastellux.
- 1883 à 1887 Hôtel du prince de Condé à Avallon,
Baudoin.
- 1883 Tumuli de Champlive, de Coutas-Gibaud,
Millot.
- 1888, 1889 Exploration de grottes, *abbé Poulaine*.
- 1890 à 1893 Pièces trouvées à Villers-Nonains, *Labalte*.
- 1894 Le portail de Saint-Lazare d'Avallon, *Enlart*.
La question du portail d'Avallon, *abbé Bouvier*.
Les fontaines d'Avallon, *abbé Maillot*.
Aqueduc de Saint-Moré, carrière de Voutenay,
abbé Poulaine.
Médailles antiques de la vallée de la Cure,
abbé Poulaine.

- 1899 à 1901 Inscriptions de Saint-Lazare, *abbé Villetard*.
Statue du portail de Saint-Lazare, une mitre en pierre, *abbé Villetard*.
Le portail de Saint-Lazare, *Charpentier*.
1902, 1903 Les Primitifs du Morvan, *abbé Parat*.
Villa et tumulus à Saint-Germain, *abbé Tissier*.
1905 L'église d'Annéot et son reliquaire, *abbé Patriat*.

HISTOIRE

- 1859 L'Avallonnais à l'époque celtique, *Baudoin*.
Bocquillot, *Jordan*.
Les épidémies, *Baudoin*.
1860 Les maréchaux de France de l'Avallonnais, *Raudot*.
Vauban, poésie, *Bidault*.
La lutte avec Charles-le-Téméraire, *Baudoin*.
Document inédit sur Vauban, *F. Poulain*.
1861 Les Capucins à Avallon.
L'état des Juifs en Bourgogne, *L. Degouvenain*.
Population comparée de l'Avallonnais, *Raudot*.
Vie de saint Eptade, *abbé Henry*.
Organisation municipale d'Avallon, *Jordan*.
1862 Quatre familles avallonnaises, *Raudot*.
Chartes d'affranchissement, *L. Degouvenain*.
1863 Quelques noms de localités, *Goureau*.
Fondation de la collégiale d'Avallon, *Forestier*.
Saint-Germain-des-Champs, *abbé Henry*.
1864 Bataille avant le siège d'Alise, *Goureau*.
Causerie sur Vauban, *Raudot*.
Les écorcheurs de l'Avallonnais, *E. Petit*.
1865 Le pèlerinage de Sainte-Madeleine, *abbé Gally*.

- Enquête faite en 1482 sur le chef de saint Ladre,
de Charmasse.
- Saint-Brancher, *abbé Henry.*
- Histoire des guerres religieuses, *Baudoin.*
- 1866 Les étymologies celliques, *Goureau.*
- Actes du culte de Sainte-Magnance, *abbé Gally.*
- Saint-Léger-du-Foucheret, *abbé Henry.*
- Le chanoine Gally à Nevers, *abbé Gally.*
- Les hommes et les bestiaux dans l'Avallonnais,
Raudot.
- Discussion sur les guerres religieuses, *Challe
et Baudoin.*
- 1867 Histoire des rues d'Avallon, *Baudoin.*
- La famille Seguenot, *Albrier.*
- Notre-Dame-du-Bon-Repos, *abbé Gally.*
- 1868 Santigny, *Goureau.*
- 1869-1870 Le général Habert, *Goureau.*
- 1871-1872 La Cordelle de Vézelay, *H. de Chastellux.*
- La papeterie de Vesvre, *abbé Gally.*
- 1873 Notice sur M. Ragon, *Vallery-Radot.*
- Les comptes d'Avallon, 1404 à 1500.
- 1875 La Visitation d'Avallon, *H. de Chastellux.*
- 1876 Le Vault-de-Lugny en 1609, *Raudot.*
- La paroisse de Saint-Martin, *abbé Gally.*
- Notice sur Lichères, *H. de Chastellux.*
- 1877 Les Sainte-Marie d'Avallon, *abbé Gally.*
- Notice sur M. Edmi Gagniard et M. F. Poulin,
abbé Gally.
- Note sur Vauban, *H. de Chastellux.*
- 1878 L'agriculture et la population agricole, *Raudot.*
- Une touriste dans l'Avallonnais au XVIII^e siècle,
de Chastellux.

- Notes des registres d'Etat-Civil d'Avallon,
de Chastellux.
- 1879 Vie et œuvres de Magdelénat, *G. Magdalénat.*
Maison de l'évêque d'Autun à L'Isle, *Magda-
lénat.*
- 1880 Notice sur M. Bardin, *Moreau.*
Note sur Vauban, *H. de Chastellux.*
La forêt d'Hervaux, *Magdalénat.*
Liste des seigneurs de L'Isle, *Magdalénat.*
- 1881, 1882 Reconstruction d'un presbytère au
xviii^e siècle, *Magdalénat.*
Charte d'affranchissements de L'Isle, *Magda-
lénat.*
Lettre de Bocquillot, *H. de Chastellux.*
Le général Candras.
Etaules, Vassy, La Vaire, *abbé Breuillard.*
Inauguration du buste de M. Raudot, *Jordan.*
- 1883 à 1887 Revenus et charges du Chapitre d'Aval-
lon, *abbé Gally.*
Extrait d'un registre manuscrit du xviii^e siècle.
Les seigneurs de Presles, du Saulsois, d'Island,
de Chemilly.
La navigation sur la rivière d'Avallon, *Le Tors.*
Vignes de l'Avallonnais du xii^e au xviii^e siècles,
Baudoin.
- 1888, 1889 Maison-Dieu et Maladière d'Avallon,
Baudoin.
Le Meix, *H. de Chastellux.*
- 1890 à 1893 Noms de l'Avallonnais, *abbé Maillot.*
Notice sur Tharot, *abbé Bierry.*
Le conventionel Boileau, *abbé Maillot.*
Le flottage à bûches perdues, *Prévost.*
- 1894 Une élection à Avallon en 1811, *Baudenet.*

- Notaires d'Avallon.
Notes sur Thory, *Baudenet*.
Le prieuré de Saint-Jean-les-Bonhommes,
abbé Maillot.
- 1895 à 1897 Notice sur Coutarnoux, *abbé Tissier*.
Chronique du monastère des Ursulines, *Prévost*.
Vault-de-Lugny, *H. de Chastellux*.
Le marquis d'Epoisses et la Visitation d'Avallon,
Gauthier.
- 1899 à 1901 MM. Morio, Gagniard, d'Assay, Perrin,
Jordan.
Nom ancien de Vézelay, *abbé Pissier*.
L'enseignement primaire dans l'Avallonnais,
Chambon.
Saint-André-en-Terre-Plaine, cahier des do-
léances, *Chambon*.
- 1902, 1903 Avallon ville de guerre, *Prévost*.
Le Serain et le Cousain, étymologies, *abbé*
Villetard.
M. Jordan, notice nécrologique, *Prévost père*.
M. l'abbé Gally, notice nécrologique, *abbé*
Prévost.
- 1904 Avallon ville de guerre, *Prévost*.
Anecdotes avallonnaises, *Chambon*.
S^t Moré, enfant martyr du v^e siècle, *abbé Parat*.
- 1905 Prieuré de Saint-Jean-les-Bonshommes, *abbé*
Pissier.
Corporations avallonnaises, *Chambon*.
Confrérie de Charité à Vézelay, *abbé Pissier*.
Questions d'étymologie, Côte-de-Chair, Villau-
cerre, Cora, *abbé Parat*.

OUVRAGES EN RAPPORT AVEC LE PROGRAMME
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

Bibliothèque de la Société.

- Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne.
Annuaire de l'Yonne.
Bulletins de la Société d'Études d'Avallon.
Cartulaire de l'Yonne, 4 vol., *Quantin*.
Bibliothèque historique de l'Yonne, *abbé Duru*.
Répertoire archéologique de l'Yonne, *Quantin*.
Recueil d'inventaires de l'Yonne, *Anonyme*.
Avallon et l'Avallonnais, *E. Petit*.
Villes et campagnes de l'Avallonnais, *V. Petit*.
Annales de la Visitation d'Avallon, 1622, 1791,
manuscrit.
Baillage d'Avallon, manuscrit.
Statistique géologique de l'Yonne, *Raulin*.
Administration de l'Yonne sous la Révolution.
Histoire de l'Auxerrois, *Challe*.
Le Protestantisme en Bourgogne, *Baudoin*.
Description du baillage d'Avallon, an 3, *Aubry*.
Histoire de Bourgogne, *Dom Planchet*.
Annales de Bourgogne, *Paradin*.
Gouvernement de Bourgogne, *Garreau*.
Description de la France, Gouvernement de Bour-
gogne.
Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, *Papillon*.
Le duché de Bourgogne, *Courtépée*.
Journal d'Avallon, affiches 1808, 1818.
Semaine religieuse de Sens,
Mémoires de l'abbé Lebeuf.
Lettres de l'abbé Lebeuf.

Quarré-les-Tombes, *abbé Henry*.
Coutarnoux, *abbé Tissier*.
Mes Oisivetés, *Raudot*.
Vézelay, *Chérest*.
Gérard de Roussillon, *Vaudin*.
Notes sur Voutenay, etc., *abbé Breuillard*.
Grottes quaternaires, etc., *abbé Poulaine*.
Mémoires de l'Académie de Dijon.
Cartulaire de l'Eglise d'Autun, *de Charmosse*.
L'abbaye de Saint-Martin d'Autun, *Bulliot*.
Mémoires de la Société Eduenne, de Nevers, de
Semur, de Sens, etc.
Histoire du Nivernais, *Guy Coquille*.
Nombreux ouvrages de numismatique.

Bibliothèque de la Ville.

(Ouverte dimanche et jeudi, de 1 heure à 4 heures)

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne.
Annuaire de l'Yonne.
Almanachs historiques de l'Yonne (très incomplet).
Bulletins de la Société d'Etudes d'Avallon.
Inventaire des archives de l'Yonne, *Quantin, Molard*.
Bibliothèque historique de l'Yonne, *abbé Duru*.
Répertoire archéologique de l'Yonne, *Quantin*.
Dictionnaire topographique de l'Yonne, *Quantin*.
Inventaire des archives d'Avallon, *Prot*.
L'administration départementale, 1790-1800.
La Révolution dans l'Yonne, *Monceaux*.
Statistique géologique de l'Yonne, *Raulin*.
Anecdotes avallonnaises.
Mémoires sur Voutenay, *abbé Breuillard*.

- Vézelay, *Sommet*.
Avallon, *Heurley*.
Réunion à Avallon de la Société géologique, 1845.
Inventaire des archives de Bourgogne.
Histoire de Bourgogne, *Dom Planchet*.
Mémorial d'Hozier, Bourgogne.
Histoire du Nivernais, *Guy Coquille*.
Duché de Bourgogne, *Courtépée*.
Histoire du Morvan, *abbé Baudouin*.
Quarré-les-Tombes, *abbé Henry*.
Glossaire du Morvan, *de Chambure*.
Glossaire de la France centrale, *Jaubert*.
L'art en Bourgogne, *Perrault*.
Mémoires de l'Académie de Dijon.
Origine des noms, *Cocheris*.
L'époque mérovingienne, *Prou*.
Seine-Inférieure archéologique, *abbé Coches*.
Le bassin de la Seine aux temps antéhistoriques,
Belgrand.
Géologie de l'Auxois, *Collenot*.

Communautés de Mainmortables

Aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles

à SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS (Yonne)

§ I

PRÉAMBULE

Avant la Révolution de 1789, il existait dans plusieurs provinces, comme la Franche-Comté, l'Auvergne, la Marche, la Bourgogne, et surtout dans le Nivernais, beaucoup d'Associations, dites Communautés de Mainmortables. Quelques-unes, telle que la célèbre Communauté des Jault, décrite par Dupin, se composaient d'hommes libres, mais c'était l'exception. L'usage des Associations de serfs remontait fort loin, même jusqu'au VIII^e siècle. La raison d'être de ces Sociétés se tirait surtout de la nature du fonds de terre par elles cultivé. En effet, pour retenir plus efficacement les hommes sur les domaines seigneuriaux, car l'agriculture a toujours été laborieuse, bon nombre de seigneurs concédaient à leurs serfs des terrains à perpétuité, à condition qu'ils paieraient une redevance annuelle en nature et ne mourraient point sans héritiers directs et légitimes. En cas de non paiement ou d'absence d'héritiers aptes à succéder, le fonds de terre appelé bordelage, du celtique

borde, domaine, maison aux champs, revenait au seigneur, quelque perfectionnement qu'on eût apporté à la propriété. Les concessionnaires avaient donc tout intérêt à se prémunir contre cette double cause de déshérence. L'Association leur fournissant cette garantie, ils s'y portaient d'instinct, en vertu de la lutte pour la vie. Dans le principe, la Communauté se composait des parents et de leurs enfants ou petits-enfants, restés ensemble, sans partager ni la propriété primitive, ni les accroissements ou acquêts. Avec le temps, les associés arrivaient à n'être plus parents qu'à des degrés éloignés, obscurs, réputés nuls. Des étrangers pouvaient également être admis au bénéfice de la vie commune, moyennant certaines conditions. Tout ce qui concernait ces fraternités se trouvait, par suite d'une expérience séculaire, formulé, précisé, avec une remarquable pénétration, dans les cahiers des Coutumes : rôle de chefs et des membres, droits et obligations de chacun et de la collectivité, entrées et sorties, enfin la solution de tous les cas échéants. Au début, le chef fut d'abord le père ou l'aïeul, mais quand l'Association se trouvait nombreuse et que l'ainé de la tribu ne semblait pas assez capable, on élisait, comme chef de la Communauté, celui qui paraissait le plus apte aux affaires, comme on élisait aussi une femme, une maîtresse, pour commander aux autres. Pour jouir d'une existence reconnue, la Communauté devait habiter le même toit, n'avoir qu'une même salle à manger pour tous, dùt cette salle comporter plusieurs grandes tables et plusieurs vastes cheminées, suffisantes chacune pour dix ou quinze personnes. A cette pièce centrale, pouvaient aboutir directement ou à l'aide de

corridors et d'escaliers autant de chambres qu'il existait de ménages sous le toit ; et chacune de ces chambres secondaires, suffisamment spacieuse, avait son lit ou ses lits, son armoire, ses arches ou coffres, ses sièges et ustensiles particuliers. L'Association se résumait dans cette formule : « Unité de toit et de table ». Cependant, dans les Communautés nombreuses, les femmes et les enfants mangeaient à part ou après les hommes.

Le chef de droit ou d'élection, procureur de la Compagnie, s'occupait spécialement des baux, des achats, des ventes, des emprunts, des dots, des mariages, opérant, négociant au nom de ses comparsonniers. Mais il avait soin de consulter ces derniers dans toutes les affaires importantes. Cette Administration offrait quelque aspect d'une monarchie très tempérée, ou plutôt d'une société patriarcale. Pour clore la journée, chaque soir, comme le prêtre des premiers âges ou les pères actuels des meilleures familles, il récitait à haute voix la prière, et tous les assistants, communiers et étrangers, répondaient à ce prêtre domestique. Chaque soir aussi, avant de gagner son lieu de repos, chaque membre de la maison se trouvait averti du travail à exécuter le lendemain, seul ou avec des compagnons, et le même ordre présidait à la distribution des occupations réservées aux femmes et aux enfants. Chacun avait son rôle tracé, comme dans toute société religieuse ou civile bien administrée. Les gains de tous servaient à alimenter la caisse commune, déposée parfois chez un notaire, et les acquisitions venaient grossir la somme des biens communs : propriétés foncières ou bâties, bétail, mobilier. Comme dans un pensionnat, le linge

se distribuait à jour fixe, à chaque individu ou ménage, par les soins de la directrice du travail des femmes.

Malgré l'Association, chaque membre, chaque ménage pouvait conserver un petit pécule à lui, un petit héritage à lui, l'épouse sa dot. La plupart des Communautés nombreuses et anciennes vivaient à l'aise. Sans doute, il leur fallait satisfaire à beaucoup de dépenses, payer bien des redevances en qualité de Mainmortables ; mais, somme toute, elles avaient relativement peu de chose à acheter en dehors du fer, du sel, des poteries et de quelques livres. L'épicerie, le luxe, les fantaisies et boissons modernes étaient heureusement inconnus, et les vêtements, comme les aliments, se rattachaient presque tous aux produits de la Communauté.

Quand une fille quittait la maison pour se marier, on lui fournissait une dot proportionnée à son âge, à ses services. Devenue veuve, elle conservait la faculté de rentrer dans la petite tribu avec ses enfants, mais elle devait remettre sa dot comme compensation du mobilier mis à sa disposition. Si elle repart pour une raison légitime, on lui concède une seconde fois le droit de rentrer. A propos de mariages, quand deux Communautés pouvaient faire un échange, donner une fille et recevoir un garçon, et réciproquement, cette double alliance plaisait assez, parce qu'elle n'apportait aucun changement notable aux situations. L'homme qui s'en va, jeune ou plus âgé, n'a droit qu'à son pécule, s'il en possède un, ou qu'à son héritage particulier, s'il a hérité de quelque chose, ou à une soulte peu élevée, mais il laisse intact le fonds de la Communauté. Quand arrive l'âge du service militaire,

s'il faut au jeune homme un remplaçant (mais les remplacements n'existaient guère avant le xvii^e siècle, puisque la noblesse se chargeait de la guerre), la Société lui fournit la presque totalité de la somme nécessaire et même la somme tout entière, s'il n'a pas de pécule pour faire l'appoint. L'absence ne rompt pas l'Association, pourvu qu'on n'ait pas voulu demeurer perpétuellement séparé. Si un Communiste marié vient à mourir, ses garçons font autant de têtes de plus dans la Communauté, mais ils n'héritent de rien de spécial, pas plus que les filles.

La Communauté se constituait expressivement, ou par écrit, ou tacitement, ou par prescription, et le temps de résidence requis était de un an et un jour. Si le seigneur n'avait pas été mis au courant de la situation, il fallait à la mort d'un Mainmortable associé fournir des preuves que le défunt était communiste. Ces preuves pouvaient être purement testimoniales (Bouhours, *Coutumes du duché de Bourgogne*). Les beaux jours des fraternités de serfs précédèrent le xvi^e siècle. Jusque-là, les Communautés se formaient presque toutes tacitement ou taisiblement ; mais, dans la suite, en vertu des ordonnances royales de 1566-1667-1673, elles durent se contracter par écrit, notamment entre étrangers et dans plusieurs autres cas. Seulement, la loi ne se montre pas toujours urgente dans son application et, jusqu'à la fin du xviii^e siècle, ces Associations continuèrent à s'appeler taisibles ou tacites.

§ II

EXISTENCE DE COMMUNAUTÉS DE MAINMORTABLES SUR LA
PAROISSE DE SAINT-GERMAIN, TROIS SIÈCLES AVANT
LA RÉVOLUTION.

Des faits, c'est là que nous voulons en venir. Or, réellement, ces Communautés ont-elles existé à Saint-Germain ? Nous ne disons pas de grosses Associations de quarante, cinquante personnes, mais des Associations ordinaires de quatre ou cinq ménages, ou même de plus petites ? Eh bien ! oui, de ces dernières il en existait et même en assez grand nombre. Les pièces qui le constataient n'ont pas toutes survécu, et la demi-dizaine que nous nous contentons de relater n'offrent rien de bien saillant, ne donnent aucun détail bien intéressant, parce que la chose était si commune que l'on se bornait à consigner le fait, comme dans les contrats ordinaires, mais cela nous suffit. Ces actes se trouvent tous aux archives seigneuriales de Chastellux (fonds des anciens notaires et baillis, soigneusement recueillis, transcrits par M. Henri de Chastellux et gracieusement mis à notre disposition).

Dans ces brefs documents, pittoresques et suggestives, paraissent les expressions en usage dans les Communautés de Mainmortables, petites ou importantes.

Comme les rois de France appelaient les grands du royaume leurs pairs, ainsi le chef de la Communauté appelait les autres membres formant tête : ses parsonniers ou comparsonniers, comme une extension de sa propre personne ; ses consorts, ou parta-

geant le même sort ; ses communs ou communiers, comme ayant mis en commun les gains et les pertes. Il n'y manque que l'appellation de compagnons (compaignons), de *cum* et de *panis*, mangeant ensemble le même pain. Voici les pièces en question :

Premier Acte, 1530

L'acte le plus ancien date seulement de 1530.

Il est ainsi formulé :

« Adrienne Godin, fille de Pierre Godin,

« Marie Godin,

« Etienne Godin,

« Jean Godin, leur oncle, déclarent demeurer en « *Communauté* de biens situés en partie à Chezelles.

« (Archives de Chastellux, pièces du xvi^e siècle.) »

La formule complète, en certains endroits n'était pas beaucoup plus longue. (X... X... *erunt communes, participes et consortes in omnibus et singulis bonis suis, secundum consuetudinem ducatus Borbonici*) pour le Bourbonnais. Pour plus de régularité, la Communauté se trouve déclarée au seigneur ou à son représentant, mais la chose n'était pas absolument nécessaire. On l'a vu plus haut. Fait digne de remarque : 360 ans plus tard, en 1890, il se retrouve à Chezelles un Pierre Godin, une Marie Godin, sa fille, et d'autres Godin, certainement de la même famille et occupant le même emplacement que l'ancienne. L'orthographe du nom a seule changé avec les siècles et les personnes : « Gaudin pour Godin », six lettres au lieu de cinq.)

2^e Acte, 23 Avril 1565 (Liasse 6)

« Vente par Saille Gourlot, de Montigny, et ses

« *parsonniers* à Pierre Gainet, le jeune, d'Avallon,
« d'un pré de deux sées, au finage et justice de
« Lingoult, appelé le pré des Hâtes ; ensemble un
« buisson y attenant, moyennant 20 livres. »

Ainsi Gourlot agissait au nom de ses *parsonniers* ;
donc il se trouvait à la tête d'une Communauté. La
chose est manifeste.

3^e Acte, 1582

« Affranchissement par Maître Olivier de Chastel-
« lux des personnes et biens de Léonard Léraudat et
« de Jeanne Troucheaux, sa femme ; de Jean-Léonard
« et Marie, leurs enfants ; de François, Blaise et
« Jean Bolenat, tous *communs*, demeurant au
« Meix ensemble. Affranchissement pareillement de
« leurs enfants et postérité. »

Le doute n'est pas possible. C'est bien l'Association
de Mainmortables dont nous avons à prouver l'exis-
tence. Cette Communauté semble avoir été assez
nombreuse.

En voici seulement une pour le xvii^e siècle. Mais
que d'autres ont passé inaperçues !

4^e Acte, 1632

« Acquisition par Hercule, comte de Chastellux, de
« Claude Léraudat, laboureur à Montmardelin et ses
« *consorts*, d'un canton de bois-taillis, finage de
« Montmardelin, appelé les Vernottes, contenant,
« tant en taillis qu'en prés.... ; et de deux tiers de
« maison et grange, appartenant audit Léraudat et
« *consorts*, à Montmardelin, en échange d'un pré au
« dit finage. » Ici, comme plus haut, on voit le chef
de la Communauté contracter sous une véritable

raison sociale ; donc cette Communauté était bien réelle.

Pour le xviii^e siècle, voici un exemple peu important, mais servant comme les autres à la confirmation de notre thèse :

5^e Actes, 1746

« Vente par Pierre Lefoult, laboureur à Saint-
« Germain et Marguerite, sa femme, à François
« Bourdillat, chantre à Saint-Germain, et Jean
« Bernard, son gendre, et *communs*, de deux
« journaux de terre, lieu dit l'Huis-Verdier, moyen-
« nant 63 livres. » A cette époque, être commun entraînait généralement l'idée de cohabitation.

Voilà donc cinq exemples (et nous en passons, en raison de leur conformité), affirmant l'existence de Communautés de Mainmortables à Chezelles, à Montigny, à Montmardelin, au Meix, à Saint-Germain. Nul doute qu'il n'en ait existé beaucoup d'autres dans les mêmes localités et dans les autres hameaux.

§ III

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE CES ASSOCIATIONS

Nous pourrions, nous devrions peut-être nous en tenir à ces citations, mais comme il s'agit d'un monde disparu et qui n'a point laissé partout les mêmes souvenirs écrits, quelques appréciations sur un des moyens employés par les serfs pour se soutenir et améliorer leur condition ne seront peut-être pas mal accueillies de plusieurs. Nous n'allons parler que d'Associations assez nombreuses. Il est évident que

la diminution de l'importance de ces fraternités en diminuait les inconvénients comme les avantages.

Parlons d'abord des avantages des Compagnies de Mainmortables.

Avantages individuels

Avec la Communauté même la plus simple, si l'on venait à mourir sans enfants légitimes ou sans héritiers légaux, c'est-à-dire constituée moyennant finance, on n'éprouvait pas le désagrément de sentir des biens laborieusement conservés, améliorés, accrus ou acquis, tomber aux mains seigneuriales. En outre, par la même raison qu'on faisait partie d'une Association, on jouissait de la liberté de disposer, en faveur d'un Communiste, de préférence aux autres, de son pécule ou de petits biens particuliers, distincts de la collectivité. Enfin, le décès du serf n'entraînait point de droits de relief ou de mutations, assez onéreux dans le passé, parce que la Communauté demeurait indissoluble et indivisée dans ses biens. Le défunt était censé n'avoir rien laissé et le survivant ou les survivants continuaient la Communauté.

Avantages Seigneuriaux

Dans un sens, le seigneur n'était pas fâché de l'établissement d'Associations, de grosses surtout, chez ses Mainmortables. Il se trouvait plus sûr d'être payé de ses créances et avait moins à redouter, pour ses bordelages, l'ennuyeux changement de personnes, les sempiternels recommencements d'avances, de fournitures de matériel agricole et les inévitables contre-coups de la misère d'un Mainmortable isolé.

Avantages sociaux, personnels ou matériels

En dehors de l'Association, il n'était pas rare de voir les garçons de 18 ou 19 ans recourir au mariage comme moyen de prévenir, de neutraliser les droits seigneuriaux sur les successions. Les grosses Associations permettaient, au contraire, de se moins presser et de choisir mieux. Avec elles, le faible s'inquiétait moins de sa débilité et de la solitude du célibat, parceque dans la Communauté l'infirme de corps ou d'esprit bénéficiait du travail du fort, comme de l'industrie et de la sagesse des habiles. En outre, en cas d'infériorité notoire, physique ou morale, les consorts, leur chef surtout, moins aveugles et moins tolérants que beaucoup de parents, ne se gênaient point pour détourner d'un mariage préjudiciable à la race humaine, en général, et à la Communauté, en particulier. Ils agissaient sagement, car les mariages de débilités sont des pourvoyeurs d'hospices et de cimetières, comme des alliances de sots ou de déséquilibrés sont des pépinières d'imbéciles. Comme partout où il est des hommes, il se trouvait dans la Communauté des faibles d'intelligence ou de santé ; mais ces disgraciés, pas plus que les vieillards, n'avaient à craindre de végéter dans l'abandon, dans les privations, les angoisses de l'esprit, les serremments de cœur. Une traditionnelle charité les enveloppait jusqu'au dernier soupir et au-delà.

Au point de vue matériel, la réunion des bras et des volontés permettait d'entreprendre dans les terres, moins morcelées qu'aujourd'hui, des travaux inaccessibles à un ouvrier isolé ou peu secondé : défrichements profonds et vastes, et combien il s'en

présentait ! extractions de roches, drainages importants, percement et entretien de chemins, élevage de nombreux troupeaux, exploitation des forêts, des fonds de culture, des pâturages, etc. Pas besoin n'était de recourir continuellement à des étrangers qu'il faut, au moins à notre époque, supplier et payer cher, sous peine de chômage, ou à des domestiques qui, trop souvent, entendent n'en faire qu'à leur guise, être princièrement traités, grassement rétribués et, finalement, vous quittent, emportant le plus net des revenus et sans plus se soucier de la misère des patrons. Que de maîtres serviteurs et plus desservis que servis !

Inconvénients

En toute constitution humaine, ils cheminent à côté des avantages. En voici plusieurs. Nous parlons surtout des importantes Associations.

D'abord l'esprit d'initiative, si fécond entre les mains de la prudence courageuse, demeurait sans grande éclosion ni grand essor. Ce qui développe surtout l'ingéniosité, la constance de l'effort, ce sont les prises avec les difficultés, la nécessité d'opérer une trouée, de se créer de haute lutte une position, comme il arrive aux cadets anglais, la responsabilité de ses actes, la rémunération de la sagesse et de l'activité individuelle. Or, dans les communautés très importantes de serfs, une situation toute faite, un cercle de travail tout tracé, une récompense défectueuse des services personnels, l'esprit de routine, le manque d'entrain des consorts, rabattaient souvent les idées audacieuses et l'énergie des entrepreneurs. « A quoi bon tant de fatigues ? »

finissaient par se dire les courageux, à la vue de l'insouciance et de l'apathie des paresseux. « A quoi bon nous gêner? » répétaient sans discrétion les lâches, car ils n'ont point de vergogne, puisque l'ouvrage se fait quand même? » Non, la faible augmentation d'un pécule ou la considération de passer pour bon ouvrier n'étaient pas des stimulants suffisants. Pour forcer à donner la mesure de ses forces intellectuelles et physiques, rien de tel que le chez soi, le travail à ses risques et périls, la récompense personnelle et la nécessité.

De son côté, l'hygiène n'était pas sans se ressentir de ces agglomérations d'individus dans des maisons ou chambres souvent mal aérées, mal éclairées, mal chauffées, tandis qu'à son tour l'hygiène morale, toute favorisée qu'elle était par le fond religieux, en vigueur chez les Communautés traditionalistes par nature, n'était pas sans gémir de tant de contacts divers.

Nous ne mentionnons que par manière d'acquiescement les jalousies féminines, inévitables dans ces multiples cohabitations et que la nécessité de demeurer ensemble avait bien de la peine à tempérer.

§ IV

CONCLUSION

Comment se fait-il que ces Communautés s'établirent et se maintinrent facilement pendant de longs siècles comme un bien réel et indiscutable?

C'est qu'elles se trouvaient appropriées aux besoins de l'époque et ne heurtaient point le senti-

ment des populations. La mentalité n'était pas la même qu'aujourd'hui. Nos villageois, simples de goût, sans grandes prétentions, foncièrement chrétiens, durs à la souffrance, prenant le temps, les événements, les hommes comme ils se trouvaient, privés de moyens de communication, étrangers aux besoins factices de la civilisation moderne, se résignaient volontiers à passer leur vie sous le même toit et sous les mêmes horizons.

Cependant, dès la fin du xvii^e siècle, l'esprit d'individualisme tendait à se substituer à l'esprit d'Association. Dans les Communautés de Mainmortables, devenues moins nombreuses, chacun tirait à soi, chacun visait à se faire une bourse à part aux dépens de la prospérité commune.

Le chef du chateau, voyant ses comparsonniers perdre l'esprit d'abnégation, était forcé de songer à lui-même. A la fin du xviii^e siècle, un souffle de séparation s'élevait de toutes parts ; aussi, quand surgit la Révolution, de nombreuses voix demandèrent et obtinrent la suppression de ces Communautés. Aujourd'hui que la religion, lien entre les hommes comme entre les hommes et Dieu, a fléchi ; aujourd'hui que le perfectionnement des routes, des moyens de transport, de culture, d'industrie a décuplé ; aujourd'hui que l'amour des voyages, du confortable, des richesses, des plaisirs, de l'indépendance sous toutes les formes a, chez la plupart, fait taire les sentiments de l'antique modération ; aujourd'hui qu'il est beaucoup plus facile de vivre seul et qu'on ne veut plus supporter les vieillards et tout ce qui est charge ; aujourd'hui qu'on veut réaliser en vingt ans, en dix ans, des états de fortune que nos pères met-

taient des siècles à édifier, il ne ferait plus bon, sans compter l'opposition des lois fiscales, à parler d'Associations qui sentent la sujétion, la contrainte, la longanimité, l'oubli de soi ! Autres temps, autre état d'esprit et de mœurs, autres besoins et moyens sociaux, sauf à recommencer sous d'autres formes, syndicales ou autres.

TISSIER,

Curé de Saint-Germain-des-Champs.

La fameuse Communauté des Jault (Nièvre) avait continué de subsister, comme Association de travail, malgré plusieurs tentatives de dissolution, notamment en 1816. Elle succomba définitivement à l'esprit d'individualisme, en 1847.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

ET

EXCURSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

EN 1906

Par M. CHAMBON, Secrétaire.

Séance du 15 février 1906

Présidence de M. Guillemain.

Étaient présents : MM. Guillemain, Chambon, Prévost fils, Faulquier, Grand, Giraud, Rayssier, Parat, Amoudru.

Excusés : MM. Villetard, Tissier, Prévost père, Larget.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté, puis MM. Porée, archiviste à Auxerre, le général Clément, à Givry, sont admis membres titulaires.

M. le Président félicite M. Rayssier au sujet de sa nomination comme officier d'Académie, et la Société prend connaissance des dons qui lui sont faits pour le musée et la bibliothèque : de M. Prévost, un cachet (double scel d'Avallon), avec fleurs de lis; de M. Grand, la collection de la *Revue de l'Yonne*, pour 1905.

L'état de la caisse est communiqué : M. Lenclume,

vendeur du prieuré de Saint-Jean, a reçu 2,000 fr. ; il reste 1,800 fr. en caisse, de sorte que la souscription n'est pas close.

Il est ensuite décidé que le Bureau de la Société d'Etudes organisera une excursion au camp de Cora dans la première quinzaine de mai ;

Que le *Bulletin* de 1906 comprendra une notice sur M. Camille Dodoz, ancien président du Tribunal d'Avallon, membre de la Société, décédé le 7 décembre 1905 ;

Qu'il sera demandé à M. le Préfet de l'Yonne de vouloir bien faire placer, dans une église ou un musée d'Avallon, le tableau de Schneitt, œuvre d'art représentant le Christ en croix.

M. l'abbé Giraud est nommé conservateur du prieuré de Saint-Jean.

M. Chambon rend compte des ouvrages adressés par le ministère et les Sociétés correspondantes ; il insiste pour que les inscriptions des églises soient relevées avec soin et pour que certains objets d'art, statues, sculptures diverses, soient recueillis et placés en lieu sûr. Beaucoup de ces objets présentent un grand intérêt pour l'histoire locale et pourraient être classés.

Communication est donnée d'une note de M. Terrade sur les fouilles qu'il a fait pratiquer dans le cimetière mérovingien de Vaudonjon, et d'une autre note de M. l'abbé Phélut, sur la Confrérie de Sainte-Barbe, à Fontenay-près-Vézelay.

A titre de notice nécrologique sur M. Dodoz, M. le Président lit le discours prononcé par M. Goussard, le jour des obsèques, à Vieux-Château.

Nous reproduisons ce discours que l'auteur a bien voulu nous communiquer :

Discours prononcé par M. Goussard sur la tombe de M. le président Dodoz, décédé à Vieux-Château, le 7 décembre 1905.

« Messieurs,

« Nous nous pressons tous autour de cette tombe. Nous venons rendre les derniers honneurs à l'un des hommes les plus dignes de les recevoir et mêler nos larmes à celles de toute une famille en deuil.

« Ce n'est point ici, au milieu de cette population qui l'a si bien connu, que je tenterai de retracer la vie toute de bien et de dévouement de M. le président Dodoz.

« Eh ! pourtant nous ne pouvons rester silencieux en contemplant derrière nous plus de vingt-deux années consacrées à l'un des grands services publics de notre pays, avec un dévouement, une passion du bien, une droiture, une délicatesse à toute épreuve.

« M. le président Dodoz était le dernier survivant de notre ancienne et éminente magistrature avallonnaise.

« Après une consciencieuse préparation dans l'une des plus importantes études d'avoué de Paris, il fut, le 28 janvier 1860, nommé juge suppléant à Avallon, puis, le 24 mai 1864, substitut au même siège ; le 3 juillet 1869, procureur impérial, et le 7 août 1872, président du même tribunal.

« M. Dodoz remplit toutes ces fonctions avec distinction et a laissé à Avallon le souvenir du parfait

magistrat tant par la sûreté de son jugement que par son respect scrupuleux des droits de tous et son inflexible probité professionnelle.

« Aussi, fut-il toujours honoré de tous, entouré de la légitime considération qui est la récompense du magistrat intègre.

« Et quand, à une heure cruelle, il vit sa carrière brisée, de quelles sympathies sincères et affectueuses ne fut-il pas l'objet !

« Le coup fut pour lui terrible, et si son égalité d'âme en triompha, c'est que la bonté était le fond même de cette nature d'élite.

« Nul plus que moi ne la ressentit, cette extrême bonté, et je devais à sa mémoire le souvenir ému et reconnaissant que je lui apporte.

« Dans ses relations privées, M. Dodoz, toujours aimable et plein de douceur, prodiguait sans compter, à ceux qui les lui demandaient, les conseils judicieux de sa longue expérience en cachant toujours le service rendu sous la plus réelle modestie.

« Hélas ! ce cœur si bon savait depuis longtemps ce qu'était la souffrance.

« Une rude épreuve avait traversé sa vie, son cœur de père avait saigné, et confondu dans la même douleur avec sa digne compagne, ils souffrirent ensemble, comme un père et une mère peuvent souffrir.

« La même foi les consola.

« M. Dodoz, en effet, était de ceux que de fortes convictions religieuses soutiennent dans l'adversité, de ceux qui restent toute leur vie fermement attachés à ces sublimes principes qui sont la force, la grandeur et le salut de l'homme.

« Sa mort, si consolante pour ceux qui restent après lui, fut l'emblème de sa vie ; il s'éteignit doucement au milieu des siens, entouré des affections les plus tendres.

« Il avait vécu en sage, il mourut en juste.

« Aujourd'hui, à travers la mort, nous envoyons, du fond du cœur, à son âme immortelle, un dernier salut, un suprême au revoir. »

Séance du 3 mai 1906

Présidence de M. Billardon.

Etaient présents : MM. Billardon, Chambon, Chevreteau, Judicier, Larget, Peslier, Charpentier, Amodru, Tissier, Giraud, Gaulon.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Nouveaux membres présentés : MM. Candras Abel, Dodoz René, par MM. Chambon et Charpentier ; MM. Thibault et Hainault, par MM. Chambon et Guillemain.

La Société vote les résolutions suivantes :

1° Une somme de 6 francs sera consacrée à l'acquisition d'une ancienne colonne itinéraire de la route nationale ;

2° Une autre somme de 30 fr. sera offerte à la commune de Sauvigny-le-Bois, si elle s'engage à faire réparer le chemin de Saint-Jean ;

L'excursion projetée aura lieu au camp de Cora et à Arcy-sur-Cure, le 13 mai 1906 ; le programme sera imprimé et publié.

M. l'abbé Parat offre à la Société les quatre volumes de l'histoire de l'Auxerrois, de l'abbé Lebœuf.

Une seule communication est donnée, c'est une notice nécrologique sur M. Prévost, décédé président de la Société d'Etudes, et la séance est levée en signe de deuil.

Voici cette notice par M. Guillemain, vice-président :

« Mes chers Collègues,

« Vous savez tous le deuil cruel qui vient de frapper notre Société d'Etudes. M. Joseph Prévost, notre vénéré président, est mort dans le Midi, à Monaco, le 26 mars dernier, et la plupart d'entre vous assistaient à ses obsèques, à Avallon, le dimanche 1^{er} avril.

« Vous savez tous quels profonds regrets cette mort laisse dans notre ville.

« Né en 1834, M. Prévost avait fait ses études au collège d'Avallon et les avait complétées à l'école normale d'Auxerre, d'où il fut nommé instituteur à l'école communale d'Avallon, sous la direction de M. Laporte.

« Au bout d'un an, appelé par ses goûts à une vie plus active, M. Prévost abandonne le professorat pour entrer dans les ponts et chaussées et se fait nommer conducteur à Auxerre, où il exerce ces fonctions pendant environ dix ans. C'est là qu'il acquit les connaissances techniques qui devaient faire de lui un industriel consommé et un précieux auxiliaire pour tous ceux qui mirent à contribution sa haute expérience en matière de travaux.

« Ayant, en effet, donné sa démission, M. Prévost voulut travailler pour son compte et dirigea d'abord,

avec M. Zagorowsky, à Auxerre, une entreprise de ciments. Puis, l'ouverture de la ligne de Cravant à Avallon lui ayant permis de se rapprocher de son pays natal, il revint dans notre ville vers 1870 et y créa l'usine qui existe encore aujourd'hui à Vassy et dont son fils avait pris la direction effective depuis déjà quelques années.

« Rien ne résume mieux la vie de M. Prévost que ce passage du discours prononcé sur sa tombe par M. Honoré Barbier :

« M. Prévost n'a compris la vie que par l'action.
« Industriel, il conçut et exécuta des travaux qui
« témoignent d'un science consommée.

« Rien de ce qui intéressait notre pays ne lui était
« étranger. Il n'est pas une œuvre ici à laquelle il
« n'ait consacré ses efforts et comme insufflé le
« meilleur de lui-même :

« Cercle catholique de jeunes gens ;

« Conférence de Saint-Vincent-de-Paul ;

« Société d'Etudes ;

« Syndicat commercial et industriel de l'arrondissement d'Avallon, qu'il présendait avec tant de
« compétence ;

« Chambre de commerce d'Auxerre ;

« Union des Familles de l'Avallonnais.

« Tout ce qu'il a touché porte sa douce et forte
« empreinte. »

« Ai-je besoin de vous rappeler, mes chers Collègues, les travaux qui attestent dans notre pays les talents de constructeur de M. Prévost. Citons seulement le beau viaduc de Chastellux qui, loin de dépasser ce cite charmant, constitue un attrait de plus pour notre Morvan, et le barrage de Pont-et-Massène, près

Semur, colossale retenue d'eau destinée à l'alimentation du canal de Bourgogne.

« J'ai hâte d'arriver à ces dernières années où M. Prévost se fit surtout remarquer par son inépuisable bonté et l'intelligente activité par laquelle il sut donner à toutes les œuvres avallonnaises une puissante et féconde impulsion. Notre Société l'avait choisi comme président en 1904, à la mort de M. Gabriel Jordan, et vous vous souvenez tous avec quel zèle et quelle bienveillante fermeté il présidait nos séances. Travailleur modeste autant que consciencieux, il avait réuni depuis plusieurs années d'intéressants documents sur les fortifications d'Avallon. Devenu président de notre Société, il voulut bien lui donner la primeur de cette œuvre inédite dans une communication que nous avons pieusement recueillie et publiée dans notre *Bulletin*.

« C'est encore à notre cher président que nous devons la campagne entreprise et si heureusement menée pour sauver de la ruine le prieuré de Saint-Jean-les-Bonshommes. Ses démarches à la fois prudentes et persévérantes nous assurèrent la propriété de cette précieuse chapelle, et le zèle éclairé avec lequel il sut intéresser à cette acquisition l'administration des monuments historiques, nous vaut aujourd'hui l'espérance de voir bientôt le prieuré restauré aux frais de l'Etat.

« Comme tous ceux, trop nombreux, que la mort a fauchés en pleine activité, M. Prévost n'a pas pu voir la réalisation de toutes ses entreprises. Mais si l'on peut regretter pour lui que cette consolation lui ait été refusée, on peut faire de notre cher et vénéré président ce bel éloge que son caractère l'élevait au-dessus

des satisfactions que les hommes ordinaires peuvent puiser dans le succès. S'il eût vécu aux temps du stoïcisme, on eût put croire que sa vie avait inspiré à Horace son ode : *Justum et tenacem, Propositi virum*. Mais il est plus exact de rendre au fervent chrétien que fut M. Prévost cet hommage qu'il resta toujours fidèle à la devise chrétienne : « Fais que dois, « Advienne que pourra. »

Excursion du 13 Mai 1906.

Voici le programme de l'excursion :

Matin. — Arrivée à 9 h. 36, à la gare d'Arcy, des excursionnistes amenés par le train de Paris. Visite du musée d'Arcy, de la voie romaine, de l'aqueduc romain, etc.

A midi et demi, déjeuner chez M. Millerau, à Saint-Moré.

Soir. — Excursion au camp de Cora (1 kilomètre de Saint-Moré), visite de la muraille et des restes de fortifications antiques.

Retour à Voutenay ou à Arcy, pour reprendre les trains.

• * •

Le matin, on visite à la mairie d'Arcy le musée préhistorique fondé par M. l'abbé Parat. M. le docteur Delétang en fait les honneurs, et M. le Maire, qui est venu saluer les visiteurs, promet de donner aux collections une installation plus confortable.

Au sortir du musée, M. Chambon remet à chaque

excursionniste une carte détaillée des lieux à parcourir et des sites à visiter.

On se rend alors à Saint-Moré par le Chastenay, petit castel de la Renaissance, que l'on admire trop rapidement, et par le sentier de la rivière qui s'engage sous les roches de la grotte des Fées. C'est le paysage idéal, et il n'appartient qu'à la poésie de décrire ce sous-bois du bord de l'eau aux premiers jours de mai.

Les souvenirs archéologiques se mêlent aux beautés de la nature : voici l'engouffrement de la Cure qui entre avec fracas et se perd sous la montagne ; plus loin, le petit aqueduc romain qui prenait l'eau de la fontaine de Saint-Moré pour la porter à quelque villa ; puis le panorama de la côte des grottes qui paraît singulièrement abrupte et sauvage après le riant défilé de la côte d'Arcy ; enfin, c'est la voie romaine qui descend des chaumes au village, toujours sous terre.

Il est plus de midi. On envahit littéralement l'auberge du camp de Cora, et M. Millerau, qui attendait soixante personnes, doit en placer plus de quatre-vingts. On voit des tables partout, dans la salle, dans la chambre à coucher, dans l'épicerie, dans la cour ; et alors, au commencement, c'est un beau désordre qui eut tenté le pinceau d'un Teniers. Tout le monde fait un peu le service, et la jeunesse s'en amuse fort.

Oh ! le déjeuner improvisé, dans une auberge de campagne, avec ses imprévus, ses incidents joyeux : quel charme ! Ceux qui ne connaissent que le repas d'étiquette du restaurant sélect n'ont pas vécu la vie réelle. Aussi, tout le monde est épanoui . on est donc sorti de l'ordinaire et du convenu !

.....

Mais il faut monter à l'assaut... après le déjeuner et par quel soleil ! On s'entraîne et, en vingt minutes d'ascension, on arrive au pied du rempart. Malheureusement, il faut faire vite pour repartir à temps, et la visite du camp devient impossible. On se groupe sur le tapis vert et M. l'abbé Parat cause quelques instants sur les découvertes archéologiques anciennes et récentes de ce lieu historique en s'aidant d'une collection d'objets trouvés dans le camp. Il commence par demander que tout le monde s'intéresse à l'entreprise du déblaiement du rempart, qui est au quart faite et n'a coûté que 100 francs ; il fait surtout appel au concours des Sociétés et de la presse. Il faudrait pouvoir, l'année prochaine, montrer au Congrès de la Société française d'Archéologie, dans toute sa beauté, la vieille muraille de 180 mètres bâtie sur un retranchement gaulois de la plus ancienne époque.

« — Cette excursion, dit en finissant le conférencier, est comme le salut de l'homme moderne à l'homme des temps anciens, pour lui dire notre admiration de son génie inventif, notre respect pour les vestiges de ses œuvres, et notre communauté d'idées dans tout ce qui élève l'âme. C'est ainsi que cette recherche instructive de notre passé devient comme un culte qui fait du bien au cœur. »

A ce moment, tout le monde se sent archéologue et on applaudit ; et ce n'est pas affaire de convention, car un ami des belles ruines, un poète sans doute, demande que l'auditoire donne sur les lieux mêmes l'exemple de la générosité, et une somme de 51 fr. est recueillie à la grande joie des ouvriers du camp qui étaient venus assister à la visite avec de nombreux habitants d'Arcy, de Saint-Moré et de Voutenay.

Vers 4 heures, tout le monde descend les pentes de Cora, les uns se dirigeant sur Voutenay, les autres sur Arcy. Les Avallonnais arrivés trop tard le matin pour visiter la voie romaine, furent conduits le soir par M. Chambon dans la direction d'Arcy, ce qui leur permit de passer sur la voie romaine et de voir le musée d'Arcy.

Le souvenir de cette excursion sera perpétué par les photographies des amateurs et surtout par les cartes postales de notre collègue M. Duvergier.

Séance du 21 juin 1906

Présidence de M. Guillemain, vice-président.

Etaient présents : MM. Guillemain, Prévost, Chambon, Gaulon, Grand, Nolin, Duvergier, Parat, Chevreteau, Radot G., Radot René, Tissier, Giraud, Faulquier, Amoudru, Peslier, Larget, Gulat.

Plusieurs membres s'étaient fait excuser.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion, la Société admet tous les membres présentés le 3 mai dernier et passe au scrutin pour élire un président et un secrétaire.

A l'unanimité, M. Goussard, président du tribunal d'Avallon, est élu président de la Société d'Etudes. M. Amoudru est élu secrétaire en remplacement de M. Faulquier, qui a quitté Avallon.

M. Chambon fait une courte analyse des livres reçus, puis présente les ouvrages offerts par M. Richard, pharmacien : *Dissertation sur les tombeaux de Quarré* (1724), par Bocquillot; *Mes Chansonnettes*,

par Brunet; *Les Bérangériennes*, par Renaudot, et quelques autres brochures.

Madame veuve Poulaine, qui est la fille de M. Bardin, fondateur du médaillier, a envoyé une collection du *Bulletin* de la Société.

M. J. Prévost offre sa notice sur le ciment de Vassy et les travaux en ciment.

M. Dalbanne offre un livre : *La Restauration de l'église Saint-Urbain*, de Troyes.

La Société remercie tous les donateurs.

Sur une observation de M. Amoudru, il est décidé que les sociétaires pourront emprunter la clef de Saint-Jean chez M. l'abbé Parat, ou chez M. Chambon.

Ils la rapporteront aussitôt après la visite.

Une quarantaine de volumes relatifs à l'histoire de la région ont été choisis, pour la bibliothèque de la Société, dans la collection de M. l'abbé Gras, décédé. La dépense s'élève à 31 francs, ce qui est adopté.

Dans la correspondance, M. Guillemain signale une lettre de M. Lefèvre-Pontalis, relative au Congrès de la Société française d'Archéologie qui se tiendra à Avallon en juin 1907. Le 9 juillet, le bureau de la Société se réunira et arrêtera le programme avec M. Lefèvre-Pontalis.

Deux communications sont données : celle de M. Tissier, sur les communautés de mainmortables dans la commune de Saint-Germain-des-Champs, et celle de M. Parat, sur le Congrès d'anthropologie de Monaco (avril 1906).

M. Guillemain, au nom de la Société, remercie M. l'abbé Parat du concours précieux autant que désintéressé qu'il apporte à la vulgarisation de l'archéologie dans l'Avallonnais.

Ensuite, l'Assemblée émet le vœu que le Conseil municipal d'Avallon fasse l'acquisition de la maison de Gouvenain pour y installer la bibliothèque publique et le musée.

Le trésorier communique la note suivante :

Total des dépenses pour l'achat du prieuré de Saint-Jean, 4,396 fr. 60 ; la souscription s'élève à 4,094 francs ;

Le secrétaire donne connaissance d'une note que M. l'abbé Parat a adressée à un journal du département de l'Yonne et relative aux grottes d'Arcy.

Voici cette note :

Les Grottes d'Arcy il y a cent ans.

Vous avez, d'après le *Journal des Débats* du 3 novembre 1805 (14 brumaire an XIV), qui s'appelait alors le *Journal de l'Empire*, publié quelques lignes d'un article du célèbre astronome Lalande sur les grottes d'Arcy-sur-Cure.

Je vous envoie l'article entier et d'ailleurs assez court de Lalande, ainsi que la réponse qu'y fit Pasumot.

« Le voyage, dit-il, que j'ai fait cet automne dans mon pays (Lalande était de Bourg-en-Bresse) m'a donné l'occasion de voir les grottes d'Arcy-sur-Cure, deux lieues au midi de Vermenton et sept lieues au midi d'Auxerre : c'est une des choses les plus curieuses qu'on voie en France. On monte environ cinquante pieds pour arriver à ces grottes et la colline n'en a pas plus de cent cinquante. J'ai passé une heure pour aller jusqu'au fond et en revenir : j'estime qu'elles doivent avoir 300 toises.

« Elles renferment des stalactites de formes très singulières et très variées qu'on appelle dans le pays le Jeu d'Orgues, le Tas de Neige, le Pain de Sucre, les Coquilles de Saint-Jacques, le Cœur de Bœuf, le Fauteuil du Prince, les Berceaux, etc. Il y a des passages très étroits, comme le Trou du Renard ; la grande salle a environ cinquante pieds de haut. Le Pilier du Prince est une stalactite qui ne venait pas jusqu'à terre et qui y vient à présent. Il y a un lac de quarante pieds de long qui a trente-six pieds d'eau.

« On a cru que ces grottes avaient servi de carrières pour la cathédrale d'Auxerre ; mais les carrières n'ont jamais été creusées qu'en galerie. On a dit que c'était une éruption volcanique ; il me paraît plus vraisemblable que le terrain inférieur s'est affaissé. C'est le sentiment du savant M. de la Bergerie, préfet de l'Yonne, qui en parle dans la statistique de son département, déjà envoyée au ministre de l'intérieur et qui sera imprimée. M. D'Assi, qui en est le propriétaire, nous promet aussi des notes plus détaillées. »

A cet article, de forme assez vulgaire, Pasumot, ingénieur géographe, un des fondateurs de l'ancienne Société des Sciences de l'Yonne et auteur d'une description savante et détaillée des grottes, répondit par un trait satirique qu'on trouve dans ses notes manuscrites à la bibliothèque de Dijon. On ignore s'il a été publié dans les journaux du temps.

« M. de Lalande, dit-il, qui veut absolument que le public s'occupe de lui, même lorsqu'il n'a rien d'intéressant à dire au public, a inséré dans le *Journal de l'Empire* du 14 brumaire au 14 = 5 novem-

bre 1805, un article sur les grottes d'Arcy d'où il semble résulter que cet homme n'a pas lu dans le temps de leur publication la description de MM. Perrault, de Clugny, Morand, Pasumot, etc., ou enfin qu'il pourrait avoir oublié tout cela, ce qui serait fort extraordinaire. »

M. Larget donne une autre note, prise dans le *Progrès de la Côte-d'Or*, relative à la Société des Sciences de Semur et aux fouilles d'Alésia :

Les fouilles d'Alésia au Congrès des Sociétés savantes.

« Le samedi 21 avril 1906 a eu lieu, à 2 heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, ministre des finances, l'Assemblée générale qui clôt, chaque année, le Congrès des Sociétés savantes et des Sociétés des beaux-arts.

« Après un très intéressant discours de M. Armand Brette sur la question de la noblesse et de ses privilèges pécuniaires telle qu'elle se posa aux élections de 1789, M. le Ministre prit ensuite la parole et fit des Sociétés savantes des départements un bel éloge. On s'en rendra compte en lisant l'extrait suivant du discours ministériel :

« Chacune de vos Sociétés contribue à fortifier la vitalité nationale. Dans ce pays, où les agitations de surface sont parfois si violentes, où la lutte des intérêts est souvent si ardente et si âpre, où le conflit même des opinions dégénère si facilement en querelles haineuses, vous représentez la substance inaltérable de la population ; vous êtes la bonne humeur, le calme et la santé ; vous êtes le travail tranquille et souriant ;

vous êtes la conscience et l'impartialité ; vous êtes la persévérance et la raison. Quelque plaisir que prenne la France à se calomnier où à se défigurer, c'est en vous qu'on retrouve sa véritable image ; c'est vous qui êtes les dépositaires de ses vertus profondes et les fidèles gardiens de ses traditions fondamentales.

« Vos travaux vous accoutument, du reste, à connaître et à aimer tout ce qui, dans le passé ou dans le présent, a contribué à former la patrie. Votre science attentive et curieuse ne néglige aucun chapitre de l'histoire artistique, économique ou sociale de notre pays. Vous fouillez les origines les plus lointaines, vous dépouillez les archives, vous interrogez les inscriptions, et c'est toujours l'idée de la France qui soutient vos recherches, les encourage et les éclaire.

.....

« Si votre section d'archéologie consulte des inscriptions trouvées en Gaule et en Afrique, elle remarque aussitôt qu'en Afrique se rencontrent des tombes nombreuses d'officiers et de soldats gaulois et qu'en Gaule, au contraire, les Africains immigrés sont presque tous des artisans et des marchands ; et elle peut remonter ainsi jusqu'aux sources les plus lointaines de nos qualités militaires. Si elle écoute d'intéressantes communications sur les ateliers de poterie gallo-romains, sur les monnaies carolingiennes, sur des sépultures néolithiques, sur des cimetières mérovingiens, sur les fouilles du théâtre romain de Drévant, que sais-je encore ? c'est toujours vers notre sol, vers notre ciel, vers la naissance de notre nation que se reportent vos pensées.

« A plus forte raison travaillez-vous à une œuvre

patriotique, lorsque vous manifestez votre sollicitude à la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur et lorsque vous applaudissez aux résultats obtenus dans les sondages du mont Auxois. Ces murs, ces caves, ces puits, cette multitude de menus objets, ces gonds de porte, ces morceaux de verre, ces boutons de bronze sont les témoins survivants d'une défaite glorieuse ; c'est là qu'après l'héroïque défense de Vercingétorix, une cité gallo-romaine s'éleva sur les ruines de la ville gauloise ; c'est là qu'est enfermé, depuis tant de siècles, le secret d'Alésia. Puisse la Société de Semur, secondée comme elle mérite de l'être, arracher bientôt aux entrailles du mont Auxois ces souvenirs sacrés. »

La séance est levée à 4 heures.

Séance du 11 octobre 1906

La réunion a lieu à 2 heures, dans la salle des Echevins.

S'étaient fait excuser : MM. Goussard, Amoudru, Parat, Guillemain, Grand, Robit, etc.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, cinq membres titulaires sont présentés :

MM. de Morillon, Macadoux, à l'Isle, par MM. Goussard et Parat ; M. Jacques Pays, à Avallon, par MM. Guillemain et Goussard ; MM. Vignot Charles et Vignot Pierre, à Joigny, par MM. Chambon et Giraud.

Le secrétaire donne communication de la correspondance :

Une lettre de la Société historique et archéologique de Saint-Malo, qui désire faire l'échange de son *Bulletin* avec celui de notre Société. Adopté.

Une lettre de M. Corot, de Savoisy, annonce l'envoi d'une pièce manuscrite dans laquelle les avocats au bailliage d'Avallon (xvii^e siècle) sollicitent des chanoines l'autorisation de faire construire un banc à leur usage dans la collégiale de Saint-Lazare.

Une lettre de M. l'abbé Mitaine, curé de Précy-le-Sec, fait connaître qu'il existe à Villiers-la-Grange, une très ancienne et très grande citerne qui faisait partie du domaine de l'abbaye de Pontigny et mesurant 16 mètres de long, 8 mètres de large, 2 mètres de haut, partagée en deux nefes par une rangée de piliers.

Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique donne avis qu'une subvention de 400 francs est accordée à la Société d'Etudes pour 1906. M. Prévost, trésorier, reçoit pleins pouvoirs pour encaisser cette somme au nom de la Société, ainsi que toutes celles qui pourraient être allouées à l'avenir.

Le programme du Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Montpellier en 1907, est communiqué aux membres présents. Des explications sont données sur le Congrès de la Société française d'Archéologie, qui se tiendra à Avallon, en juin 1907, et qui comportera plusieurs journées d'excursions.

Une somme de 31 francs est votée pour payer les quarante-deux volumes choisis dans la bibliothèque de M. Gras et relatifs à la Bourgogne. A noter principalement vingt-quatre almanachs de Dijon du milieu du xviii^e siècle.

Le secrétaire fait connaître la situation du legs

Bardin : produit annuel, 56 francs ; reliquat au 31 mars 1906, 504 fr. 20, puis il présente les dons suivants :

De M. Noblot, ébéniste, une coupe albâtre ;

De M. Poisson, 4 volumes (Bibliothèque et cartulaire de l'Yonne) ;

De M. Mignard, plusieurs gravures et une brochure du chanoine Bocquillot : *Dissertation sur les tombeaux de Quarré* ;

De M^{lle} Amé, d'Auxerre, un très beau volume avec gravures de M. Amé, son père, sur les carreaux émaillés ;

De M. Hallair, comptable, une pièce d'étoffe ayant appartenu à un chef indigène des îles Marquises ;

De M. le colonel Lefèvre-Nailly, des médailles et un scramasaxe, objets trouvés à Saint-Moré (Yonne).

La Société remercie les donateurs qui enrichissent ses collections.

Le *Bulletin* de 1905 est présenté aux membres. Il comprendra, en outre des communications lues aux séances, un compte-rendu des réunions de l'année.

Une seule communication est donnée : celle de M. Chambon sur la visite qu'il a faite au Familistère de Guise, d'où il a rapporté des cartes postales intéressantes.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du 15 novembre 1906

Présidence de M. Goussard.

Étaient présents : MM. Goussard, Guillemain, Chambon, Prévost, Larget, Parat, Tissier, Giraud,

Gaulon, Judicier, Mignard, Thibault, Grand, Peslier.

Plusieurs membres s'étaient fait excuser.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, la Société admet tous les membres présentés le 11 octobre 1906.

M. Goussard prononce alors l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Ma première parole au milieu de vous est un remerciement.

« J'ai été profondément touché de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider vos travaux.

« Une grande et légitime hésitation, je l'avoue, s'empara de moi quand j'ai connu votre décision. Peut-on être pilote quand on ne connaît pas la mer ?

« On me montra l'horizon, la marche progressive de notre Société vers un avenir sans orage, assurée par votre précieux concours en toute occasion ; on me signala votre extrême bienveillance dont j'aurai le plus grand besoin, à laquelle je fais un pressant appel, et j'ai pris le gouvernail que vous me tendiez. Puisse-t-il ne pas excéder la force de mon bras !

« Dans la nouvelle mission que j'ai à remplir, je ne saurai mieux faire que de m'inspirer des exemples de mon regretté prédécesseur.

« En frappant M. Joseph Prévost, la mort a atteint du même coup la ville d'Avallon et notre Société d'Études.

« Des hommages mérités et éloquents ont été rendus à l'homme de bien, au parfait et modeste citoyen, à son noble caractère, à son grand cœur, à sa haute valeur morale, en un mot. Mais la vie de M. Prévost nous appartient aussi sous plus d'un côté et, sans

troubler aujourd'hui le calme et le repos de sa tombe, nous devons, à sa mémoire, de dire qu'il avait consacré à la Société d'Etudes d'Avallon le dévouement le plus absolu et le plus fructueux.

« Quoiqu'absorbé pendant de longues années par le soin de ses nombreuses affaires et le bien qu'il faisait partout et sous toutes les formes, il ne pouvait résister à son penchant pour les choses de l'esprit.

« Et, quand sonna pour lui l'heure du repos, sans que les années aient refroidi son ardeur, c'est encore aux travaux de l'intelligence que cet homme de goût demanda les dernières jouissances de sa vie. Les Bulletins de notre Société en font foi.

« Les notices suivantes : *La Route et le Viaduc de Chastellux, historique et construction ; Une vieille Industrie du Morvan ; Le Flottage à bûches perdues ; Note sur l'alimentation en eau potable d'Avallon ; Avallon ville de guerre*, sont autant d'écrits consciencieux, méthodiques et d'un intérêt véritable.

« Ajoutons, Messieurs, la part prépondérante que M. Joseph Prévost prit, dans ces derniers temps, à la conservation du Prieuré de Saint-Jean-les-Bonshommes.

« En agissant ainsi, M. Prévost s'était conformé aux dispositions de l'article 2 de nos statuts.

« Comme vous le savez, Messieurs, notre Société, dans cet article, convie toutes les bonnes volontés à tous les travaux de l'esprit humain, spécialement en vue de notre histoire locale.

« Aussi, permettez-moi, en prenant pour la première fois possession de ce siège, d'émettre le vœu que tous ceux de nous qui disposent de leur temps se mettent à l'œuvre, en conformité de nos règles, et

joignent leurs efforts à ceux déjà faits. Nous pouvons tous quelque chose. Il n'est point nécessaire d'être un grand savant, un archéologue consommé, pour aborder ces travaux. Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice, si modeste soit-elle, se livrer à des recherches de toutes sortes, à des compilations de documents pour plus tard, soit seul, soit avec le concours de collaborateurs éclairés, en tirer le parti possible.

« Quel champ d'activité, Messieurs, dans une région comme la nôtre, si fertile en vestiges du passé !

« A l'heure où nous parlons, combien de documents précieux dorment dans la nuit de nos bibliothèques et de nos archives, ensevelis sous la poussière de l'oubli ? N'irons-nous pas les en tirer ?

« Que notre esprit chercheur se porte sur tous les témoins des siècles écoulés. Fouillons la terre ; interrogeons les pierres, les murailles, et, comme je le lisais récemment, elles nous répondront, soyez-en assurés, en nous livrant leurs secrets.

« Toutefois, soyons prudents dans nos déductions. Le terrain de la fausseté est le plus glissant de tous. Ne nous prononçons que sur ce qui est ; désavouons ce qui n'est pas et méfions-nous de la vraisemblance qui, trop souvent, n'est que le faux sous le masque de la vérité. L'homme d'étude ne doit dépenser sa vie que pour le vrai : « *Vitam impendere vero.* »

« Sans doute, Messieurs, vous connaissez, en ces matières, les anxiétés du doute, les déceptions du raisonnement et même parfois les désenchantements de la conviction. Que cela ne paralyse pas votre bonne volonté, et, surtout, n'imitons point cet homme des champs, dont parle Horace, qui, pour se remettre en

marche, attend que l'eau d'un fleuve, qui l'arrête, ait cessé de couler.

... *At ille Labitur et labetur in omne volubilis ævum.*

(Mais le fleuve roule et roulera toujours ses ondes éternelles).

« Marchons, Messieurs, marchons sans défaillance ; si lente que soit notre allure, nous ferons beaucoup de chemin, et la Société d'études d'Avallon, dans sa modeste sphère, digne de son passé, par l'effort du présent, préparera l'avenir. « Les chemins qui montent, a dit une femme d'esprit, ont tous des escarpements. » Courage. »

Les paroles du nouveau président sont applaudies, puis la Société reprend son ordre du jour.

M. Chambon donne communication des ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes et le ministère, notamment du *Bulletin* de la Société nivernaise et de celui du Comité des travaux historiques institué près le ministère de l'instruction publique. Dans ce dernier, les membres constatent avec plaisir que le Comité s'est entretenu à diverses reprises des travaux de la Société d'études d'Avallon au camp de Cora et au cimetière franc de Vaudonjon.

Dons au musée et à la bibliothèque :

De M. Degoix, un scramasaxe, des vases et divers objets de curiosité ;

De M. Rousselet, à Bierry, une médaille ;

De M. Dicquemare, une pièce argent de 1698 ;

De M. Noblot, ébéniste, une importante collection des *Annuaire*s du Club Alpin français ;

De M. l'abbé Pissier, cent exemplaires de son

Historique du Prieuré de Saint-Jean, à vendre par la Société au profit du prieuré.

Des remerciements sont adressés à ces donateurs, ainsi qu'à M. l'abbé Giraud, qui a fait réparer diverses parties du prieuré de Saint-Jean, dont il est le conservateur, sans l'aide de notre Société.

La liste des souscriptions pour l'acquisition de ce monument sera publiée, ainsi que celle relative aux fouilles de Cora.

La Société décide que la nomination d'un membre de la commission des travaux à insérer au *Bulletin* annuel est ajournée, ainsi que la question du mode de scrutin à adopter pour le renouvellement du Bureau en 1907.

Elle décide encore l'acquisition de la collection Terrade provenant des fouilles du Vaudonjon, à la condition que M. Terrade cédera à la Société ses droits de fouilles. M. Parat continuera les travaux dans les conditions indiquées au *Bulletin* du Comité des travaux historiques.

Souscription pour l'achat du Prieuré de Saint-Jean.

Le Prieuré, appelé Saint-Jean-les-Bons-Hommes, est, comme on le sait, situé à 800 mètres environ du village de Sauvigny-le-Bois ; il est entouré de bosquets et devient un lieu de promenade de plus en plus fréquenté.

En 1904, son propriétaire voulait le raser pour établir à la place une pâture. La Société d'études, ayant appris quel sort était réservé à ce monument du

xiii^e siècle, que tant d'archéologues sont venus admirer, en fit l'acquisition pour le prix de 4,000 francs. Le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts s'empressa de souscrire pour 2,000 francs et de classer le Prieuré comme monument historique. Une souscription ouverte dans le public produisit à peu près autant. Voilà comment Saint-Jean-les-Bons-Hommes fut sauvé.

Actuellement, la propriété est bien close, et le garde-champêtre de Sauvigny la surveille d'une façon toute spéciale. M. l'abbé Giraud, que la Société d'études a nommé conservateur du monument, lui donne tous ses soins et le prépare pour la visite que lui fera, en juin 1907, la Société française d'archéologie.

L'historique du Prieuré par M. A. Pissier, est en vente chez les libraires d'Avallon, au prix de 0 fr. 50, au profit du Prieuré.

LISTE DES SOUSCRIPTIONS :

Petit Ernest, à Vausse	20 fr.
Guillemain d'Echon, à Avallon	20
Prévost père, à Avallon	50
Abbé Pissier, à Saint-Père-sous-Vézelay . .	10
Abbé Parat, à Bois-d'Arcy	50
Abbé Giraud, à Etaules	20
Anonyme	180
Abbé Prévost, à Sens	20
Paul Grand, imprimeur à Avallon	15
Peslier, bijoutier à Avallon	10
Gaulon, rue de Lyon, à Avallon	10
Docteur Gulat, à Avallon	10

Abbé Rance-Bourey, à Sainte-Magnance . .	20 fr.
Charpentier, à Avallon	20
Amoudru, à Avallon	10
Faulquier, à Avallon	30
Prévost fils, à Avallon	20
Abbé Montenot, à Avallon	14
Mignard, rue Basse-du-Rempart, à Avallon	10
Billardon, maire d'Avallon	20
Cuisinier, à Angely	5
Chanvin aîné, à Chablis	10
Comte de Chastellux, à Chastellux	10
Judicier, à Avallon	20
M ^{me} Perrin, à Avallon	20
Abbé Villetard, à Serrigny	5
Goussard, à Avallon	20
Baudenet, à Paris	50
Abbé Chartraire, à Sens	10
Flandin, député, à Cure	50
Bouché, à Avallon	10
Baron de Sailly, à Sailly (Seine-et-Oise) . . .	20
Robit, à Nuits-sous-Ravières	20
Durand, inspecteur du P.-L.-M., Avallon.	5
Chambon, à Avallon	20
Docteur Pruneau, à l'Isle-sur-Serain	5
Chanut Henri, à Avallon	10
Verrier, à Avallon	10
Pautard, à Sens	10
Vicomte Auguste d'Avout, à Dijon	10
Moreau, à Avallon	5
Hainault Alfred, à Avallon	10
Jobin, à Gigny	10
Docteur Simon, à Semur	10
M ^{me} Fèvre, à Avallon	50

Général Clément, à Paris	20 fr.
Bonichon, à Argentan	5
Bouchardat Jean, à Avallon	100
Bailly Lucien, à Sauvigny-le-Bois	5
Bocquet, juge, à Avallon	10
Collas, à Avallon	5
Magdelénat, à Bourges	5
Gaulon, officier d'artillerie, à Montmédy	5
Docteur Rafinesque, à Paris	10
Hardy, à Tonnerre	10
Hainault Charles, à Avallon	10
Commandant Leriche, à Cussy-les-Forges	10
Société des Sciences, à Auxerre	50
Péron, à Auxerre	20
Bonichon Prosper, à Avallon	10
Abbé Perrot, à Sauvigny-le-Bois	10
Bernard Camille, à Paris	20
De Virieu, à Lantilly (Côte-d'Or)	10
Quarré Pierre, à Paris	5
Robert de Domecy, à Domecy-sur-le-Vault	20
Langin, à Avallon	5
Perreau Camille, à Paris	10
Société Archéologique, à Sens	50
Perrin Joseph, à Sens	20
Guillet, doyen, à Sens	20
M ^{gr} Ardin, archevêque, à Sens	20
Degoix, conseiller général, à Avallon	10
M ^{me} Edmi Gagniard, à Avallon	10
Tissier, curé, à Saint-Germain	20
Faulquier J., à Moulins (Allier)	10
Faulquier, B., à Paris	10
Comtesse d'Erceville, à Gresigny	5
Paul d'Avout	5

Dondaine, curé, à Toucy	5 fr.
Anonyme, à Avallon.....	1
Dumay, à Dijon.....	10
M ^{me} veuve Garnuchot, à Vernon (Eure)...	20
Bonnot, officier d'administration, à Toul..	5
Général de Billy, à Auxerre.....	10
Touring-Club, à Paris.....	200
De Laissardière, à Vault-de-Lugny.....	5
D'Assay, à Tharoiseau.....	5
Dardaillon, à Avallon.....	5
Bachelin, à Bleigny-le-Carreau.....	5
Raoul, à Auxerre.....	2
Société Nivernaise.....	20
Barbier Honoré, à Avallon.....	10
Souscription recueillie par M. Charpentier.	28
Larget, à Avallon.....	10
Neveux, à Avallon.....	10
Abbé Mithouard, à Avallon.....	20
Gagniard Louis, à Avallon.....	10
Société Générale, à Avallon.....	20
Gendrier, à Avallon	5
René de Nailly, à Versailles.....	10
Vignot Charles, à Paris	20
Ministère des Beaux-Arts.....	2000
Rayssier, à Avallon.....	5
Baudier, à Avallon.....	2
Vallery-Radot, à Marrault.....	20
Sépot, à Sens.....	20
Piot, à Marcilly.....	110
M ^{lle} Rouard, à Avallon.....	2
Société « l'Avallonnaise », à Paris	20
Gavignot, à Paris.....	20

Une plaque indicatrice a été envoyée par le T.-C.-F.

Souscription pour les fouilles de Cora.

Société d'études d'Avallon.....	200
Quête faite au camp de Cora au cours d'une excursion.....	51
Conférence à Vermenton.....	65
Ministère de l'Instruction publique.....	100
Ernest Petit, historien des ducs de Bour- gogne.....	50
Piot, avocat à la Cour d'appel de Paris, à Marcilly.....	50
Touring-Club de France.....	50

En outre, deux poteaux indicateurs ont été en-
voyés par le T.-C.-F.

* * *

L'assemblée entend les communications de M. l'abbé
Parat sur l'éléphant antique de la vallée de la Cure et
sur le Congrès scientifique de Lyon, puis la réunion
prend fin à 4 heures.

ERRATUM

pour la notice

*Questions d'étymologie, Côte-de-Chair, Villaucerre
et Cora*

L'auteur pensait que le lieu dit « la Poraïne » (poix résine), à Saint-Moré, pouvait venir de l'existence de sapins dont on extrayait le suc. Mais notre collègue, M. le colonel Nailly, qui connaît bien les traditions, assure que ce nom a trait à l'argile tenace de l'endroit comparée par les gens à la poix résine.

Abbé PARAT.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Noirs des Membres et des Sociétés correspondantes	5
La Grotte de Nermont à Saint-Moré (Yonne), par M. le docteur Ficatier	13
L'Éléphant antique de la vallée de la Cure, par M. l'abbé A. Parat	31
Cimetière franc de Vaudonjon, par M. Terrade	35
Confrérie de Sainte-Barbe (Règlement), par M. le curé Jean-Baptiste Phélut	41
Etat économique du bailliage d'Avallon, par M. Eugène Chambon	58
Le Programme de la Société d'Etudes, par M. l'abbé A. Parat	67
Communautés de Mainmortables, aux xvi ^e , xvii ^e et xviii ^e siècles, à Saint-Germain-des-Champs (Yonne), par M. le curé Tissier	109
Comptes rendus des séances et excursions de la Société d'Etudes en 1906, par M. E. Chambon	125
Erratum	155

RENSEIGNEMENTS

La table alphabétique des matières contenues dans les dix-neuf premières années du *Bulletin* de la Société d'Etudes a été publiée par M. BARDIN dans le *Bulletin* de 1879.

La table alphabétique des matières contenues dans les *Bulletins* de 1879 à 1903 inclus a été publiée par M. CHAMBON dans le *Bulletin* de 1904, ainsi que la table du manuscrit *Les Anecdotes Avalonaises*.

Prix des Bulletins de la Société d'Etudes pour les Membres

Années	Prix	Années	Prix
1859.....	1 fr. 75	1876.....	1 50
1860.....	1 50	1877.....	2 »»
1861.....	2 »»	1878.....	2 »»
1862.....	1 50	1879.....	1 75
1863.....	1 50	1880.....	1 75
1864.....	1 75	1881-1882.....	2 »»
1865.....	2 »»	1883-1887.....	2 25
1866.....	2 »»	1888-1889.....	3 »»
1867.....	2 »»	1890-1893.....	1 50
1868.....	1 75	1894.....	1 75
1869-1870.....	1 75	1895-1897.....	1 75
1871-1872.....	1 50	1898.....	2 25
1873.....	2 »»	1899-1901.....	2 »»
1874.....	1 50	1902-1903.....	2 »»
1875.....	2 »»	1904.....	3 »»

NOTA. — Les années 1859, 1860, 1861, 1869-1870, 1873, 1875, 1876, 1877, sont épuisées.

Pour les étrangers, le prix est majoré de 0 fr. 50.

La Société d'Etudes a pour but de faire des recherches sur ce qui concerne l'histoire, les sciences, les lettres et les arts, spécialement dans l'Avalonnais.

La cotisation est de 6 francs et les séances ordinaires ont lieu tous les deux mois.

Le Musée de la Société, à la Tour de l'Horloge, est ouvert à la demande des visiteurs, ainsi que le Prieuré de Saint-Jean, près de Sauvigny-le-Bois.